



# DOSSIER DE DEMANDE DE RECLASSEMENT ET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE CONFLUENCE GARONNE-ARIÈGE

2025

PROJET GÉRÉ PAR :



**NATURE  
EN OCCITANIE**

14, rue de Tivoli  
31000 TOULOUSE

CONTACT  
Mathieu ORTH  
[m.orth@natureo.org](mailto:m.orth@natureo.org)  
06 37 09 88 28

[WWW.NATUREO.ORG](http://WWW.NATUREO.ORG)

©Drone Sud Toulouse

AVEC LE SOUTIEN DE :





## Table des matières

<b>A. Résumé du projet</b>	<b>1</b>
<b>B. Contexte du projet</b>	<b>3</b>
Emergence et étapes clés	3
Processus de concertation	4
Etendue de l'opération et durée de classement	8
Périmètre du projet et propriétaires concernés	8
Durée de classement	8
<b>C. Informations générales</b>	<b>9</b>
Localisation et description	9
Localisation géographique	9
Description sommaire	9
Contexte territorial et administratif	10
Démographie	10
Organisation administrative	12
Outils de gestion et de planification des corridors fluviaux de la Garonne et de l'Ariège	12
Inventaires et classements en faveur des patrimoines naturels et paysagers	12
Evolution historique des sols	15
Jusqu'au début du XXème siècle : une utilisation de subsistance	15
À partir de 1950 : Une utilisation industrielle et un abandon des activités traditionnelles	16
Vers une autre utilisation des milieux à partir des années 1990	17
<b>D. Environnement et patrimoine naturel</b>	<b>19</b>
Contexte climatique	19
Contexte géologique	20
Réseau hydrographique et hydrogéologie	23
Eaux de surface	23
Eaux souterraines	24
Milieux et espèces d'intérêt patrimonial	25
Description générale, état des connaissances et note méthodologique	25
Habitats naturels	27
Flore vasculaire	29
Bryophytes	34
Lichens	36
Fonge	37
Faune	38
<b>E. Intérêts et enjeux socio-économiques et culturels</b>	<b>59</b>
Activités socio-économiques	59
Agriculture	59
Sylviculture	59
Extraction de granulats	59
Production hydroélectrique	60
Prélèvements et rejets en eau	61
Autres activités industrielles	64

Activités touristiques	64
<b>Activités de loisirs et usages récréatifs</b>	<b>64</b>
<b>Fréquentation générale et équipements en place</b>	<b>66</b>
Tendances actuelles	66
Prospectives	67
Equipements en place	68
<b>Vocation à accueillir et intérêt pédagogique</b>	<b>68</b>
Potentialités pédagogiques	68
Equipements pédagogiques	69
Activités pédagogiques	69
 <b>F. Enjeux de conservation, facteurs d'influence et facteurs clé de réussite</b>	
<b>71</b>	
<b>Enjeux de conservation du patrimoine naturel</b>	<b>71</b>
<b>Facteurs d'influence</b>	<b>72</b>
<b>Facteurs clé de réussite</b>	<b>73</b>
L'intégration de la RNR dans la vie locale	73
La gestion de la fréquentation	74
L'amélioration des connaissances	74
Le fonctionnement courant de la Réserve	75
 <b>G. Modalités de gestion de la RNR étendue</b>	<b>76</b>
<b>Déclinaison d'une stratégie de gestion</b>	<b>76</b>
<b>Révision de la réglementation</b>	<b>78</b>
<b>Gouvernance de la RNR</b>	<b>79</b>
Désignation d'un gestionnaire	79
Institution d'un Comité consultatif de gestion	79
Institution potentielle d'un Conseil scientifique	81
 <b>H. Bibliographie et Webographie</b>	<b>82</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>82</b>
<b>Webographie</b>	<b>87</b>
 <b>I. Liste des annexes</b>	<b>89</b>

## Liste des Tableaux

Tableau 1: Historique de la création et de la gestion de la RNR Confluence Garonne-Ariège .....	4
Tableau 2: Acteurs locaux, habitants et usagers de l'aire d'étude consultés.....	5
Tableau 3 - Synthèse des échanges avec les acteurs locaux, habitants et usagers de l'aire d'étude.....	6
Tableau 4 – Propriétaires et superficies engagées dans le projet de reclassement et d'extension.....	8
Tableau 5: Collectivités territoriales du territoire de la confluence.....	12
Tableau 6: Zonages d'inventaires dans ou en périphérie du périmètre de la RNR (source : INPN, 2022) .....	13
Tableau 7: Espaces protégés dans la RNR et son projet d'extension .....	14
Tableau 8: Paysages et monuments inventoriés e/ou protégés dans la RNR et son projet d'extension ou leur proche périphérie .....	14
Tableau 9 - Autorisations historiques d'extraction dans le territoire de la Confluence (Source : CARRE S., 2004) .....	16
Tableau 10 - Synthèse annuelle des indicateurs du climat futur à l'échelle de la RNR Confluence Garonne-Ariège .....	20
Tableau 11 - Grille de lecture des niveaux de responsabilité de conservation du patrimoine naturel de la RNR .	27
Tableau 12 - Liste des habitats d'intérêt patrimonial présents sur le périmètre actuel de la RNR .....	28
Tableau 13 - Liste de la flore vasculaire d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR.....	30
Tableau 14 - Liste des espèces de bryophytes d'intérêt patrimonial au sein du périmètre actuel de la RNR.....	35
Tableau 15: Lichens à enjeux de conservation recensées sur la Réserve naturelle ou sa proche périphérie .....	36
Tableau 16 - Liste des espèces de champignons d'intérêt patrimonial recensées sur la Réserve .....	37
Tableau 17 - Liste des espèces d'insectes d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR.....	39
Tableau 18 - Liste des espèces d'arachnides d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR. ....	44
Tableau 19 - Liste des espèces de poisson d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR ....	45
Tableau 20 - Liste des espèces d'amphibien d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR .	47
Tableau 21 - Liste des espèces de reptile d'intérêt patrimonial recensés sur le périmètre actuel de la RNR.....	48
Tableau 22 - Mammifères (hors chiroptères) recensés au sein de la RNR et présentant des enjeux de conservation.....	49
Tableau 23: Liste des espèces de chiroptères d'intérêt patrimonial recensées sur la Réserve.....	52
Tableau 24: Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial recensées sur la Réserve.....	56
Tableau 25 - Exploitations de carrières en activité au 01/01/2023 .....	60
Tableau 26 - Captage en eau potable dans le périmètre de la RNR.....	61
Tableau 27 - Prélèvements en eau dans ou en périphérie de la RNR pour l'année 2020 (Source : BNPN, 2022)..	62
Tableau 28 - Rejets domestiques au niveau de la RNR (Source : Assainissement collectif ; 2021).....	62
Tableau 29 - Rejets industriels sur la RNR et aux abords de la Réserve (BNPE, 2022).....	63
Tableau 30 - Synthèse des usages récréatifs sur le périmètre de la RNR et son projet d'extension.....	65
Tableau 31 - Evolution de la fréquentation entre juin et septembre des parkings depuis 2016 sur le périmètre actuel de la RNR .....	67
Tableau 32 – Stratégie de gestion proposée.....	76

## Liste des figures

Figure 1: Évolution démographique du territoire de la confluence de la Garonne et de l'Ariège, et de la population française (INSEE, 2021).....	11
Figure 2: Carte géologique de la région toulousaine (BRGM, 2022). ....	21
Figure 3: Contexte géomorphologique de la confluence de la Garonne et de l'Ariège (Aramond et al., 2007)....	22
Figure 4 : Schéma géomorphologique de la plaine alluviale de la Garonne et de l'Ariège (source : NARS A., 2004) .....	22
Figure 5 – Coupe transversale et topographie autour de la RNR (source : CAUE Haute-Garonne).....	23
Figure 6 - Représentation des grands ensembles d'habitats sur le périmètre actuel de la RNR (%) (Nature en Occitanie, 2021) .....	27

## A. Résumé du projet

---

La Réserve naturelle régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège a été créée le 4 juin 2015 par délibération du Conseil régional, sur 579 ha d'espaces naturels remarquables au sud-est de la métropole toulousaine. Comportant des enclaves et restreint par endroits, ce périmètre n'englobait pas tous les enjeux de biodiversité et de fonctionnalité écologique du territoire de la Confluence. Il manquait par ailleurs de cohérence pour une gestion optimale conservatoire du corridor écologique de la Garonne et de l'Ariège et pour l'organisation et la canalisation de la fréquentation sur les sites.

Entre 2015 et 2025, un certain nombre d'opérations foncières ont conduit le gestionnaire, Nature En Occitanie, à maîtriser du foncier en périphérie du périmètre classé. De nouveaux propriétaires et collectivités se sont également manifesté pour intégrer des parcelles au périmètre de la RNR. C'est pourquoi, le 5 novembre 2024, un projet de révision du périmètre et du règlement de la RNR Confluence Garonne-Ariège a été lancé en séance du Comité Consultatif de Gestion, en vue de solliciter auprès de la Région Occitanie le reclassement de la RNR Confluence Garonne-Ariège.

Une large association des collectivités, acteurs locaux, habitants et usagers a été recherchée par le gestionnaire dès fin 2024, afin de recueillir les attentes, les avis et les points de vigilance quant au projet d'extension du périmètre et de révision de la réglementation. Elle a pris différentes formes au cours du processus de concertation : entretiens individuels auprès des acteurs concernés, ateliers collectifs thématiques, réunions avec les collectivités, réunion publique, consultations directes.

Le projet de reclassement et d'extension de la RNR a fait l'objet d'adaptations au cours des différentes étapes de concertation pour aboutir à un périmètre à la hausse, d'une superficie de 875,2 hectares sur 14 communes, soit une extension de plus 290 ha, et à un règlement conforté et prenant en compte de nouvelles activités.

Sur un linéaire de plus d'une vingtaine de kilomètres, la RNR et son nouveau périmètre sont un cœur de nature et un réservoir de biodiversité aux portes de Toulouse, 3<sup>ème</sup> métropole de France. Influencés par les dynamiques fluviales de la Garonne et de l'Ariège, plus d'une cinquantaine d'habitats naturels constituent les paysages de la RNR, des plus secs aux plus humides : lits mineurs et annexes fluviales, zones humides, forêts alluviales, prairies, pelouses et landes, coteaux secs et falaises terreuses, forêts thermophiles, etc. Plusieurs sont devenus rares à l'échelle de la Vallée de la Garonne. Préservée, cette mosaïque de milieux naturels abrite une riche biodiversité : plus de 2 200 espèces végétales et animales sont connues à ce jour sur le périmètre. Certaines sont menacées ou protégées et la RNR a une forte responsabilité quant à leur conservation. L'Orchis parfumé, le Butome en ombelle, l'Utriculaire austral, la Nigelle de France, l'Azuré du Serpolet, la Mélitée des linaires, le Gomphé semblable, la Cordulie à corps fin, le Perce-oreille des plages, le Brochet, le Triton marbré, le Grand rhinolophe et l'Aigle botté font partie des nombreuses espèces emblématiques. A ces espèces, il faut ajouter de nouveaux enjeux identifiés sur le projet d'extension, en particulier au niveau des gravières du Vernet, qui constituent un site important de halte migratoire, d'hivernage et de nidification pour certaines espèces d'oiseau rares ou peu fréquentes en ex-Midi-Pyrénées.

Mais bien plus qu'un réservoir de biodiversité, cet espace est remarquable à plus d'un titre. Paysages identitaires, patrimoine biologique, protection de la ressource en eau, prévention du risque inondation, îlots de verdure et de fraîcheur, puits de carbone, support de loisirs et de détente, support pédagogique et d'éducation à l'environnement... La liste des nombreux rôles et fonctions joués par la Réserve naturelle n'est plus à démontrer.

La RNR a bénéficié de deux plans de gestion sur son précédent périmètre, le deuxième couvrant la période 2023-2028. Le plan de gestion du nouveau périmètre bénéficiera largement de ce travail antérieur et la gestion future sera dans la continuité de celle entreprise depuis 2015, en particulier sur les ripisylves, boisements alluviaux et zones humides, dont d'anciennes gravières à renaturer. Une

amélioration des connaissances devra toutefois être entreprise sur les nouvelles parcelles proposées au classement. A court terme, la signalétique et les informations disponibles sur l'ensemble du périmètre devront être actualisés.

## B. Contexte du projet

---

La Réserve naturelle régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège a été créée le 4 juin 2015 par délibération du Conseil Régional de ex-Midi-Pyrénées sur 579 ha.

Le dossier proposé ici prévoit de renouveler le classement, de mettre à jour le règlement de la RNR et de proposer une extension du périmètre classé pour atteindre 875,2 ha.

### Emergence et étapes clés

Dès 2001, une trentaine de partenaires, acteurs locaux et gestionnaires, s'est engagée dans une démarche de construction collective d'un cadre de gestion global et multi-partenarial permettant de préserver et de valoriser les zones humides de la Confluence Garonne-Ariège (Tableau 1).

En 2003, un scénario de gestion est retenu : créer une structure de gestion (une association de préfiguration) et élaborer un document cadre (une charte de territoire) définissant les objectifs et enjeux pour ce territoire.

L'association « ConfluenceS Garonne-Ariège », finalement créée le 19 avril 2007, fédère donc les acteurs du territoire qui souhaitent s'engager dans la mise en valeur, la protection et le développement harmonieux de cet espace. Elle a pour but d'assurer la cohérence des actions entreprises selon les principes du développement durable, dans une démarche de gestion globale et concertée : il s'agit de protéger le corridor fluvial et la mosaïque d'habitats naturels associée, tout en prenant en compte les activités sociales et économiques liées aux cours d'eau. En particulier, l'association a eu pour objet de réfléchir au statut le plus adapté pour la préservation et la valorisation de cet espace naturel, puis de préparer la création de la structure de gestion.

C'est à la suite de la délégation de la compétence aux Régions par l'article 109-II de la Loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, dont le Décret d'Application est paru le 19 mai 2005, et du positionnement du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, que la création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR) a été envisagée.

Dans le même temps, une charte fixant le cadre des actions à venir a été élaborée par l'association ConfluenceS. Chacun des acteurs a formulé sa vision à long terme des composantes économiques, sociales et environnementales souhaitées pour ce secteur ; les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir ont ensuite été définies. Le 4 juillet 2007, la charte de territoire ConfluenceS Garonne-Ariège a été signée par 11 des partenaires.

Entre 2007 et 2011, plus d'une quinzaine d'actions ont été réalisées, depuis l'accompagnement, le suivi et l'évaluation d'un plan de gestion des ramiers du Sicoval, l'animation territoriale constante, la coordination des actions menées sur le territoire, les actions de sensibilisation... jusqu'à la plus centrale : la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une RNR. En effet, soucieux de s'impliquer dans une vision à long terme pour cet espace, l'ensemble des membres de l'association ConfluenceS Garonne-Ariège et leurs partenaires ont engagé ce projet de classement du territoire en RNR, afin de pérenniser harmonieusement enjeux écologiques, usages et identité du territoire.

Entre 2009 et 2012, à l'issue d'un important travail de co-construction et d'animation auprès des habitants, l'avant-projet de Réserve Naturelle Régionale -composé de la stratégie de gestion, du périmètre territoire d'opportunité et du règlement est validé en Conseil d'administration de l'association.

En décembre 2012, le dossier de demande de classement est déposé auprès de la Région. Au cours de l'année 2013, des compléments sont apportés au dossier sur demande de la Région, dont le dossier de candidature en tant que gestionnaire de la part de Nature En Occitanie (encore Nature Midi-Pyrénées à cette époque). La procédure d'instruction est ensuite engagée par les services de la Région (recueil des avis du préfet, des collectivités et du CSRPN, information de la population, recueil des accords définitifs des propriétaires). Fin 2014, la Région engage une nouvelle consultation des propriétaires est lancée à la suite de la modification du périmètre.

Au terme d'un long et nécessaire processus de concertation et d'une forte dynamique locale, le territoire est officiellement classé en tant que Réserve Naturelle Régionale le 4 juin 2015 par la Région.

*Tableau 1: Historique de la création et de la gestion de la RNR Confluence Garonne-Ariège*

<b>2001</b>	Impulsion de l'association Nature En Occitanie pour la création d'un comité de projet pour partager une vision prospective et collective du territoire
<b>2004</b>	Élaboration d'une charte de territoire et des statuts d'une future association locale
<b>2007</b>	Création de l'association « ConfluenceS Garonne-Ariège » Signature de la charte de territoire par 11 acteurs locaux, dont des collectivités et des usagers
<b>2008</b>	Mise en œuvre des premières actions coordonnées (animations pédagogiques, études du milieu...)
<b>2009</b>	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de la Réserve naturelle
<b>2010-2012</b>	Définition des futurs règlement et périmètre après un processus de concertation locale
<b>Décembre 2012</b>	Dépôt du dossier de classement du territoire en RNR auprès de la Région
<b>2013-2014</b>	Instruction du dossier de classement, apport de compléments, recueil des avis et des accords des propriétaires Concertation et consultation des propriétaires pour leur adhésion au projet
<b>2014</b>	Réalisation de compléments d'étude pour le diagnostic technique et scientifique du futur plan de gestion
<b>Fin 2014 – Début 2015</b>	Nouvelle consultation des propriétaires par la Région suite à la modification du périmètre
<b>4 juin 2015</b>	Classement du territoire en RNR par délibération du Conseil Régional – Désignation de NEO comme gestionnaire de la RNR par le Président de Région Lancement de l'élaboration du premier plan de gestion par le gestionnaire
<b>2017-2021</b>	Mise en œuvre du premier plan de gestion
<b>2023-2028</b>	Mise en œuvre du second plan de gestion
<b>Novembre 2024</b>	Lancement d'un projet de révision du périmètre RNR en vue d'un reclassement

Entre 2015 et 2025, un certain nombre d'opérations foncières ont conduit le gestionnaire à maîtriser du foncier en périphérie du périmètre classé. De nouveaux propriétaires et collectivités se sont également manifesté pour intégrer des parcelles au périmètre de la RNR. C'est pourquoi, le 5 novembre 2024, le lancement de la procédure de révision du périmètre et du règlement de la RNR Confluence Garonne-Ariège a été lancé en séance du Comité Consultatif de Gestion, en vue d'un reclassement et d'une extension du périmètre actuel.

## Processus de concertation

### Démarches engagées

L'élaboration du projet de reclassement et d'extension de la RNR a débuté fin 2024, appuyés par le Comité Consultatif de Gestion et l'Association ConfluenceS Garonne-Ariège, qui regroupent plusieurs instances et acteurs du territoire : services de l'Etat, collectivités, représentants des usagers (chasseurs, pêcheurs, kayakistes...), des agriculteurs, des sylviculteurs et de propriétaires, scientifiques et associations de protection de la nature. Le Comité Consultatif de Gestion et l'Association ConfluenceS ont été réunis à deux reprises, les 05/11/2024 et 07/04/2025, pour communiquer sur le

lancement et l'avancement de la démarche et associer les différents acteurs concernés par le projet aux choix d'orientation du dossier (périmètre, réglementation).

Une association plus large des acteurs locaux, habitants et usagers a été recherchée pour traiter des thématiques spécifiques. Cette association visait à recueillir les attentes, les avis et les points de vigilance quant au projet d'extension du périmètre et de révision de la réglementation. Elle a pris différentes formes au cours du processus de concertation (cf. Tableau ci-après) :

- Une **vingtaine d'entretiens individuels** auprès des acteurs concernés par l'extension du périmètre et la révision de la réglementation.
- **Six ateliers collectifs thématiques** avec une **trentaine de structures représentées**, dans le but de partager les enjeux du projet, recueillir les pratiques et usages sur le futur périmètre et lever les points de conflit éventuels ainsi que les recommandations à prendre en compte dans le cadre du projet.
- Une **dizaine de réunions avec les collectivités**, afin de partager les données, les avancées sur le projet et définir les futurs périmètre et réglementation.
- **Une réunion publique** organisée le 21/05/2025 à Clermont-le-Fort, commune sur laquelle l'évolution du périmètre est la plus importante, afin de recueillir les attentes et remarques des habitants. Cette réunion a rassemblé près d'une trentaine de personnes. Elle a été l'occasion d'échanges fournis, de préciser les détails du projet et d'apporter des réponses aux inquiétudes exprimées.

En parallèle, les propriétaires privés du périmètre initial de la RNR ont été consultés par courrier, mail et/ou téléphone afin de recueillir le renouvellement de leur engagement dans le périmètre.

Les gendarmeries de Castanet-Tolosan et de Portet-sur-Garonne ont également été consultées par téléphone et mail, notamment sur le projet de règlement.

*Tableau 2: Acteurs locaux, habitants et usagers de l'aire d'étude consultés*

Date	Format	Thématique / Territoire	Acteurs invités / représentés
08/01/2025	Entretien individuel	Production hydroélectrique	Régie Municipale d'Electricité de Toulouse
08/01/2025	Entretien individuel	Agriculture	Chambre d'agriculture de Haute-Garonne
08/01/2025	Entretien individuel	Infrastructures linéaires	RTE
13/01/2025	Entretien individuel	Production d'eau potable	Eau de Toulouse Métropole
14/01/2025	Entretien individuel	Forêt, Sylviculture	Centre Régional de la Propriété Forestière
14/01/2025	Entretien individuel	Activité chasse	Fédération Départementale des Chasseurs
20/01/2025	Atelier collectif	Services de l'Etat	DDT Haute-Garonne, DREAL Occitanie, OFB
24/01/2025	Entretien individuel	Eau, Zones humides	Agence de l'Eau Adour-Garonne
29/01/2025	Réunion collectivité	Conseil Départemental de Haute-Garonne	Conseil Départemental de Haute-Garonne
04/02/2025	Entretien individuel	Activité pêche	Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques
06/02/2025	Entretien individuel	Production d'Eau potable, Assainissement	SIVOM SAGE
07/02/2025	Réunion collectivité	SICOVAL	SICOVAL, Communes (Clermont-le-Fort, Lacroix-Falgarde, Goyrans, Vieille-Toulouse)
10/02/2025	Entretien individuel	Patrimoine naturel Police de l'Environnement	Office Français de la Biodiversité
11/02/2025	Atelier collectif	Education à l'environnement	DIRE, LPO Haute-Garonne, Arbres et Paysages d'Autan, CPIE Terres Toulousaines, Nature En Jeux, APEV, Migado
25/02/2025	Entretien individuel	Production d'eau potable	Réseau 31
04/03/2025	Entretien individuel	Activité Chasse	ACCA Clermont-le-Fort
06/03/2025	Atelier collectif	Tourisme	Office de Tourisme du Muretain, SICOVAL, Office de Tourisme du Bassin Auterivain
06/03/2025	Entretien individuel	Activité Chasse	ACCA Portet-sur-Garonne
06/03/2025	Atelier collectif	Activité kayak	Granhota, Canoë-Kayak Toulousain, Venerque Eaux Vives, Vague Portésienne, CDCK
10/03/2025	Entretien individuel	Activité Chasse	ACCA Lacroix-Falgarde

<b>10/03/2025</b>	Entretien individuel	Activité Chasse	ACCA Goyrans
<b>14/03/2025</b>	Atelier collectif	GEMAPI	SICOVAL, SIVOM SAGe, SMIVAL, SYMAR Val d'Ariège, Muretain Agglo, Toulouse Métropole
<b>27/03/2025</b>	Atelier collectif	Activités récréatives (randonnée, VTT)	Rldin' Family, Pins-Just'A Pied, Lacroix-Falgarde Amusons-Nous, CPRS Labarthe, Caminarem ; Absolu Raid, Sentes et Layons, Club Canin Garonne Agility, Marche et Nature
<b>28/03/2025</b>	Réunion collectivité	Muretain Agglo	Muretain Agglo, Communes (Pinsaguel, Roques/Garonne, Pins-Justaret, Portet/Garonne)
<b>10/04/2025</b>	Réunion collectivité	Roques-sur-Garonne	Commune de Roques-sur-Garonne
<b>10/04/2025</b>	Entretien individuel	Secours	SDIS 31
<b>11/04/2025</b>	Entretien individuel	Agriculture	Le Poisson Maraîcher
<b>12/04/2025</b>	Entretien individuel	Agriculture	M. et Mme Pressecq (agriculteurs)
<b>14/04/2025</b>	Réunion collectivité	Communauté de Communes du Bassin Auterivain	Communauté de communes
<b>30/04/2025</b>	Réunion collectivité	Clermont-le-Fort	Commune de Clermont-le-Fort
<b>19/05/2025</b>	Réunion collectivité	Grépiac	Commune de Grépiac
<b>20/05/2025</b>	Réunion collectivité	Communauté de Communes du Bassin Auterivain	Communauté de communes et communes associées (réunion du Conseil communautaire)
<b>21/05/2025</b>	Réunion publique	Clermont-le-Fort	Habitants de la commune de Clermont-le-Fort
<b>16/06/2025</b>	Entretien individuel	Agriculture	M. Pons (maraîcher)
<b>27/06/2025</b>	Réunion collectivité	Clermont-le-Fort	Commune de Clermont-le-Fort
<b>07/07/2025</b>	Réunion collectivité	Grépiac	Commune de Grépiac

### **Résultats de la concertation**

Le projet de reclassement et d'extension de la RNR a fait l'objet d'adaptations au cours des différentes étapes de concertation, notamment en :

- Modifiant à la hausse la surface du périmètre proposé initialement,
- Confortant le règlement et simplifiant son application,
- Introduisant des mesures dérogatoires au règlement, en particulier sur les activités agricoles, de pêche, de production d'eau potable et d'entretien des cours d'eau.

Les suites données aux différentes demandes d'adaptation du projet de reclassement et d'extension sont synthétisés dans le tableau suivant. Les comptes-rendus de réunion et d'entretien sont consultables sur demande.

*Tableau 3 - Synthèse des échanges avec les acteurs locaux, habitants et usagers de l'aire d'étude*

Item	Commentaires issus de la consultation	Suite donnée
<b>Durée de classement</b>	Etendre sans limite de durée	Classement sans limite de durée
<b>Protection de la faune</b>	Permettre des activités pédagogiques. Permettre la collecte d'individus.	Pas de modification. Régime dérogatoire déjà possible. Conventionnement existant
<b>Protection de la flore</b>	Permettre des activités pédagogiques. Permettre la collecte de graines pour la marque végétal local	Pas de modification. Régime dérogatoire déjà possible. Conventionnement existant
<b>Circulation et stationnement des personnes</b>	Expliquer les fermetures de sentier	Renfort de la signalétique et communication
<b>Camping et bivouac</b>	/	/
<b>Circulation véhicules motorisés</b>	Garder possible la circulation pour la surveillance des ouvrages publics.	Pas de modification. Régime dérogatoire déjà possible.
<b>Circulation des embarcation</b>	Garder possible la navigation en kayak.	Pas de modification. Activité déjà autorisée.
	Autoriser la navigation d'embarcations de pêche de loisir avec motorisation électrique limitée à 5 km/h sur l'aval de la RNR.	Autorisation à rajouter
	Garder la possibilité de circulation pour la surveillance des ouvrages publics.	Dérogation à rajouter.

<b>Circulation des animaux domestiques</b>	Plusieurs problèmes remontés sur les chiens non tenus en laisse.	Révision de l'article : « Les chiens doivent être tenus en laisse dans la Réserve naturelle [...] »
<b>Bruit</b>	Garder une limite appréciable sur le terrain. Interdire l'apport d'engins sonores. Permettre des activités pédagogiques.	Interdiction de l'apport d'engins sonores. Pour les activités pédagogiques, régime dérogatoire à prévoir, ainsi qu'un conventionnement.
<b>Déchets</b>	/	/
<b>Feux</b>	Renforcer la surveillance et la répression.	Renfort des missions de police.
<b>Inscriptions</b>	Rajouter l'interdiction sur les biens immobiliers.	Révision de l'article pour inclure les biens immobiliers.
<b>Enrochements</b>	/	/
<b>Prises de vue et de sons</b>	De plus en plus de dérangement de la part des photographes. Sensibiliser les photographes.	Renfort de la sensibilisation.
<b>Activités agricoles et pastorales</b>	Laisser la possibilité d'installation de jeunes agriculteurs (bâtiments et installations légères).	Exclusion des bâtiments du périmètre classé. Dérogation prévue pour les installations légères.
<b>Activités halieutiques</b>	Garder possible les activités halieutiques.	Pas de modification. Activité déjà autorisée.
<b>Activités cynégétiques</b>	Garder possible les activités cynégétiques.	Pas de modification. Activité déjà autorisée.
	Ouvrir à la chasse certains secteurs problématiques pour la gestion du sanglier	Concertation avec le monde de la chasse. Conventionnement avec la FDC.
<b>Activités forestières</b>	Ne pas planter de PEE. Réglementer toute nouvelle plantation (soumis à autorisation). Renvoyer au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles du CRPF. Garder la possibilité de travaux d'entretien et de production de bois de chauffage. Réglementer les coupes rases (sous autorisation). Interdire le dessouchage. Réglementer la création de pistes forestières (sous autorisation). Interdire l'apport de fertilisants et traitements phytosanitaires.	Révision de l'article avec ces éléments.
<b>Activités traditionnelles de cueillette</b>	Mettre en cohérence avec le Code forestier.	Révision de l'article.
<b>Activités et manifestations sportives et culturelles</b>	Interdire certaines activités : jeux de ballon, slackline, usage de drone. Réglementer les activités de grimpes d'arbre. Anticiper l'apparition de nouvelles activités.	Révision de l'article : « Toutes activités sportives et de loisirs sont interdites, à l'exception de [...] »
	Garder la possibilité d'organiser des manifestations. Interdire la création de nouveaux sentiers pour des manifestations.	Pas de modification. Régime dérogatoire déjà possible.
	Interdire les feux d'artifice.	Pas de modification.
<b>Baignade</b>	Travailler avec les collectivités pour une offre de baignade hors RNR. Renforcer la signalétique sur les dangers de la baignade.	Pas de modification. Renfort de la signalétique. Accompagnement des collectivités.
<b>Activités industrielles et commerciales</b>	Article absent au précédent règlement.	Ajout d'un article.
<b>Publicité</b>	/	/
<b>Travaux</b>	Garder la possibilité de travaux et installations légères pour l'activité agricole. Garder la possibilité d'interventions de maintenance sur les réseaux d'utilité publique et sur la chaussée de la Cavaletade.	Pas de modification. Régime dérogatoire déjà possible.
	Ajouter une exception pour les travaux d'entretien des rivières inscrits dans un PPG	Ajout d'une exception pour les travaux en rivière inscrits dans un PPG
	Reformuler : Toutes constructions, installations, ouvrages et travaux sont interdits sur le périmètre de la Réserve naturelle, à l'exception de ...	Révision de l'article : « Toutes constructions, installation, ouvrages et travaux sont interdits dans la Réserve naturelle, à l'exception de : [...] »

## Etendue de l'opération et durée de classement

### Périmètre du projet et propriétaires concernés

Le projet de reclassement et d'extension s'étend sur 875,2 hectares sur 14 communes et concerne 445 parcelles cadastrées. Il est composé de 17 comptes propriétaires privés et 13 propriétaires publics.

Tableau 4 – Propriétaires et superficies engagées dans le projet de reclassement et d'extension

Propriétaire	Nombre de comptes propriétaires	Nombre de parcelles	Surface SIG (ha)	% de la RNR
<b>Etat (DPF)</b>				
Etat	1	/	403,56	46,1
Etat		11	12,39	1,4
Conseil Départemental de Haute-Garonne	1	18	15,98	1,8
SICOVAL	1	67	74,78	8,5
Toulouse Métropole	1	8	8,86	1,0
Communauté de Communes du Bassin Auterivain	1	9	56,19	6,4
Commune de Clermont-le-Fort	1	40	18,58	2,1
Commune de Grépiac	1	59	11,47	1,3
Commune de Lacroix-Falgarde	1	5	6,14	0,7
Commune de Pinsaguel	1	12	12,91	1,5
Commune de Pins-Justaret	1	8	2,92	0,3
Commune de Portet-sur-Garonne	1	21	43,85	5,0
Commune de Ramonville-Saint-Agne	1	2	10,30	1,2
Commune de Toulouse	1	48	37,86	4,3
Commune de Venerque	1	1	0,28	0,03
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie	1	15	4,85	0,6
Nature En Occitanie	1	80	94,08	10,8
ENOVA	1	3	16,44	1,9
Autres propriétaires privés	14	44	40,05	4,6
Parcelles non cadastrées	/	/	3,65	0,4
<b>Total</b>	31	453	875,25	100,0

### Durée de classement

La demande de classement est formulée pour une durée illimitée à compter de la publication au recueil des actes administratifs, comme le permet le Code de l'Environnement depuis l'ordonnance n°2012-9 du 5 janvier 2012.

## C. Informations générales

---

### Localisation et description

#### Localisation géographique

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège et son extension se situent dans la région Occitanie, dans le département de la Haute-Garonne, au sud-est de la métropole toulousaine.

Historiquement, la RNR s'étendait sur un linéaire d'environ 18 kilomètres, de Venerque sur l'Ariège et de Pinsaguel sur la Garonne, jusqu'à la chaussée de la Cavaletade (au niveau de la division des bras supérieur et inférieur de la Garonne) à l'entrée de Toulouse. Elle couvrait 11 communes : Toulouse, Vieille-Toulouse, Portet-sur-Garonne, Pinsaguel, Lacroix-Falgarde, Pins-Justaret, Goyrans, Labarthe-sur-Lèze, Clermont-le-Fort, Le Vernet, Venerque. Ces communes font partie d'une communauté urbaine, de deux communautés d'agglomération et d'une communauté de communes : Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, SICOVAL, Bassin Auterivain Haut-Garonnais.

Le projet prévoit une extension sur une trois nouvelles communes, Grépiac, faisant partie du Bassin Auterivaine Haut-Garonnais, sur le linéaire de 16 km de la rivière Ariège, et Roques-sur-Garonne sur le linéaire de 8 km de la Garonne, ainsi que Ramonville Saint-Agne le long du ruisseau du Bonneval, affluent de la Garonne. Il comprend également des espaces latéraux au cours d'eau sur plusieurs communes ainsi que l'intégration d'anciennes gravières sur la commune du Vernet.

La RNR et son extension se situent dans la plaine d'inondation de l'Ariège et de la Garonne, à cheval sur la confluence entre ces deux cours d'eau. Elles sont définies par le corridor fluvial de l'Ariège puis de la Garonne en aval de la confluence. À l'interface des coteaux du Lauragais et de la métropole toulousaine, elles se trouvent dans un contexte périurbain prononcé.

Ce territoire prend en compte les lits mineurs, les berges, la ripisylve, les milieux terrestres et aquatiques de la plaine d'inondation (zones de crues fréquentes, avec une périodicité de cinq à quinze ans), ainsi que les coteaux molassiques et certains vallons boisés en rive droite. Il englobe plusieurs « ramiers<sup>1</sup> », répartis au bord des deux cours d'eau, en aval et en amont de la confluence.

#### Description sommaire

La RNR et son projet d'extension s'inscrivent dans la plaine alluviale de la Garonne, dont la principale caractéristique est sa dissymétrie générale. Ils comportent en effet une rive gauche concave et propice à l'alluvionnement et une rive droite convexe abrupte et favorable à l'érosion.

L'Ariège et la Garonne se rejoignent en rive droite aux pieds des coteaux de Lacroix-Falgarde, au niveau des Ramiers de Portet-sur-Garonne. Alors seulement 1 km sépare la confluence et les coteaux. Deux kilomètres en aval, la Garonne, enrichie des eaux de l'Ariège, vient buter sur le relief abrupt des coteaux.

La basse plaine est constituée par des alluvions, recouvertes près du fleuve par les alluvions du lit majeur et, à l'est, par une colluvion venue des coteaux molassiques. Il découle de cette structure particulière une utilisation diversifiée du sol : cultures sur l'apport colluvial à l'abri des crues (dans la

---

<sup>1</sup> Le terme « Ramier » désigne, en région toulousaine, les terres enveloppées par un méandre, voir parfois tout espace naturel en bord de rivière (Garonne ou Ariège). Les ramiers sont tous différents, tant dans leurs caractéristiques que dans leur fonctionnement.

zone d'inondation décennale), exploitation des sables et graviers laissés à faibles profondeurs aux abords du fleuve.

Ce secteur du confluent a été marqué par différents phénomènes importants :

- La divagation du lit de l'Ariège ;
- Une très importante exploitation par l'homme ;
- Des modes d'exploitation qui ont conditionné et façonné l'évolution des milieux et des paysages.

Le territoire de la Confluence a en effet été historiquement exploité de manière intensive pour l'extraction de graviers en lit mineur et en lit majeur des deux cours d'eau. Cette activité industrielle a eu un fort impact sur les milieux riverains. Certains ont été totalement détruits par creusement et décapage des sols. Abandonnés depuis quelques décennies, ils peuvent dans certains cas donner naissance à des zones humides de substitution, tel que les plans d'eau du Parc naturel de Portet-sur-Garonne (anciennement nommé Parc du Confluent) ou les anciennes gravières en voie d'atterrissement et le boisement spontané du méandre de Goyrans.

Malgré le contexte périurbain de la Confluence et de la RNR, ce secteur est caractérisé par une majorité d'espaces agricoles, sylvicoles et naturels. La faible proportion de zones urbanisées -aucune habitation n'étant incluse dans le périmètre de la RNR- s'explique par le caractère inondable ou trop pentu des terrains concernés, ainsi que par l'exploitation historique du site pour ses matériaux (sables et graviers). Le territoire et les boisements qui le composent constituent ainsi un havre de verdure, un « véritable poumon vert » (NARS A., 2004) à proximité de l'agglomération toulousaine.

La RNR, son projet d'extension et le territoire de la Confluence de manière générale présentent une multifonctionnalité (écologique, sociale, économique) non négligeable. Sur son ensemble, se côtoient des milieux aquatiques (la Garonne, l'Ariège et les plans d'eau), des espaces naturels issus pour certains de l'abandon des activités humaines (anciennes gravières, terrains plus ou moins remaniés) et des secteurs à vocations économiques et sociales (cultures, infrastructures, activités de loisir). Les usages récréatifs et les sports de pleine nature sont présents depuis quelques dizaines d'années. Aujourd'hui, ils sont importants sur certains ramiers et sont en pleine expansion. Si la fréquentation est disparate sur l'ensemble du corridor, elle est « permanente et ce particulièrement en période estivale » (SICOVAL, 2005b).

La RNR et son projet d'extension se trouvent au sein d'un important complexe écologique représenté par le bassin de la Garonne. Ils s'inscrivent dans ces corridors fluviaux que représentent la Garonne, l'Ariège et leurs milieux annexes (boisements, bras morts, zones humides, prairies, etc.). Les différents « ramiers » du périmètre ont des caractéristiques biologiques distinctes, une fréquentation et des usages différents. Toutefois, ils forment un continuum d'habitats permettant la circulation de la faune et de la flore au sein des corridors biologiques, les rendant ainsi remarquables dans leur ensemble et nécessitant une gestion globale.

## Contexte territorial et administratif

### Démographie

Au début du XXème siècle, les abords de l'Ariège et de la Garonne se dépeuplent. La population ouvrière, pêcheurs de sable principalement, est victime de l'industrialisation. Ce n'est que dans les années 1950 que la population urbaine gagne les bords de la Garonne au niveau du Palayre et de Portet-sur-Garonne.

Le territoire de la Confluence supporte aujourd'hui de nombreuses pressions en termes d'urbanisation et de fréquentation. En effet, il est cerné par des communes « attractives », dont la

population ne cesse de croître et de s'urbaniser sous l'effet de la proximité de l'agglomération toulousaine. La récente augmentation de la population locale est rapide et irrégulière comparée à celle de la population française depuis le début des années 2000 (Figure 1).

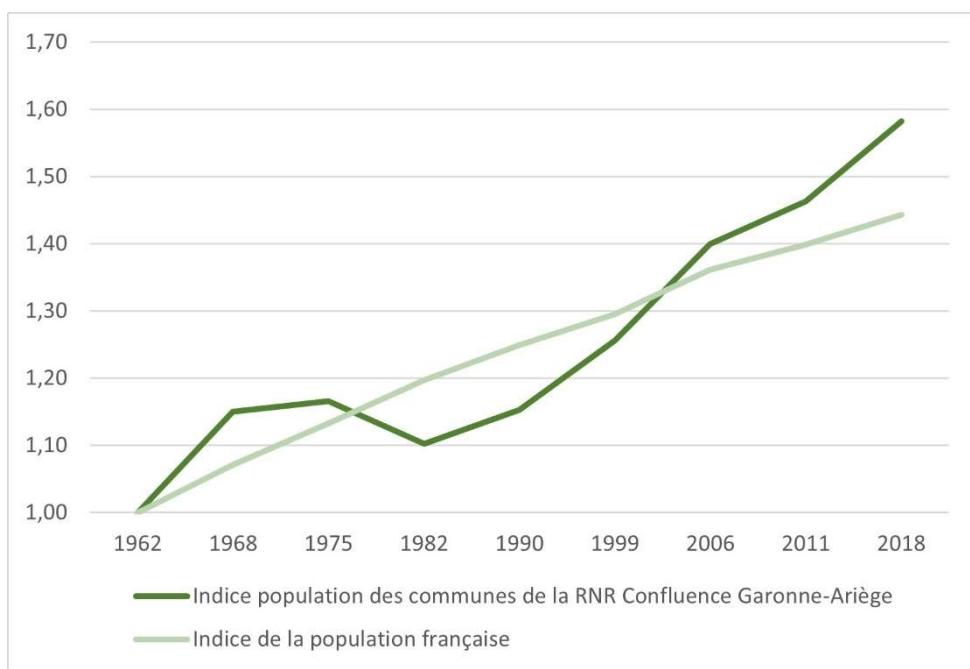


Figure 1: Évolution démographique du territoire de la confluence de la Garonne et de l'Ariège, et de la population française (INSEE, 2021)

Quatrième aire urbaine française, après Paris, Lyon, Marseille – Aix-en-Provence, l'agglomération toulousaine possède une forte attractivité nationale et internationale (958 000 habitants en 1999 et 1 130 000 estimés en 2008). Elle connaît une croissance démographique très importante depuis les années 1990. Les hypothèses démographiques retenues par la Charte urbaine sont évaluées à une augmentation de 14 000 habitants par an, soit environ 300 000 habitants supplémentaires. L'aire urbaine toulousaine pourrait donc arriver à une population comprise entre 1 437 000 et 1 507 000 habitants à l'horizon 2030 (AUAT, 2021).

Le territoire de la Grande Agglomération Toulousaine devra donc se préparer à accueillir ces habitants supplémentaires et à prendre en compte leurs besoins : logements (en moyenne 7 000 logements par an à l'horizon 2030 ; Toulouse Métropole, 2019), infrastructures et transports, zones d'activités économiques, équipements et services (pôles d'affaires, plates-formes logistiques, pôles commerciaux, équipements d'accueil de manifestation), zones de loisirs, etc.

Cette croissance démographique implique une extension aussi rapide qu'importante de l'urbanisation. Les modifications d'occupation des sols sont profondes, au détriment des espaces agricoles et naturels. La surface urbanisée a augmenté de plus de 20 % entre 1990 et 2003 ; la tendance se poursuit aujourd'hui, avec un niveau de construction sans précédent (AUAT, 2021 ; SMEAT & AUAT, 2008).

## Organisation administrative

La RNR et son projet d'extension s'étendent sur 14 communes regroupées en quatre intercommunalités. Ils s'inscrivent également dans deux Schémas de Cohérence et d'orientations territoriales (SCOT), qui ont un socle commun par le biais d'une charte interSCOT (1 409 communes, 2 millions d'habitants, environ la moitié nord du département de la Haute-Garonne) (Tableau 5).

Tableau 5: Collectivités territoriales du territoire de la confluence.

Commune	Surface en RNR (ha, calcul sous SIG)	% de la RNR	Collectivités	SCOT	
Toulouse	94,18	10,8	Toulouse Métropole		
Vieille-Toulouse	60,56	6,9			
Ramonville Saint-Agne	10,30	1,2	Communauté d'agglomération du SICOVAL	SCOT de la Grande agglomération toulousaine Approbation prévue pour 2024	Charte INTERSCOT
Goyrans	93,16	10,6			
Clermont-le-Fort	127,11	14,5			
Lacroix-Falgarde	46,07	5,3			
Portet-sur-Garonne	171,34	19,6			
Pinsaguel	85,02	9,7	Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo		
Roques-sur-Garonne	3,09	0,4			
Pins-Justaret	12,96	1,5			
Labarthe-sur-Lèze	38,95	4,5			
Grépiac	37,64	4,3	Communauté de communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais	SCOT Sud toulousain Révisé en 2019	
Le Vernet	75,85	8,7			
Venerque	18,99	2,2			

## Outils de gestion et de planification des corridors fluviaux de la Garonne et de l'Ariège

La RNR et son projet d'extension sont concernés et sont cohérents avec plusieurs outils de gestion et de planification, dont :

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne, élaboré par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne »,
- Plan de Gestion d'Etiage (PGE) « Garonne-Ariège »,
- Plan Garonne, élaboré par le SMEAG,
- Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (SDE), réalisé par le SMEAG,
- Projet de Grand Parc Garonne, porté par Toulouse Métropole.

## Inventaires et classements en faveur des patrimoines naturels et paysagers

La RNR et son projet d'extension sont concernés par plusieurs zonages d'inventaires, soulignant la richesse du patrimoine naturel du secteur. Les intérêts écologiques, faunistiques et floristiques relevés dans ces zonages concernent majoritairement :

- Les cours d'eau, les zones humides et les espèces associées : végétations aquatiques et rivulaires, bancs de graviers et de sables, annexes fluviales (bras morts), ripisylves, forêts alluviales, prairies humides, mégaphorbiaies, phragmitaies, colonies d'Utriculaires, sources d'eaux dures (cratoneurions), flore riveraine et aquatique (*Bidens frondosa*, *Butomus umbellatus*, *Utricularia vulgaris*, *Parentucellia viscosa*, *Ranunculus aquatilis*...), oiseaux d'eau (dont plusieurs colonies d'Ardéidés nicheurs, Rousserolle turdoïde, Râle

- d'eau, Mouette rieuse...), rapaces (Aigle botté, Milan noir...), chiroptères et mammifères semi-aquatiques (Loutre d'Europe, Putois), amphibiens et reptiles (Triton marbré, Cistude d'Europe...), odonates (Cordulie à corps fin...), poissons (dont les migrants amphihalins comme le Saumon ou l'Anguille) ;
- Les coteaux thermophiles en rive droite de la Garonne et de l'Ariège : pelouses et landes sèches, chênaies thermophiles, falaises, orchidées (*Anacamptis papilionacea*, *Orchis simia*...), flore messicole (*Nigella gallica*, *Valerianella eriocarpa*, *Caucalis platycarpos*...), flore subméditerranéenne (*Glaucium flavum*, *Osyris alba*, *Asparagus acutifolius*...), Lézard hispanique, Grand-duc d'Europe, coléoptères saproxyliques, syrphes, etc.

Tableau 6: Zonages d'inventaires dans ou en périphérie du périmètre de la RNR (source : INPN, 2022)

	Nom	Référence	Surface (ha)	Année de création	Distance de la RNR (km)	Communes concernées
ZNIEFF I (2ème génération)	Coteaux et falaises des bords d'Ariège	Z2PZ0249 / 730010266	126	2011	/	Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort, Goyrans
	La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère	Z2PZ0316	5 075	2010	/	Toulouse, Vieille-Toulouse, Portet-sur-Garonne, Pinsaguel, Roques-sur-Garonne
	Cours de l'Ariège	Z2PZ0467 / 730010232	1 341	2011	/	Pinsaguel, Lacroix-Falgarde, Pins-Justaret, Goyrans, Clermont-le-Fort, Venerque, Le Vernet, Labarthe-sur-Lèze, Grépiac
	Vallon de Ramade	Z2PZ0247 / 730010277	95	2011	0,1	Portet-sur-Garonne, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Pechbusque
	Ruisseau Notre-Dame et bassin versant	Z2PZ0248 / 730030382	113	2011	0,1	Clermont-le-Fort
	Falaise du Terrelet	Z2PZ0212 / 730030486	38	2011	0,1	Vieille-Toulouse
	Gravière de Cante-Lauzette	Z2PZ0254 / 730003053	5	2011	1	Roques-sur-Garonne
	Ancienne sablière du Vernet	Z2PZ0213 / 730010248	67	2011	3	Le Vernet
	Lac Lamartine	Z2PZ0221 / 730010246	46	2011	3,6	Roques-sur-Garonne
ZNIEFF II (2ème génération)	Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau	Z2PZ2066	6 856	2011	/	Toulouse, Vieille-Toulouse, Portet-sur-Garonne, Pinsaguel, Roques-sur-Garonne
	Complexe de gravières de Villeneuve-Tolosane et de Roques	Z2PZ2052 / 730010244	344	2011	1	Roques, Villeneuve-Tolosane
	L'Ariège et ses ripisylves	Z2PZ2088 / 730012132	1 938	2011	/	Pinsaguel, Lacroix-Falgarde, Pins-Justaret, Goyrans, Clermont-le-Fort, Venerque, Le Vernet, Labarthe-sur-Lèze, Grépiac
ZICO	Vallée de la Garonne : Palayre et environs	MP06	1 689	02/1991	/	Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Toulouse, Vieille Toulouse

La RNR et son projet d'extension sont également concernés par :

- Deux sites Natura 2000,
- Deux Arrêtés de Protection de Biotope,
- Quatre sites classés et plusieurs sites inscrits au titre des paysages ou des monuments historiques.

Tableau 7: Espaces protégés dans la RNR et son projet d'extension

	Nom	Référence	Surface (ha)	Date de création	Distance de la RNR (km)	Communes concernées
ZSC (Natura 2000)	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	FR7301822	9 566	20/06/2009	/	Clermont-le-Fort, Goyrans, Lacroix-Falgarde, Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret, Pinsaguel, Venerque, Portet-sur-Garonne, Le Vernet, Toulouse, Vieille-Toulouse, Grépiac, Roques-sur-Garonne
ZPS (Natura 2000)	Vallée de la Garonne de Muret à Moissac	FR7312014	4 483	09/06/2006	/	Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Toulouse, Vieille-Toulouse, Roques-sur-Garonne
APPB	La Garonne, l'Hers vif et le Salat, l'Ariège	TAPB0019 / FR3800264	1 697	17/10/1989	/	Clermont-le-Fort, Goyrans, Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Lacroix-Falgarde, Venerque, Le Vernet, Toulouse, Vieille-Toulouse, Roques-sur-Garonne, Grépiac
	Palayre	TAPB001 / FR3800260	36	28/12/1981	/	Toulouse

Tableau 8: Paysages et monuments inventoriés e/ou protégés dans la RNR et son projet d'extension ou leur proche périphérie

Statut	Nom	Référence	Surface (ha)	Date de création	% du territoire	% à l'intérieur du territoire	Communes concernées
Sites classés	Site de Clermont	1331227SCA03	/	27/12/1993	/	/	Clermont-le-Fort
	Château de Pinsaguel et des abords	1890613SCD01	111	13/06/1989	7,6%	39,7%	Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne
	Terrains situés au bord du Chemins des Etroits	1270527SCA05	/	27/05/1927	/	/	Vieille-Toulouse, Toulouse
	Chemin des Etroits : terrains communaux et départementaux en bordure	1270527SCA06	/	27/05/1927	/	/	Toulouse
Monuments historiques inscrits	Porte fortifiée de Clermont-le-Fort	PA00094320	/	09/07/1926	/	/	Clermont-le-Fort
	Socle de croix (croix monumentale)	PA00094321	/	26/12/1926	/	/	Clermont-le-Fort
	Pyramide marquant la limite entre la Guyenne et le Languedoc	PA00094429	/	21/02/1973	/	/	Portet-sur-Garonne
	Église	PA00094428	/	21/05/1953	/	/	Portet-sur-Garonne
	Château et ferme Bertier	PA00094420	/	22/12/1941	/	/	Pinsaguel
	Moulin	PA00094659	/	25/09/1989	/	/	Le Vernet
Monuments historiques	Château de Lacroix-Falgarde	PA00094361	/	20/09/1958	/	/	Lacroix-Falgarde

	Église Saint-Pierre et Saint-Phébade	PA00094653	/	1840	/	/	Venerque
Pré-inventaires	Jardin d'agrément du château de Lacroix-Falgarde	IA31010014	/	1992 (date d'enquête)	/	/	Lacroix-Falgarde
	Jardin d'agrément du Château Bertier	IA31010016	/	1992 (date d'enquête)	/	/	Pinsaguel

## Evolution historique des sols

### Jusqu'au début du XXème siècle : une utilisation de subsistance

L'occupation de la RNR et de son projet d'extension, et plus largement de la Confluence Garonne-Ariège, semble remonter au Paléolithique inférieur (-300 000 ans) et au Néolithique (-10 000 ans). Des vestiges celtes et romains ont été retrouvés sur la commune de Goyrans, ainsi que sur Vieille-Toulouse. Datant du VIème siècle av. JC, le site de l'oppidum sur Vieille-Toulouse, au croisement du chemin de Narbonne et du chemin relié à celui des Etroits, permet le contrôle de toutes les terres alentours.

A partir du VIIème siècle, la Garonne et l'Ariège sont utilisées comme routes fluviales : le fleuve constitue le moteur économique régional. De nombreuses activités humaines sont tributaires du fleuve et de son affluent : « pêcheurs de sables », rouliers, bateliers, etc.

La motte castrale de Clermont-le-Fort, butte artificielle du XIème et XIIème siècles où était érigé un donjon, poste d'observation et de défense, est le témoignage d'une occupation ancienne.

La Confluence est prisée du fait de sa place stratégique : pénétration fluviale et terrestre dans une vallée adjacente. Ainsi, dès le XIVème siècle se construit le château de Lacroix-Falgarde, doté d'un moulin et d'un port. Le village prospère au XVIème siècle grâce à la culture du pastel et aux moulins pasteliers, s'affaiblit avec la crise du pastel, puis connaît un renouveau au XVIIème siècle avec les cultures céréalières.

D'après la carte de Cassini de la fin du XVIIIème siècle, le lit de l'Ariège n'est pas encore fixé et l'instabilité de cette rivière décourage la construction de ponts. Les sociétés riveraines restent très soumises aux caprices du cours d'eau. De nombreux bacs assurent la traversée d'une rive à l'autre, comme l'atteste un ancien point de départ du bac sur l'Ariège entre Clermont-le-Fort et le hameau des « Fraysses ».

Au XIXème siècle, le cadastre napoléonien représente un paysage agricole du territoire de la Confluence. L'essentiel des terres était cultivé, excepté les zones riveraines laissées en pâture du fait des crues fréquentes. Des vignes se trouvaient sur les coteaux, notamment à Goyrans et Clermont-le-Fort. Les espaces boisés sont minoritaires et occupent les zones faiblement exploitables, versant abrupt et fond de vallée. A cette époque, deux gravières sont indiquées en rive droite au niveau de Clermont-le-Fort et deux moulins : celui de Crouzilles sur la rive gauche à Clermont-le-Fort et celui de Grimaud sur Goyrans, dont des ruines sont encore observables (canal de fuite principalement). Une briqueterie est également mentionnée.

Des extractions de matériaux sont notées à partir du XIXème siècle. Pêcheurs de sable, rouliers et bateliers exploitent le bord des cours d'eau. Les volumes d'extraction oscillent entre 20 et 15 000 m<sup>3</sup> entre les communes de Vieille-Toulouse et de Clermont-le-Fort. Ces nouvelles activités annoncent le changement radical du paysage à venir. L'instabilité morphologique de la rivière est encore marquée, comme le montre la demande d'endiguement émise en 1900 afin de stabiliser le chenal fluvial au niveau du moulin de Goyrans.

## À partir de 1950 : Une utilisation industrielle et un abandon des activités traditionnelles

Dans les années 1950-1960, à la suite des modifications des systèmes de production, du monde agricole et du monde rural plus généralement, les vignes sont arrachées, le bois de chauffage n'est plus collecté, les cultures sont progressivement abandonnées, etc. Le pacage perdure tout de même jusqu'à dans les années 1970.

Les cours d'eau et les milieux riverains sont délaissés ou exploités à d'autres fins industrielles, notamment pour la ressource en eau.

Par ailleurs, le développement du machinisme remplace les bateaux par les transports ferroviaires et routiers, les pêcheurs de sable par les dragues à larges godets. Ces nouvelles activités utilisent les terrains vacants de la Confluence à des fins industrielles et exploitent les matériaux (sables et graviers) du fleuve et de son affluent.

Face à l'urbanisation croissante, les prélèvements s'intensifient, ce qui n'est pas sans conséquence. Les extractions en lit mineur, jusqu'au milieu des cours d'eau, entraînent un abaissement de la ligne d'eau et de la nappe d'accompagnement, responsables d'une déconnexion entre zones humides et de la régression de certains habitats : bras morts, dont celui de Lacroix-Falgarde, îles et boisements humides.

Sur Lacroix-Falgarde, entre le pont communal et la Confluence, jusqu'à 2 000 m<sup>3</sup>/an de matériaux ont été extraits en 1978, ceci grâce à un arrêté préfectoral du 28 janvier 1977 d'une durée de cinq ans (MIGADO, 2006).

Tableau 9 - Autorisations historiques d'extraction dans le territoire de la Confluence (Source : CARRE S., 2004)

Commune	Lieu-dit	Début d'extraction	Fin d'extraction	Surface (ha)
Vieille-Toulouse	Lit mineur Garonne, île de Vincent	20/08/1976	04/08/1983	70
	Lit mineur Garonne, île de Vincent	11/04/1978	08/12/1983	70
	Lit mineur Garonne, île de Vincent	12/05/1978	30/10/1982	70
Lacroix-Falgarde	Lit mineur Ariège	28/10/1976	08/12/1983	
	Lit mineur Ariège, au niveau de la confluence	28/01/1977	29/03/1984	180
Goyrans	La Rivière	Date inconnue	Vers 1950	55
Clermont-Le-Fort	La Riverotte	Vers 1966	Vers 1986	
	La Riverotte	08/09/1972	18/02/1986	36
	Lit mineur Ariège entre Venerque et Pinsaguel	01/08/1979	27/10/1983	640
	La Riverotte	17/04/1979	22/06/1987	15
	Le Ramier	Vers 1979	Vers 1984	4

Les phénomènes d'érosion résultant de l'extraction entraînent également un enfoncement du lit mineur dommageable aux stations de pompage destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'irrigation. Ainsi, la prise d'eau de la station de Clairfont à Portet-sur-Garonne, construite en 1976, a été modifiée à deux reprises entre 1977 et 1987 en raison de l'extraction de granulats huit cents mètres en aval.

Les gravières en lit majeur modifient également le paysage et les caractéristiques écologiques des annexes humides. La superficie des plans d'eau a ainsi été multipliée par deux entre 1950 et 1966. Les zones de grèves disparaissent en quasi-totalité à partir de 1966.

Dans le méandre de Clermont-le-Fort, la gravière de « la Ramière » est exploitée par deux entreprises de 1968 à 1972, et de 1979 à 1987, entraînant le décapage des terrains et leur perte de fertilité. Une partie du site a été rachetée ensuite par la société Morillon Corvol pour en faire un site de stockage, toujours utilisé à l'heure actuelle par la société CEMEX.

L'aménagement et la stabilisation des berges sont également entrepris afin de dompter la Garonne et l'Ariège et d'en limiter les caprices. Des protections de pieux colmatés par des végétaux sont par exemple construites afin de fixer les berges et de maintenir les lits des cours d'eau dans un chenal.

La déconnexion entre les plaines alluviales et les cours d'eau étant accentuée, les zones humides associées régressent et se végétalisent pour la plupart : les bras morts ont quasiment tous disparu et sont plantés de peupliers au bord de l'Ariège (MIGADO, 2006). Les boisements riverains s'assèchent.

En 1950, on peut observer, d'après la mission aérienne, un important enrochement en épis en rive gauche au niveau du « ramier du Palayre ». Ces enrochements diminuent l'espace de liberté des cours d'eau qui ne peuvent plus éroder les berges et creusent leur lit plus profondément. À cela, il faut rajouter le rôle de la route RN20 qui, en longeant la rivière, a peu à peu diminué le lit majeur de l'Ariège (MIGADO, 2006).

### Vers une autre utilisation des milieux à partir des années 1990

Dès 1980, le ministère de l'environnement prescrit par lettres circulaires une politique générale de limitation des extractions de matériaux. L'exploitation des matériaux de la rivière est stoppée à partir de cette date.

Le lit vif de l'Ariège est le dernier secteur extrait ; sa date de fin d'exploitation est le 29 mars 1984. Cependant, des missions aériennes effectuées entre 1970 et 1985 montrent encore une exploitation de sable et de graviers dans la Garonne au niveau du « Grand ramier » sur la commune de Vieille-Toulouse.

Les terrains à l'abandon et laissés en friches sont progressivement recolonisés par la végétation et évoluent naturellement vers des milieux forestiers. Les anciennes gravières et plans d'eau restants donnent naissance à des zones humides de substitution, telles que celle située sur le site de « la Ramière » toujours en eau, celles dans le méandre de Goyrans, qui sont aujourd'hui en voie d'atterrissement, et celles du Parc naturel de Portet-sur-Garonne.

Les prélèvements de bois et la réduction des espaces boisés ont été importants au cours des derniers siècles, et ce, jusqu'à la fin de la dernière guerre mondiale. Ce constat est conforme aux connaissances de l'évolution historique des espaces boisés en Midi-Pyrénées. Depuis, la tendance s'est inversée. Les surfaces boisées ont été en augmentation constante (toutefois moindre actuellement) et les prélèvements en bois ont diminué. La comparaison des photographies aériennes de 1947 et de 2006 montre ainsi une évolution rapide et importante des espaces boisés sur le territoire de la Confluence, passant de 122 à 316 ha en une soixantaine d'années.

Les prélèvements dans les boisements des coteaux ont consisté, dans le passé, essentiellement en une utilisation pour le bois de chauffage. Dans les rares fonds de vallon, quelques arbres mieux-venants étaient exploités pour le bois de charpente. Aujourd'hui, hormis quelques traces d'exploitation pour le bois de chauffage, les pratiques sylvicoles sont très réduites sur ces coteaux.

Bien que d'apparence naturelle, notamment du fait de la présence d'espèces forestières spontanées, les peuplements alluviaux sont dominés par un faciès contenant un fond important de peupliers plantés (d'origine artificielle) accompagnés de feuillus divers, notamment dans le ramier de Goyrans. Combiné à un très faible suivi sylvicole, ces peuplements ont évolué plus ou moins « naturellement ». Les autres essences relèvent d'une implantation pour l'essentiel spontanée sans réelle pratique sylvicole liée.

Les boisements présents dans le secteur de la Confluence ne sont donc plus exploités depuis plusieurs dizaines d'années, exceptées quelques plantations d'arbres feuillus (peuplements encore jeunes de peupliers, noyers et robiniers) sur Clermont-le-Fort notamment (hors projet). Si le fonctionnement de

la dynamique fluviale retrouve sa « naturalité », les boisements alluviaux du territoire de la confluence devraient donc évoluer à terme vers des boisements alluviaux à caractère naturel et en libre évolution des plus intéressants d'un point de vue écologique.

D'après des clichés photographiques de 1997, des nouveaux phénomènes d'accumulation de matériaux, disparus depuis le début des extractions, réapparaissent. Le document de synthèse du site Natura 2000 « Ariège, lit mineur » (MIGADO, 2006) relate le fort ensablement annuel entre 1997 et 2000. Actuellement, il ne semble plus y avoir de progression mais une stabilisation de la situation.

Peu à peu, les espaces proches des cours d'eau ne sont plus utilisés que pour des activités de loisirs par une population urbaine de plus en plus importante.

## D. Environnement et patrimoine naturel

---

### Contexte climatique

La région toulousaine est marquée par un climat du bassin du Sud-Ouest et par deux régimes distincts : un climat général de caractère atlantique (pluviosité et humidité) pendant les saisons d'automne, d'hiver et de printemps, tandis qu'en été, le régime est plutôt méditerranéen (sécheresse estivale, action du vent d'Autan). Ces régimes dominants n'excluent pas des influences continentales se traduisant par des températures extrêmes, aussi bien en hiver qu'en été. Les influences océaniques sont à l'origine d'hivers doux et moyennement pluvieux auxquels succèdent des printemps très humides. La période estivale survient brusquement et se traduit par une sécheresse assez intense. Cette période est soumise à des influences méditerranéennes apportant les vents d'Autan venant du Sud-Est. L'automne est chaud et généralement moins pluvieux que le printemps.

Ce climat se caractérise par « une moyenne annuelle de température élevée (supérieure à 13°C) et un nombre élevé (> 23) de jours chauds tandis que les jours qui présentent une température inférieure à -5°C sont rares. L'amplitude thermique annuelle est élevée (15 à 16°C) et la variabilité interannuelle des températures d'hiver et d'été est faible. Les précipitations, peu abondantes en cumul annuel (moins de 800 mm) et en hiver, le sont un peu plus durant l'été. Elles sont plus fréquentes en hiver (9-11 jours) qu'en été (moins de 6 jours). L'intensité des précipitations est faible l'hiver (précipitations océaniques) et plus élevées l'été (perturbations orageuses venant de l'Espagne ou du golfe de Gascogne). » (Joly et al., 2010).

L'analyse de l'évolution récente du climat permet déjà d'observer des changements climatiques : les températures ont augmenté, tout comme l'évapotranspiration potentielle. Certains indicateurs restent variables d'une année à l'autre, c'est le cas des précipitations et des débits, même si une tendance à la diminution a été observée. Les événements extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses) et le gel n'ont pas été analysés sur cette période.

À l'horizon proche (2021-2050), les scénarios RCP 4.5 et 8.5 sont plutôt similaires. Les températures moyennes, minimales et maximales se réchauffent sur toute l'année. Cela implique une légère augmentation des durées des vagues de chaleur (notamment en été) ainsi qu'une diminution forte des jours de gel. Les hivers sont donc plus doux. S'ajoute à ceci l'augmentation de l'évapotranspiration (ETP), participant à la hausse de la sensibilité de la végétation aux feux de forêt. De légères tendances se dessinent pour les précipitations : plus importantes en hiver, plus faibles en été, mais les périodes de sécheresses restent stables.

À l'horizon lointain (2071-2100), de fortes différences entre les scénarios sont observées mais les tendances restent les mêmes. Les températures doublent (RCP 4.5), voire triplent (RCP 8.5) par rapport aux normales de la période de référence. Les hivers sont très doux, avec une diminution de 80% des jours de gel, voire une disparition du gel au printemps. L'été se réchauffe fortement, et les vagues de chaleur sont sévères (jusqu'à 14 jours de chaleur consécutifs). Les tendances suivies en mai et en septembre sont semblables aux tendances estivales et suggèrent ainsi un été plus précoce et plus long. L'ETP augmente globalement sur toute l'année, même si cette augmentation est un peu plus faible au printemps. En parallèle, le cumul des précipitations augmente en hiver. À l'inverse, en été, cette quantité diminue. Les débits suivent les mêmes tendances que le cumul de précipitations, notamment en lien avec l'augmentation des précipitations et la fonte des neiges précoce dans les Pyrénées en hiver. En été, les longues périodes de sécheresses et l'augmentation des températures exercent notamment une influence sur la durée, la précocité et l'intensité des étiages. Le risque incendie augmente également, notamment en été. Par ailleurs, les sécheresses, les fortes températures et le vent augmentent la sensibilité de la végétation au feu et la propagation une fois le feu déclenché.

Tableau 10 - Synthèse annuelle des indicateurs du climat futur à l'échelle de la RNR Confluence Garonne-Ariège

	Indicateurs	Evolution récente 1966-2023	Période de référence 1965-2020	Horizon proche 2021-2050	Horizon lointain 2071-2100		
	Scénario			RCP 4.5	RCP 8.5		
	Température moyenne journalière (°C)	↗	14,4°C	+1,1°C	+1,3°C	+2,1°C	+4°C
	Température minimale journalière (°C)	↗	9,5°C	+1,1°C	+1,3°C	+2,1°C	+4°C
	Température maximale journalière (°C)	↗	17,2°C	+1,2°C	+1,3°C	+2°C	+4,1°C
	Nombre de jours supplémentaires à une vague de chaleur de 5 jours	/	0	↗	↗	↗	↗↗
	Nombre de jours de gel	/	23j	-4j	-7j	-10j	-17j
	Cumul des précipitations (mm)	↘	617,7mm	-1,2%	-0,5%	-2,5%	-11,7%
	Nombre de jours maximal d'une période de sécheresse	/	13j (en août)	↗	↗	↗	↗↗
	Cumul de l'évapotranspiration potentielle	↗	843,3mm	+5,3%	+5,6%	+8,5%	+21,2%
	Sensibilité de feu météo modérée	/	29j (en été)	↗	↗	↗	↗↗
	Débit moyen Garonne (m³/s)	↘	166,2m³/s	-2,4%	-5,8%	-12,9%	-32,7%
	Débit moyen Ariège (m³/s)		51,1m³/s	-0,8%	-6%	-8,3%	-32,8%

## Contexte géologique

La RNR et son projet d'extension s'inscrivent dans la plaine alluviale de la Garonne et de l'Ariège. Ces deux cours d'eau se situent dans un contexte géologique très dissymétrique avec un large champ d'inondation en rive gauche, zone d'accumulations alluviales quaternaires importantes, et un lit majeur plus étroit en rive droite qui vient buter contre un escarpement molassique du tertiaire : les coteaux du Lauragais. Les plaines d'inondation sont relativement étroites (250 m en moyenne) et formées d'alluvionnements de galets d'origine pyrénéenne, sables et limons favorables aux cultures. Ces alluvions récentes s'accumulent sur des épaisseurs de six à huit mètres pour la Garonne et de cinq à six mètres pour l'Ariège. En rive gauche de la Garonne, les dépôts fluviaux se sont constitués selon un système de terrasses, qui sont séparées par des talus de quelques mètres de hauteur. L'épaisseur des alluvions s'affine à proximité du fleuve.

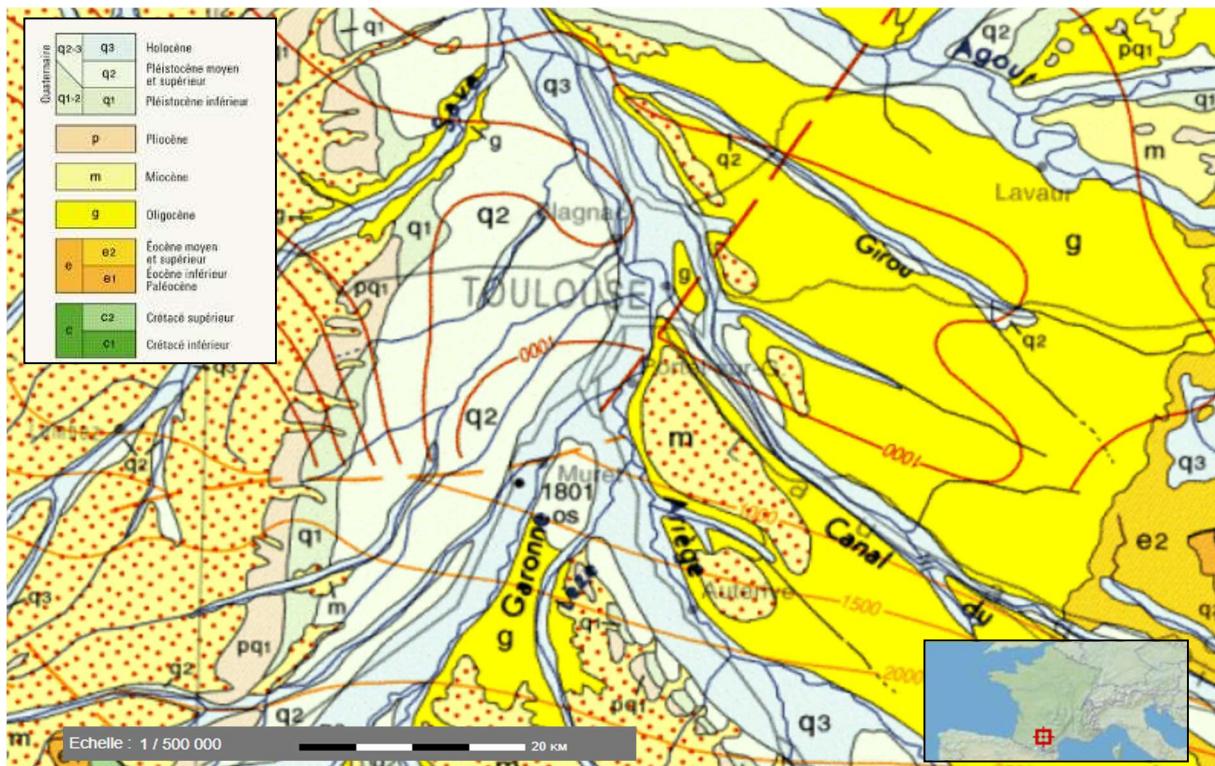


Figure 2: Carte géologique de la région toulousaine (BRGM, 2022).

Les alluvions de la basse plaine de l'Ariège sont constituées de dépôts argileux à limono-argileux, généralement peu caillouteux. Sur le plan minéralogique, elles sont caractérisées par des argiles gonflantes (fentes de retrait importantes en été) et par un profil très homogène. En s'éloignant du lit de la rivière, on trouve des dépôts beaucoup plus grossiers, avec des bancs de gravaux qui ont pu faire l'objet d'exploitations de gravières.

Les alluvions récentes de la Garonne sont des sols très graveleux. Sous une couche de dépôts fins peu épaisse, on trouve d'importants dépôts caillouteux emballés dans une matrice sableuse ou argileuse. Ces sols sont sains mais très sensibles à la sécheresse. Ces terrains graveleux sont souvent exploités en gravières.

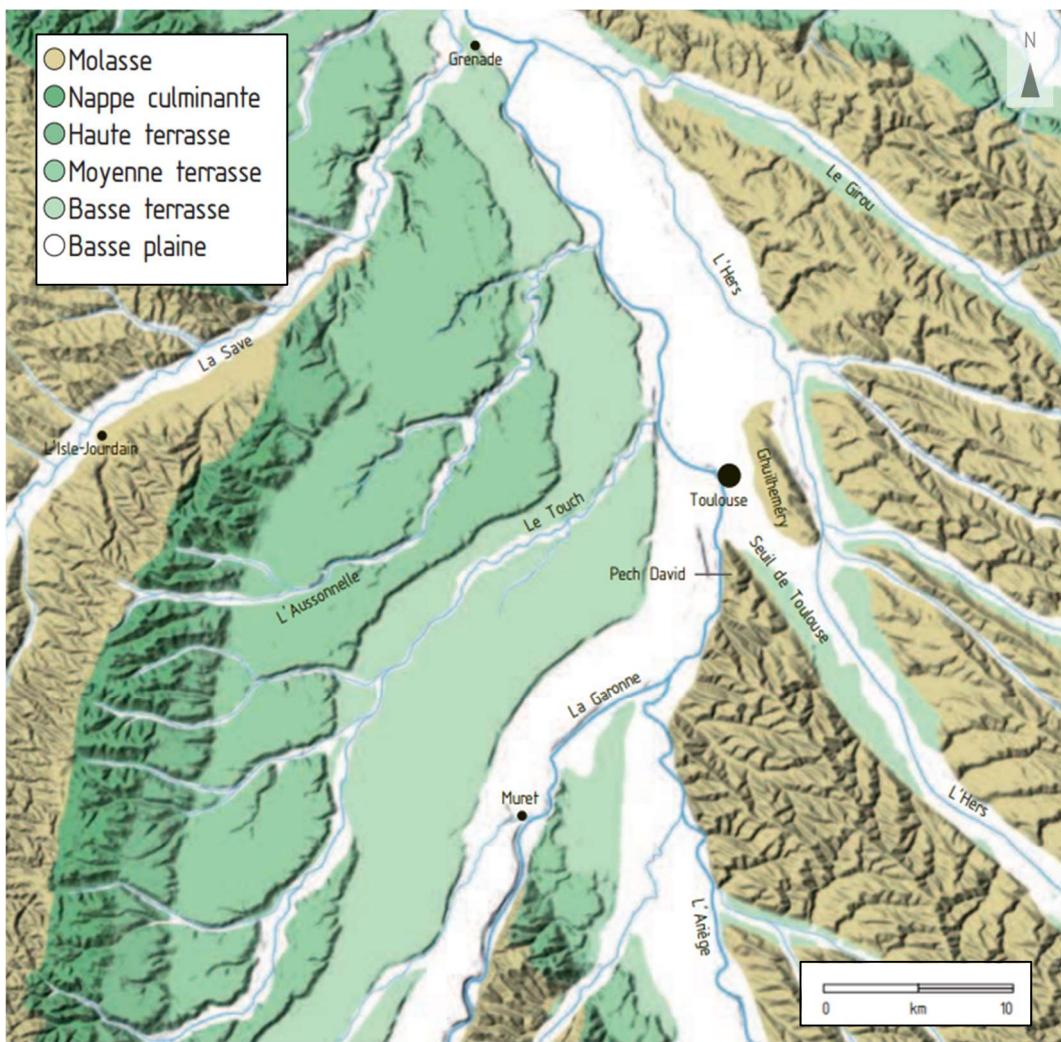


Figure 3: Contexte géomorphologique de la confluence de la Garonne et de l'Ariège (Aramond et al., 2007)

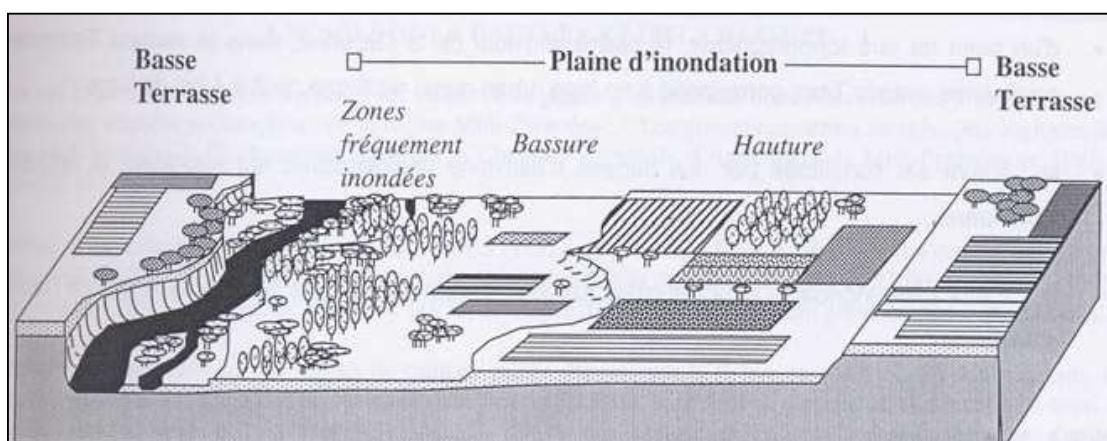


Figure 4 : Schéma géomorphologique de la plaine alluviale de la Garonne et de l'Ariège (source : NARS A., 2004)

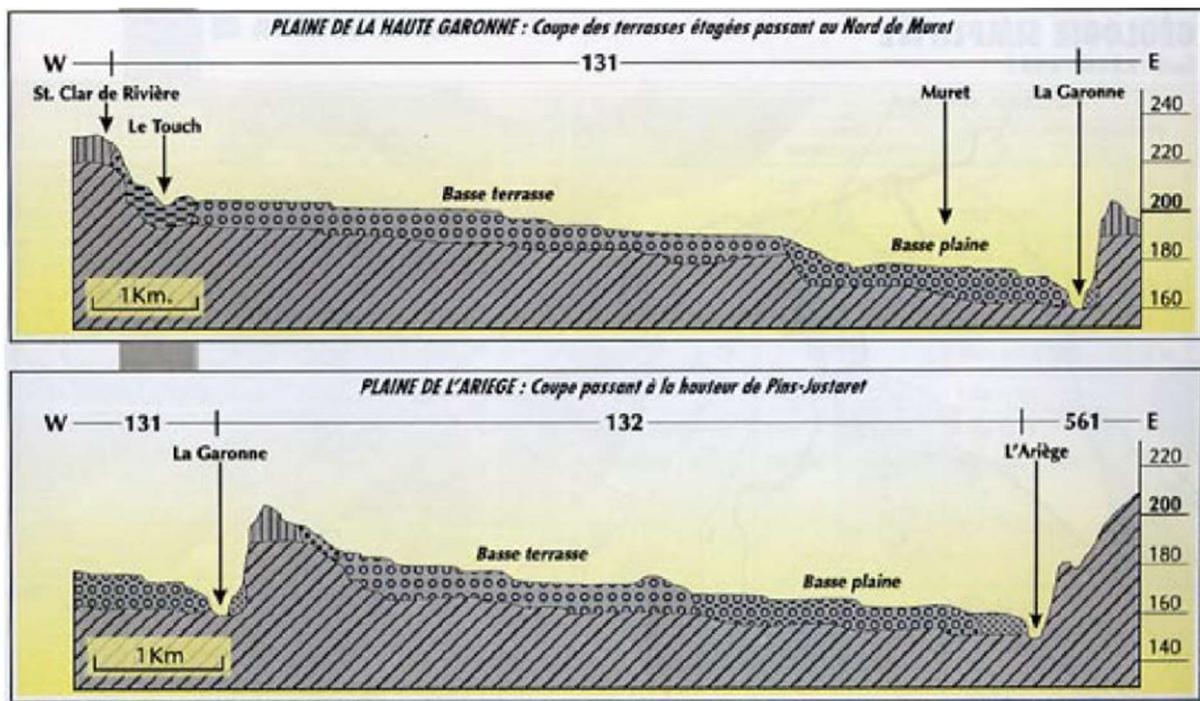


Figure 5 – Coupe transversale et topographie autour de la RNR (source : CAUE Haute-Garonne)

Dominant la rivière de près de cinquante à cent mètres, les falaises fluviales sont encore sapées par l'Ariège et la Garonne, ce qui rend certains secteurs très instables (existence d'un Plan de Prévention de Risques sur plusieurs communes du périmètre RNR). Les escarpements qui en résultent présentent une hauteur atteignant, par endroits, une centaine de mètres. Ces falaises sont des formations molassiques oligocènes et miocènes composées de molasses, marnes et argiles. Des formations solifluées en limite de coteaux sur pentes fortes sont constituées d'argiles caillouteuses.

Les lits mineurs de la Garonne et de l'Ariège reposent le plus souvent sur des molasses dures relativement dépourvues de couvertures alluvionnaires.

La pente de la Garonne est de 1,53 m/km entre Carbonne et Toulouse, ce qui lui confère une capacité de transport importante. Combinée avec la fourniture en matériaux grossiers issus des Pyrénées depuis la fin de la glaciation würmienne et les fortes crues, elle explique les fonds graveleux et la présence régulière de bancs de graviers dans le lit de la Garonne.

## Réseau hydrographique et hydrogéologie

### Eaux de surface

Le réseau hydrographique de la Garonne converge à l'entrée de Toulouse. Plus précisément, c'est au niveau de Portet-sur-Garonne que le bassin pyrénéen, qui se compose de la Garonne, de la Neste et du Salat, conflue avec l'Ariège. À cet endroit, la surface du bassin versant est de plus de 10 000 km<sup>2</sup>. Cette zone de confluence correspond à un secteur de transition entre les tronçons homogènes de « la Garonne de Piémont » et « la Garonne entre l'Ariège et le Tarn ».

Le périmètre de la RNR et son projet d'extension sont ainsi traversés par des cours d'eau importants : le fleuve Garonne, la rivière Ariège et son affluent en rive gauche la Lèze, ainsi que la Saudrune, affluent

de la Garonne. Les zones inondables y sont nombreuses. Les zones concernées par les crues très fréquentes sont principalement les méandres, zones le plus souvent boisées ou en friches.

En amont de la confluence, le principal affluent de l'Ariège est la Lèze. Plusieurs ruisseaux intermittents existent en rive gauche et rejoignent difficilement la rivière (ruisseaux de Mondouly, du Hautmont, de l'Ayguère, du Riouas Rau, etc.). Le plus important se situe en amont de la RNR, au niveau des petites gravières (Camp de Clermont). En rive droite sont présents, de l'amont vers l'aval, le ruisseau de la Hyse, un ruisseau intermittent longeant la falaise, le ruisseau de Notre-Dame, celui du Rigautié à la limite des communes de Goyrans et de Clermont-le-Fort, celui qui conflue au niveau de la ferme de la Dille (le Rival) et enfin, le ruisseau du Bugat partant du village de Goyrans et pénétrant au sein du ramier. Un ancien bras mort est présent sur le site de Lacroix-Falgarde ainsi qu'un chenal de dérivation pour alimenter l'ancien moulin sur Goyrans. Des témoignages de l'ancienne exploitation y sont observables : une gravière toujours en eau, résultant de la mise à nue de la nappe phréatique, se trouve sur « la Riverotte » sur le lieu-dit « la Ramière » précisément. Des gravières en voie d'atterrissement sont localisées sur Goyrans. Celles-ci sont soumises aux fluctuations du niveau de la nappe et sont donc ponctuellement alimentées en eau.

En aval de la confluence, la Garonne a très peu d'affluents au niveau du territoire de la Confluence, la plupart intermittents, dont en rive droite le ruisseau du Cassignal se jetant juste en amont du Parc naturel de Portet-sur-Garonne, le ruisseau du Pont d'Auzil et les ruisseaux de Bonneval et de Vieille-Toulouse, et en rive gauche le ruisseau de la Saudrune. Quelques plans d'eau (anciennes gravières en eau) sont présents en rive droite, au niveau du Parc naturel de Portet-sur-Garonne ; en rive gauche, les plans d'eau situés au niveau du « Grand Ramier » sur Vieille-Toulouse et Toulouse (hors RNR) correspondent aux ballastières de l'ex-poudrerie de Braqueville (Société Nationale des Poudres et Explosifs).

À la station de pompage de Clairfont à Portet-sur-Garonne, le lit de la Garonne se réduit à 100 m de large puis s'élargit à 300 m au niveau de l'usine des eaux de la périphérie de Toulouse, face au ramier de Vieille-Toulouse.

## Eaux souterraines

Les alluvions des basses plaines de l'Ariège contiennent une nappe phréatique presque continue (aquifère de type alluvial), dont le sens général d'écoulement suit une ligne d'ouest en est. Situé en moyenne à 3 m de profondeur, le niveau de la nappe subit des fluctuations saisonnières d'une amplitude pouvant atteindre 2 m.

Dans la plaine de la Garonne et au niveau de l'ancienne vallée de l'Hers, les alluvions contiennent une nappe phréatique presque continue dont le sens général d'écoulement suit la pente longitudinale de la plaine.

Au niveau de la Garonne et de l'Ariège, ces alluvions aquifères, très proches du terrain naturel, constituent des terrains vulnérables aux pollutions car les nappes ne disposent d'aucune protection contre les risques de pollution et la propagation des polluants y est rapide (contact avec les eaux de surface).

Ces nappes sont largement exploitées pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation, comment en témoignent les nombreux captages (cf. § Prélèvements et rejets en eau). Elles sont également caractérisées par une connexion globalement forte avec les cours d'eau et présentent une forte perméabilité, de fortes relations chimiques et de teneur dépendante avec le niveau et le débit du cours d'eau.

Au niveau des coteaux, en rive droite de l'Ariège et de la Garonne, les formations géologiques prédominantes sont généralement imperméables, ce qui induit la présence de peu de sources et des

ruissellements rapides et importants en direction des points bas (Garonne, Ariège et leur nappe alluviale notamment). Il existe cependant, au sommet des coteaux, de petites nappes alimentées par la pluie qui se déversent par l'intermédiaire de sources ou par infiltration. Les eaux de ruissellement et les sources alimentent ainsi la nappe alluviale des deux cours d'eau, dont le niveau est susceptible de fluctuer rapidement lors de périodes fortement pluvieuses.

Ainsi, un aquifère distinct apparaît, celui de l'Albigeois toulousain. C'est un système imperméable localement aquifère. Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) définit ce type comme issu d'une formation sédimentaire peu ou pas aquifère, pouvant renfermer des aquifères disjoints disséminés et aux limites mal connues.

Globalement, les nappes souterraines, épargnées et étalées sont mal alimentées. Les sources existent mais le BRGM ne détermine pas leurs modalités d'alimentation. Celles existant dans les vallons sont toujours de faible débit et tarissent fréquemment en été.

## Milieux et espèces d'intérêt patrimonial

### Description générale, état des connaissances et note méthodologique

#### **Description générale**

Le périmètre de la RNR et son projet d'extension s'inscrivent dans les corridors fluviaux de la Garonne et l'Ariège. Ces deux cours d'eau sont des organismes complexes qui entretiennent avec leur vallée de nombreuses relations conditionnant notamment un fonctionnement écologique particulier. Les hydrosystèmes fluviaux qu'ils génèrent englobent tous les espaces liés aux cours d'eau : lit mineur, anciens bras, grèves, ripisylves, forêts et prairies alluviales, etc.

Les milieux naturels qui se développent le long de ces cours d'eau présentent une diversité élevée et possèdent un patrimoine riche (faune, flore, géomorphologie, etc.). Ainsi, se côtoient dans les vallées fluviales de nombreux habitats, des plus secs aux plus humides, des plus jeunes (grèves) aux plus matures (forêts à bois dur). Cette diversité et cette richesse résultent des actions physiques de l'eau ou encore de l'apport de semences par les crues. Inondations, érosions, dépôts sont à l'origine d'une dynamique forte créant régulièrement des milieux « neufs » et entravant une évolution inéluctable vers la forêt. Ces mécanismes forment ainsi une mosaïque exceptionnelle d'habitats.

L'eau alimente les milieux aquatiques latéraux (bras, gravières) et la nappe phréatique fondamentale au développement de la forêt alluviale. Lors des crues, elle recouvre la vallée en entraînant une sélection des espèces. Ces liens entre la terre et l'eau conditionnent l'intérêt et la spécificité écologiques des vallées fluviales. Ils sont également à l'origine de la diversité des milieux et de leur dynamique.

#### **Etat des connaissances**

Le périmètre actuel de la RNR a fait l'objet d'une cartographie non exhaustive des habitats naturels. Certains secteurs et/ou milieux restent encore peu ou mal caractérisés à ce jour. Un complément d'inventaires sera à prévoir, en ciblant les habitats naturels pour lesquels des difficultés de caractérisation ont été mises en évidence. Il en va de même pour les surfaces complémentaires du projet d'extension.

Pour l'ensemble des groupes taxonomiques, plusieurs prospections, inventaires et suivis ont été réalisés par Nature En Occitanie et ses partenaires (Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées, CEN Occitanie, MIGADO, Fédération Départementale de Pêche et de Protection des

milieux Aquatiques, OFB, etc.) au sein du territoire de la Confluence depuis 1998. Des observations ponctuelles sont également rapportées par les bénévoles de l'association.

Des inventaires ont également été réalisés sur des secteurs proches du périmètre actuel de la RNR par différents bureaux d'étude (BIOTOPE, ECOSPHERE, ECOTONE...), dans le cadre d'études réglementaires.

Globalement, les secteurs objet de l'extension sont moins bien connus, la connaissance étant surtout le fait de relevés ponctuels et non standardisés.

### **Hiérarchisation des éléments à responsabilité de la Réserve**

Dans les paragraphes suivants, les niveaux de responsabilité de conservation de la Réserve naturelle pour les espèces et habitats ont été estimés selon les trois critères déterminés par le Cahier Technique n°88 pour l'élaboration des plans de gestion des espaces naturels protégés, qui les définit ainsi :

- Sensibilité de l'élément à responsabilité, qui renseigne sur sa fragilité, sa capacité de résilience et le degré de menace pesant sur celui-ci. La sensibilité a été évaluée à partir des listes d'espèces et habitats déterminants pour les ZNIEFF, protégés au niveau régional ou national, inscrits aux Directives européennes Habitats ou Oiseaux, inscrits aux listes rouges des espèces menacées au niveau régional ou national, etc.
- Représentativité du site pour l'élément à responsabilité ; Ce critère renseigne la proportion présente sur le secteur considéré par rapport à une échelle plus large. Ce critère peut être exprimé en part de l'aire de répartition, de l'effectif d'une espèce, de la surface totale occupée par un habitat, ou de la biomasse totale.
- Fonctionnalité du site pour l'élément à responsabilité ; Ce critère permet de renseigner le caractère déterminant de la Réserve naturelle pour la réalisation du cycle de vie des espèces (zone de reproduction, de migration, d'hivernage, d'alimentation, de nourricerie, de reposoir à marée haute, de tranquillité, site de ponte, frayère...). Pour les habitats, le critère renseigne sur les fonctions remplies par l'habitat à l'échelle du site et à une échelle plus large (ex : production primaire, habitats interconnectés, réservoirs de biodiversité / corridors écologiques, zone de refuge, fleuve à dynamique encore active ...). Ce critère peut être délicat à renseigner.

La méthode CT88 propose de travailler sur ces trois critères, mais ne propose pas de méthode de notation plus détaillée. Il incombe donc au gestionnaire le choix de la méthodologie à appliquer, adaptée au contexte de la Réserve et aux connaissances disponibles.

Dans le cas présent, une note allant de zéro à trois est attribuée à chaque critère (Par exemple, pour le critère « Représentativité » : 0 : Espèce dont la répartition n'est pas connue ; 1 : Espèce présente et bien représentée sur la Réserve et à répartition importante en France métropolitaine (large répartition) ; 2 : Espèce présente et bien représentée sur la réserve par rapport à l'échelle régionale ; 3 : Espèce présente et bien représentée sur la Réserve mais peu présente à l'échelle nationale (répartition restreinte et centrée dans un zone donnée incluant la Réserve naturelle). La note de représentativité a été attribuée manuellement à l'aide des données INPN. L'addition des trois notes permet d'obtenir une note finale déterminant le niveau de responsabilité de la Réserve pour chaque élément étudié.

Tableau 11 - Grille de lecture des niveaux de responsabilité de conservation du patrimoine naturel de la RNR

Note de responsabilité finale	Niveau de responsabilité attribué
[1-2]	Faible
[3-4]	Modéré
[5-6]	Assez fort
[7-8]	Fort
[9]	Très fort

Le dire d'expert a notamment été pris en compte pour les groupes d'espèces ou les habitats les moins connus et suivant les spécificités locales. La méthodologie développée dans le cadre de ce plan de gestion a vocation à être affinée et améliorée d'un plan de gestion à l'autre. La hiérarchisation devra être régulièrement revue en tenant compte de l'évolution des connaissances sur le statut des espèces et des habitats.

L'analyse des responsabilités de la Réserve naturelle permet ainsi de déterminer les enjeux de la Réserve.

## Habitats naturels

Près de 44 habitats naturels élémentaires ont été caractérisés sur le périmètre actuel de la RNR, regroupés en grands ensembles (Figure ci-après). La cartographie des habitats naturels reste à réaliser sur le projet d'extension.

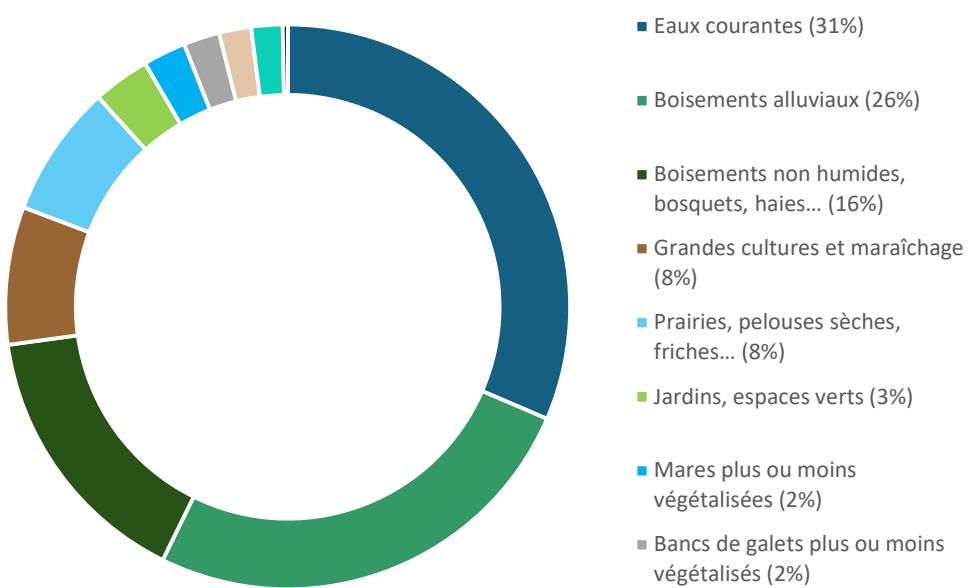


Figure 6 - Représentation des grands ensembles d'habitats sur le périmètre actuel de la RNR (%) (Nature en Occitanie, 2021)

Parmi les habitats naturels recensés, 16 peuvent être soulignés au regard de leur intérêt patrimonial. Il s'agit principalement de milieux humides, en lien avec la dynamique des cours d'eau (connexion avec les nappes phréatiques, inondabilité) : saulaies, mégaphorbiaies, végétations aquatiques, etc. Des habitats des coteaux secs méritent également d'être soulignés et peuvent être regroupés sous l'appellation de pelouses sèches calcaires, notamment à Clermont-le-Fort et Goyrans, qui accueillent quelques espèces d'intérêt comme *Galium glaucum*, *Odontites luteus* et *Aster linosydis*.

Les habitats naturels présentant les plus forts enjeux sont décrits succinctement ci-après.

Tableau 12 - Liste des habitats d'intérêt patrimonial présents sur le périmètre actuel de la RNR

Code Corine	Habitats	Statut de conservation / protection		Niveau de responsabilité
		Directive « Habitats » (Code Eur15)	ZNIEFF	
<b>22.414</b>	Mares temporaires avec végétations diverses dont colonies d'Utriculaires	An.I (3150-2)	-	<b>TRÈS FORT</b>
<b>44.13</b>	Saulaies blanches	An.I (* 91E0-1)	-	<b>TRÈS FORT</b>
<b>44.4</b>	Forêts alluviales à bois dur	An.I (91F0-3)	X	<b>TRÈS FORT</b>
<b>22.44</b>	Mares temporaires avec végétations diverses	An.I (3140-1)	-	<b>FORT</b>
<b>34.32</b>	Pelouses sèches et ourlets thermophiles	An.I (6210)	-	<b>FORT</b>
<b>34.33</b>	Pelouses sèches et tonsures sur falaises terreuses	An.I (6210)	-	<b>FORT</b>
<b>34.513</b>	Groupements méditerranéens annuels des sols superficiels	An.I * (6220-4)	X	<b>FORT</b>
<b>22.422</b>	Mares avec herbiers aquatiques vivaces et annuels	An.I (3150-1)	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>41.711</b>	Chênaies pubescentes et fourrés thermophiles	/	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>22.33</b>	Mares temporaires avec végétations amphibiies annuelles	An.I (3270-1)	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>22.411</b>	Mares avec voiles annuels flottants	An.I (3150-3)	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>24.44</b>	Lit mineur avec végétations aquatiques eutrophes	An.I (3260-5)	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>24.52</b>	Végétations hygrophiles annuelles et vivaces sur bancs de limons et de galets	An.I (3270-1)	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>37.71</b>	Mégaphorbiaies eutrophes	An.I (6430-4)	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>37.72</b>	Ourlets nitrophiles et mégaphorbiaies dégradées	An.I (6430)	-	<b>MODÉRÉ</b>

ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

#### Saulaies blanches (Code Corine 44.13)

**Très fort**



Photographie ©Nature en Occitanie

Boisements se développant dans le lit majeur de cours d'eau, alimentés par la nappe d'eau affleurante une partie de l'année (sol hydromorphe) et par des crues régulières. Habitat de haute valeur patrimoniale, assez bien représenté le long des cours d'eau du bassin de la Garonne mais en raréfaction. Rôle majeur dans le fonctionnement hydrologique des cours d'eau.

Dans la RNR : Rare et le plus souvent sous forme dégradée. Menacé par la perturbation de la dynamique fluviale (diminution du régime/fréquence des crues). Quelques secteurs encore en bon état dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne, mais sans qu'il n'y ait été constaté de régénération.

#### Mares temporaires avec végétations diverses dont colonies d'Utriculaires (Code Corine 22.414)

**Très fort**



Végétation flottante ou constamment immergée. Habitat de valeur patrimoniale élevée, d'intérêt communautaire et rare au niveau régional et départemental, et abritant une espèce rare et sensible.

Dans la RNR : Bien représenté dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne et le ramier de Goyrans (hors RNR), dans les vestiges des extractions de granulat, mais potentiellement menacé par l'expansion des Jussies et l'eutrophisation des eaux.

Photographie ©Nature en Occitanie

#### Forêts alluviales à bois durs (Code Corine 44.4)

Très fort



Photographie ©Nature en Occitanie

Forêts riveraines inondées lors des grandes crues, dominées par des arbres à bois durs. Habitat de valeur patrimoniale élevée, assez méconnu le long de la Garonne au niveau régional. Habitat représentant le plus haut degré de maturité des forêts alluviales.

Dans la RNR : Habitat difficile à caractériser et qui mériterait des inventaires complémentaires. *A priori* très localisé sur les bords d'Ariège (notamment au ramier de Goyrans, hors périmètre classé) et en rive gauche de la Garonne, présentant des formes assez dégradées et perturbées du fait de l'abaissement de la nappe alluviale (forêts fluviales médio-européennes résiduelles – CB 44.42). Les boisements les plus matures se rencontrent là sous forme de petits îlots de chênaie-frênaie-ormaie ou de chênaie-peupleraie blanche. Présence de l'habitat sous forme plus caractéristique dans le bois du Château Bertier à Pinsaguel.

#### Mares temporaires avec végétations diverses (Code Corine 22.44)

Fort



Photographie ©Nature en Occitanie

Herbiers d'algues enracinés (de la famille des Characées), caractéristiques des eaux calmes, claires, oligotrophes à mésotrophes, riches en calcaire. Habitat d'intérêt communautaire.

Dans la RNR : Habitat localisé et faiblement représenté, dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne et au ramier de Goyrans (hors RNR), en mosaïque avec les colonies d'utriculaires.

#### Pelouses sèches et tonsures (Code Corine 34.32, 34.33 et 34.513)

Fort



Pelouses : formations plus ou moins mésophiles, relativement denses, dominées par les graminées.

Tonsures : groupements végétaux annuels, d'affinité méditerranéenne, se développant sur des sols superficiels de nature calcaire.

Habitats de valeur patrimoniale moyenne à l'échelle régionale, bien représentés en Midi- Pyrénées mais peu en Haute-Garonne, et abritant localement des espèces protégées.

Dans la RNR : Habitats ponctuels (faibles surfaces) et menacés par la déprise agricole, principalement sur les coteaux et falaises terreuses (Clermont-le-Fort, Goyrans), abritant notamment des plantes messicoles, mais aussi au niveau de pelouses sur sol très drainant en bord de cours de Garonne ou d'Ariège (Portet-sur-Garonne, Pinsaguel), abritant notamment *Parentucellia latifolia*.



Photographies ©Nature en Occitanie

## Flore vasculaire

Au total, le périmètre actuel de la RNR compte à ce jour 864 espèces recensées sur la période 2003-2024 dans le périmètre classé en RNR ou sa proche périphérie.

Les milieux présents sont relativement diversifiés, avec une part importante d'habitats humides en régression ailleurs. Ils constituent ainsi des refuges pour une flore menacée au niveau régional, voire national. Le périmètre actuel de la RNR abrite en effet une flore d'intérêt régional, avec deux espèces bénéficiant d'une protection régionale et plusieurs autres inscrites sur la liste rouge ou déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Occitanie. Trois espèces sont protégées au niveau national.

Au total, 44 espèces végétales présentent un enjeu de conservation (rares, protégées et/ou menacées). Les espèces présentant les plus forts enjeux sont décrites succinctement ci-après.

Tableau 13 - Liste de la flore vasculaire d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATI ON	STATUT DE PROTECTION		STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU RESPONSABILITÉ RNR
			PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	
PIED D'ALOUETTE DE VERDUN	<i>Delphinium verdunense</i>	2023	Art.1	-	-	EN	X	TRÈS FORT
NIGELLE DE FRANCE	<i>Nigella hispanica</i> var. <i>parviflora</i>	2024	Art.1	-	VU	-	-	TRÈS FORT
ORCHIS PARFUME	<i>Anacamptis fragrans</i>	2024	Art.1	--	NT	LC	-	FORT
BERLE DRESSEE	<i>Berula erecta</i>	2014	-	-	-	NT	-	FORT
BUPLEVRE A BAGUETTES	<i>Bupleurum virgatum</i>	2024	-	-	-	-	-	FORT
BUTOME EN OMBELLE	<i>Butomus umbellatus</i>	2024	-	Art.1	-	VU	X	FORT
EUFRAGIE A LARGES FEUILLES	<i>Parentucellia latifolia</i>	2024	-	Art.1	-	VU	X	FORT
THYMELEE PASSERINE	<i>Thymelaea passerina</i>	2020	-	-	-	-	X	FORT
UTRICULAIRE AUSTRALE	<i>Utricularia australis</i>	2024	-	-	-	VU	-	FORT
ORCHIS PAPILLON	<i>Anacamptis papilionacea</i>	2022	-	Art.1	-	VU	X	ASSEZ FORT
GRAND MUFLIER	<i>Antirrhinum majus</i>	2024	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
ASTER A FEUILLES D'OSYRIS	<i>Aster linosyris</i>	2016	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
CAMPANULE A FEUILLES DE PECHER	<i>Campanula persicifolia</i>	2018	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
LAICHE FAUX- SOUCHE	<i>Carex pseudocyperus</i>	2024	-	-	-	-	X	ASSEZ FORT
CARLINE EN CORYMBE	<i>Carlina hispanica</i> subsp. <i>hispanica</i>	2023	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
CAUCALIS A FRUITS PLATS	<i>Caucalis platycarpos</i>	2024	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
CRASSULE MOUSSE	<i>Crassula tillaea</i>	2012	-	Art.1	-	-	-	ASSEZ FORT
ÉPIPACTIS DES HETRAIES	<i>Epipactis fageticola</i>	2022	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
ÉPIPACTIS DU RHONE	<i>Epipactis rhodanensis</i>	2014	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
GAILLET GLAUCHE	<i>Galium glaucum</i>	2024	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
GLAUCIENNE JAUNE	<i>Glaucium flavum</i>	2014	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
MONERME CYLINDRIQUE	<i>Hainardia cylindrica</i>	2019	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
LEGOSIE HYBRIDE	<i>Legousia hybrida</i>	2008	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
OPHRYS EN FORME D'ARaignée	<i>Ophrys arachnitiformis</i>	2017	-	-	-	-	X	ASSEZ FORT
PISTACHIER TEREBINTHE	<i>Pistacia terebinthus</i>	2018	-	-	-	-	X	ASSEZ FORT
JONC DES CHAISSERS	<i>Schoenoplectus lacustris</i>	2021	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
TRIGONELLE DE MONTPELLIER	<i>Trigonella monspeliaca</i>	2015	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
ORME LISSE	<i>Ulmus laevis</i>	2023	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
ADONIS ANNUEL	<i>Adonis annua</i>	2023	-	-	-	LC	-	MODÉRÉ
PHALANGERE A FLEURS DE LIS	<i>Anthericum liliago</i>	2018	-	Art.5	-	-	-	MODÉRÉ
BRACHYPODE DE PHENICIE	<i>Brachypodium phoenicoides</i>	2018	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
PETITE AMOURETTE	<i>Briza minor</i>	2019	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
CARDAMINE A FEUILLES DE RADIS	<i>Cardamine raphanifolia</i>	2014	-	Art.3 et 8	-	-	-	MODÉRÉ
EUPHORBE EN FAUX	<i>Euphorbia falcata</i>	2024	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
LUZERNE ORBICULAIRE	<i>Medicago orbicularis</i>	2024	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
ORCHIS SINGE	<i>Orchis simia</i>	2024	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
OSYRIS BLANC	<i>Osyris alba</i>	2024	-	-	-	-	-	MODÉRÉ

COQUELICOT HYBRIDE	<i>Papaver hybridum</i>	2015	-	-	-	EN	X	MODÉRÉ
EUFRAGIE VISQUEUSE	<i>Parentucellia viscosa</i>	2016	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
RENOUEE AMPHIBIE	<i>Polygonum amphibium</i>	2024	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
POTENTILLE RAIDE	<i>Potentilla recta</i>	2024	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
PEIGNE-DE-VENUS	<i>Scandix pecten-veneris</i>	2017	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
SCILLE LIS-JACINTHE	<i>Scilla lilio-hyacinthus</i>	2008	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
ÉPIAIRE DES MARAIS	<i>Stachys palustris</i>	2022	-	-	-	-	-	MODÉRÉ

BE = Convention de Berne ; DH = Directive Habitats; PN : Protection nationale ;  
 LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste Rouge Régionale (VU=Vulnérable ; EN=En Danger ; NT=Quasi-Menacée ; Données insuffisantes) ;  
 ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

### Pied d'Alouette de Verdun (*Delphinium verdunense*)

Très Fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce messicole protégée en France et classée en danger dans la liste rouge nationale des espèces menacées. Comme toutes les espèces messicoles, en forte régression en raison de l'intensification des pratiques agricoles, comme le déchaumage.

Dans la RNR : une seule station connue dans un champ avec des effectifs fluctuants, en compagnie de la Nigelle de France, sur la commune de Venerque au-dessus du ramier communal de Clermont-le-Fort, en bordure immédiate de la RNR.

### Nigelle de France (*Nigella gallica*)

Très Fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce messicole menacée, bénéficiant d'une protection nationale et une mention dans la liste rouge nationale. Menacée notamment à cause de la modification des pratiques culturales. Se maintient encore assez bien en Haute-Garonne.

Dans la RNR : Une station sur le ramier de la Riverotte. Les effectifs de cette plante peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de la culture de l'année. En périphérie de la RNR, quelques stations sont présentes à Clermont-le-Fort, à proximité de l'oppidum.

### Butome en ombelle ou Jonc fleuri (*Butomus umbellatus*)

Fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce protégée et rare en Midi-Pyrénées, où elle se développe sur des bordures d'étangs ou sur des atterrissages en bord de Garonne. Seulement 3 stations sont connues dans le département.

Dans la RNR : Parc naturel de Portet-sur-Garonne, au bord d'un grand étang et dans des dépressions humides. Menacée par l'expansion des espèces exotiques, notamment la Jussie et la Lampourde d'Italie, et potentiellement par la cueillette, la dégradation de la qualité des eaux et l'ombrage de l'ourlet forestier qui progresse. Elle n'y a pas été revue en fleur depuis 2013 (trentaine de pieds en fleur) et le nombre de pieds est en diminution et sont chétifs (de 140 pieds en 2017 à moins de 20 en 2022).

### Orchis parfumé (*Anacamptis fragrans*)

Fort



Espèce protégée, encore assez bien représentée dans les coteaux secs de Haute-Garonne, mais très rare aux alentours de Toulouse.

Dans la RNR : Station relictuelle de 120 à 150 pieds dans une friche alluviale évoluant vers une pelouse sèche, commune de Portet-sur-Garonne. Station menacée par le passage incontrôlé de véhicules

Photographie ©Mathieu Menand

motorisés (motos, quads), le passage d'engins de travaux publics (servitude RTE) et l'embroussaillage.

#### Orchis papillon (*Anacamptis papilionacea*)

Fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce méditerranéenne protégée en Midi-Pyrénées, présente dans les coteaux secs calcaires. Peu commune en Haute-Garonne, localisée dans le Lauragais et le Toulousain.

Dans la RNR : station dans une pelouse sèche relictuelle (pression urbaine), sur les coteaux de Vieille-Toulouse, à proximité immédiate de la RNR. Le propriétaire du terrain a été informé. 1 à 4 pieds sont dénombrés tous les ans.

#### Eufragie à feuilles larges (*Parentucellia latifolia*)

Fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce protégée et très rare en Midi-Pyrénées, rare en Haute-Garonne (seulement 5-6 stations connues, dont trois dans la RNR). Affectionne les milieux supra-méditerranéens et thermophiles.

Dans la RNR : se développe sur les bords de l'Ariège à Pinsaguel, en bordure de chemin et dans une pelouse tondue, où un cortège intéressant d'espèces annuelles se maintient. Malgré la fréquentation de ce secteur (promenade), la plante prospère, avec plusieurs centaines (voire milliers) de pieds observés en 2014, alors que 10 pieds avaient été notés en 2008. Plusieurs autres stations, de moindre importance (quelques dizaines de pieds seulement), existent sur les communes de Portet-sur-Garonne en rive gauche, du Vernet, et au ramier de Lacroix-Falgarde. Les effectifs fluctuent selon les années, en fonction des conditions météorologiques du début de saison, mais aussi de l'entretien des trois secteurs.

#### Utriculaire austral (Utricularia australis)

Fort



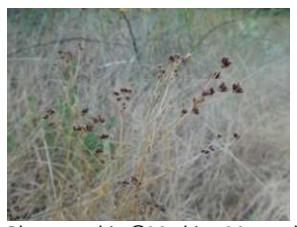
Photographie ©Mathieu Menand

Plante carnivore aquatique devenue rare en Midi-Pyrénées du fait de la forte régression de son habitat. Elle affectionne les pièces d'eau oligotrophes, même si elle peut résister à un enrichissement relativement important. Connue en Haute-Garonne uniquement dans la RNR et à Verfeil dans le lac de la Balerme. La RNR constitue le bastion de cette espèce en Haute-Garonne.

Dans la RNR : Présente dans au moins 3 mares au Parc naturel de Portet-sur-Garonne, dans lesquelles l'espèce n'a pas été revue en fleur depuis 2014 et deux mares au ramier de Goyrans. Quelques dizaines de pieds tout au plus recensées depuis 2021.

#### Buplèvre à tiges fines (*Bupleurum virginatum*)

Fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce peu décrite, des pelouses à thérophytes xérophiles, sur sols secs et filtrants. Elle se développe notamment au sein de friches thermophiles et de pelouses sèches d'origine alluviale, devenues très rares le long de la Garonne. La RNR présente l'unique station connue d'Occitanie. Très peu connue, cette espèce s'est probablement très raréfiée et devrait faire l'objet de mesures de conservation et de recherches prioritaires.

Dans la RNR : Une seule station connue à Portet-sur-Garonne, avec plusieurs milliers de pieds, ce qui en ferait la plus grosse station de France.

#### Grand muflier (*Antirrhinum majus*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce d'affinité méridionale, assez rare en Haute-Garonne, où la majorité des stations sont concentrées au sein de la RNR.

Dans la RNR : Souvent sur des falaises terreuses difficiles d'accès.

#### Campanule à feuilles de pêcher (*Campanula persicifolia*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce thermophile/méditerranéenne, très rare en Haute-Garonne et localisée sur des talus secs et des zones de falaises thermophiles. La majorité des stations connues en Haute-Garonne sont concentrées dans la RNR.

Dans la RNR : Souvent sur des falaises terreuses difficiles d'accès.

#### Laîche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce du bord des eaux, assez commune mais localisée le long de la Garonne au niveau départemental

Dans la RNR : L'espèce a été recensée dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne, où elle est menacée par l'expansion des Jussies, ainsi qu'au ramier de Goyrans

#### Epipactis des hêtraies (*Epipactis fageticola*) et Epipactis du Rhône (*E. rhodanensis*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Observation confirmée en 2014 pour ces deux orchidées dans la RNR, constituant la première mention régionale pour l'Epipactis des hêtraies et la première mention départementale pour l'Epipactis du Rhône.

Dans la RNR : Dans un bois riverain à Venerque et au ramier de la Riverotte à Clermont-le-Fort. La dernière observation d'*Epipactis fageticola* date de 2022, au Parc naturel de Portet-sur-Garonne (1 pied observé). D'autres stations pourraient exister : les deux espèces sont à rechercher.

#### Gaillet glauque (*Galium glaucum*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce assez rare ou peu commune en Haute-Garonne et assez rare en Midi-Pyrénées.

Dans la RNR : Plusieurs stations sur pelouses sèches.

### Légousie hybride (*Legousia hybrida*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce messicole, menacée par l'intensification des pratiques agricoles.  
Dans la RNR : Une seule station située entre un champ et une falaise terreuse, non revue depuis 2008 et à rechercher.

### Coquelicot hybride (*Papaver hybridum*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce messicole, menacée par l'intensification des pratiques agricoles et en danger d'extinction dans la région Midi-Pyrénées.  
Dans la RNR : Une seule station connue en situation rudérale au bord de chemin (haut des falaises de Pech David), dont le cortège n'est pas typique et dont la présence pourrait être accidentelle.

### Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Arbuste méditerranéen présent en seulement 2 stations dans le département, dont celle de Clermont-le-Fort.  
Dans la RNR : vieux individus sur les falaises terreuses de l'oppidum de Clermont-le-Fort.

### Trigonelle de Montpellier (*Trigonella monspeliaca*)

Assez fort



Photographie ©Mathieu Menand

Espèce assez rare ou peu commune en Haute-Garonne.  
Dans la RNR : Une seule petite station, en falaises difficiles d'accès.  
Également dans des friches sur Pech David, en bordure de la RNR.

## Bryophytes

71 taxons ont ainsi pu être identifiés. Parmi eux, sept taxons appartiennent aux hépatiques (Marchantiophyta), le reste appartenant aux mousses (Bryophyta sensu stricto).

Parmi les taxons recensés, aucun à statut de protection n'a pu être identifié. Trois espèces sont classées dans la catégorie « Vulnérable » (VU) sur la Liste rouge des espèces menacées en Midi-Pyrénées. Elles sont réparties dans les communautés amphibiennes (*Cinclidotus riparius* et *Fissidens crassipes*) et les vases exondés de la Réserve (*Bryum klingraeffii*). Deux espèces sont dans la catégorie

« Presque Menacés » (NT), la première (*Aloina aloides*) présente dans les milieux secs et la deuxième (*Homalia trichomanoides*) inféodée aux forêts alluviales. Une dizaine de taxons figure dans la catégorie « Données Insuffisantes » (Infante Sanchez, 2019).

Les espèces présentant les plus forts enjeux sont décrites succinctement ci-après.

Tableau 14 - Liste des espèces de bryophytes d'intérêt patrimonial au sein du périmètre actuel de la RNR

ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION		STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU RESPONSABILITÉ RNR
		PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	
<i>BRYUM KLINGGRAEFFII</i>	2016	-	-	-	-	X	FORT
<i>CINCLIDOTUS RIPARIUS</i>	2016	-	-	-	-	X	ASSEZ FORT
<i>FISSIDENS CRASSIPES</i>	2016	-	-	-	VU	X	ASSEZ FORT
<i>ALOINA ALOIDES</i>	2016	-	-	-	NT	-	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
<i>LESKEA POLYCARPA</i>	2016	-	-	-	-	X	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
<i>RICCIA CAVERNOSA</i>	2010	-	-	-	-	X	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER

PN : Protection nationale ; PR : Protection régionale; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste Rouge Régionale (VU : vulnérable ; NT : Quasi-menacée).

### *Bryum klinggraeffii*

Fort

Espèce pionnière des substrats terreux, cette petite acrocarpe forme des petits tapis épars de quelques mm<sup>2</sup> à la surface du sol. Elle reste rare dans le Sud de la France.

Dans la RNR : Deux stations dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne, sur les berges de l'étang de la Générale ainsi qu'au niveau de la traversée de la Garonne. Elle y est présente dans son habitat primaire : les vases exondées.

### *Cinclidotus riparius*

Assez fort



Espèce des habitats saxicoles, elle trouve sur la Réserve un habitat similaire au niveau des affleurements de marnes dans le lit des cours d'eau. Son intérêt est plutôt local.

Dans la RNR : Une station au ramier de Lacroix-Falgarde, près du ponton.

Photographie © Marta Infante Sanchez, CBNMP

### *Fissidens crassipes*

Assez fort

Espèce commune des eaux courantes eutrophes, à pH neutre. Elle est relativement tolérante à la pollution des eaux. Cette espèce forme des petits patchs sur des roches submergées ou éclaboussées par intermittence. On peut également la

retrouver sur les éléments maçonnés des ponts, autour de la ligne de flottaison normale.

Dans la RNR : Une station au niveau de l'ancien sentier botanique de Clermont-le-Fort.

## Lichens

59 espèces de lichens ont été inventoriées dans le périmètre de la RNR et sa proche périphérie.

Les milieux forestiers présents dans la RNR sont relativement jeunes (moins de 50 ans) et ne permettent pas l'expression de lichens spécifiques des vieilles forêts pouvant être de haute valeur patrimoniale. Certains lichens terricoles d'intérêt patrimonial mériteraient des prospections complémentaires, bien que leur habitat soit réduit dans la RNR et situé principalement en périphérie.

Toutefois, certaines espèces recensées présentent des enjeux de conservation, en tant qu'indicateur de l'état des milieux (polluo-indicateur notamment), mais aussi en tant qu'espèce d'intérêt patrimonial (rare ou menacée).

Au total, 9 espèces présentent un niveau de responsabilité allant de « Modéré » à « Fort » sur la Réserve naturelle. Elles sont décrites succinctement ci-après. Outre les espèces décrites, soulignons la présence de :

- *Normandina pulchella*, espèce indicatrice de vieille forêt et de continuité écologique forestière ;
- *Evernia prunastri*, espèce réputée sensible à la pollution de l'air ;
- *Physcia biziana* var. *biziana*, espèce non ou modérément nitrophile.

Les espèces présentant les plus forts enjeux sont décrites succinctement ci-après.

Tableau 15: Lichens à enjeux de conservation recensées sur la Réserve naturelle ou sa proche périphérie

ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT NATIONAL		STATUT RÉGIONAL			NIVEAU RESPONSABILITÉ RNR
		PN	LRN	PR	LRR	ZNIEFF	
<i>PHYSCKA TRIBACOIDES</i>	2018	-	-	-	-	-	FORT
<i>TELOSCHISTES CHRYSOPHTHALMUS</i>	2015	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
<i>USNEA CORNUTA</i>	2015	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
<i>USNEA FLAVOCARDIA</i>	2015	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
<i>CALOPLACA LACTEA</i>	2018	-	-	-	-	-	MODERE
<i>EVERNIA PRUNASTRI</i>	2015	-	-	-	-	-	MODERE
<i>FLAVOPARMELIA SOREDIANS</i>	2015	-	-	-	-	-	MODERE
<i>NORMANDINA PULCHELLA</i>	2015	-	-	-	-	-	MODERE
<i>PHYSCKA CLEMENTEI</i>	2015	-	-	-	-	-	MODERE

PN : Protection nationale ; LRN : Liste rouge nationale ; PR : Protection Régionale ; LRR : Liste Rouge Régionale : ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

### ***Physcia tribacoides***

**Fort**

Dans la RNR : une station connue sur la falaise de Marcounat

### ***Teloschistes chrysophthalmus***

**Assez fort**



Photographie © Nature en Occitanie

Espèce polluophobe, indicatrice d'une certaine qualité de l'air. Présente à peu près partout en France, sauf en hautes montagnes, mais reste peu commune dans la région Méditerranéenne et sur la façade atlantique, et assez rare à rare ailleurs. Bien que certainement sous-prospectée, cette espèce est potentiellement menacée.

Dans la RNR : une seule station connue dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne (seulement un ou deux individus très localisés).

### ***Usnea cornuta* et *Usnea flavocardia***

**Assez fort**

Espèces non nitrophiles et sensibles à la pollution, présentes dans une grande partie de la France, sauf dans les régions sèches, mais peu communes et potentiellement menacées.

Dans la RNR : une station d'importante surface dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne.

## Fonge

144 taxons ont été inventoriés sur le périmètre actuel de la RNR.

À ce jour, aucun champignon ne bénéficie d'un statut de protection en France. Une liste rouge pour l'ex-région Midi-Pyrénées a été réalisée en 2014 par le Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées (Corriol et al., 2014). Parmi les 144 taxons relevés, 5 espèces sont inscrites dans les catégories menacées de cette liste rouge.

Les espèces présentant les plus forts enjeux sont décrites succinctement ci-après.

Tableau 16 - Liste des espèces de champignons d'intérêt patrimonial recensées sur la Réserve

ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT NATIONAL		STATUT RÉGIONAL			NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
		PN	LRN	PR	LRR	ZNIEFF	
<i>ENTOLOMA UNDATUM</i>	2019	-	-	-	NT	-	ASSEZ FORT
<i>GYRODON LIVIDUS</i>	2019	-	-	-	NT	-	ASSEZ FORT
<i>PHLEBIA NOTHOFAGI</i>	2018	-	-	-	VU	-	ASSEZ FORT
<i>PLUTEUS PODOSPILEUS</i>	2019	-	-	-	NT	-	ASSEZ FORT
<i>TYROMYCES KMETII</i>	2018	-	-	-	VU	-	ASSEZ FORT

BE = Convention de Berne ; DH = Directive Habitats; PN : Protection nationale ;

LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste Rouge Régionale (VU=Vulnérable ; EN=En Danger ; NT=Quasi-Menacée ; Données insuffisantes) ;

ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

### ***Entomola undatum***

**Assez fort**

Se trouve dans les pelouses et prairies sur sol plutôt pauvre, classé en catégorie « quasi-menacé » en Midi-Pyrénées.

Dans la RNR : Une seule station connue au Parc Naturel de Portet-sur-Garonne

### *Gyrodon lividus*



Photographie © Carole  
Hannoire, CBNMP

Assez fort

Vit en association avec les aulnes dans les milieux humides. L'installation de cette espèce trahit une aulnaie en voie d'assèchement et trop riche en nitrates.

Dans la RNR : Une seule station connue dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne

### *Phlebia nothofagi*



Photographie © Gilles Corriol,  
CBNMP

Assez fort

Se trouve sur bois de feuillus.

Dans la RNR : Observé au Parc Naturel de Portet sur Garonne

### *Pluteus podospileus*



Photographie © Carole  
Hannoire, CBNMP

Assez fort

Au sol ou sur bois de feuillus dans les lieux frais et humides.

Dans la RNR : Observé au Parc naturel de Portet-sur-Garonne ainsi qu'au ramier de Lacroix-Falgarde

### *Tyromyces kmetii*



Photographie © Gilles Corriol,  
CBNMP

Assez fort

Se trouve sur les branches et troncs cortiqués de feuillus

Dans la RNR : Observé au Parc Naturel de Portet-sur-Garonne

## Faune

### Insectes

Au 31/12/2024, 161 lépidoptères, 46 odonates, 41 orthoptères, 188 coléoptères et 287 autres insectes sont recensés sur le périmètre actuel de la RNR et sa proche périphérie.

La RNR est une zone de refuge précieuse pour les coléoptères, notamment pour des espèces dépendantes de maturité et de continuité forestière, grâce aux ripisylves et aux boisements alluviaux de l'Ariège et de la Garonne. L'ancienneté du boisement du Château Bertier à Pinsaguel rend le site particulièrement favorable à la présence de coléoptères saproxyliques, tels que *Nematodes fillum*, *Saperda punctata* ou *Ischnodes sanguinicollis*, qui dépendent principalement de vieux arbres centenaires ou d'habitats du bois mort. Par leur maturité, les vieux chênes et peupliers de ce boisement sont porteurs de multiples dendromicrohabitats. Alors que le développement urbain alentours continue de fragmenter les derniers petits îlots boisés et la trame des vieux arbres, la responsabilité de la RNR pour la préservation des cortèges de coléoptères saproxyliques s'en trouve renforcée.

Les bancs d'alluvions pourraient également héberger des coléoptères ripicoles (carabiques, etc.) et sabulicoles (*Anomala*, etc.) sensibles sur les lits majeurs et mineurs. Ces espèces, bien qu'assez méconnues, sont inféodées à ces habitats alluviaux.

L'intérêt écologique des milieux présents au sein de la RNR est certain pour les odonates, notamment en raison de la diversité d'habitats disponibles et la diversité d'espèces qui s'y développent. Parmi elles, on recense notamment *Aeshna affinis*, *A. mixta*, *Gomphus similimus*, *G. vulgatissimus*, *Oxygastra curtisii*, *Platycnemis acutipennis*...

Parmi les rhopalocères, la majorité des espèces rencontrées sont communes, comme *Pieris rapae*, *Melitaea cinxia* ou *Pyronia tithonus*. Certaines espèces restent peu communes à l'échelle toulousaine, comme *Gonepteryx cleopatra*, *Coenonympha arcana*, *Pontia daplidice* et *Zygaena filipendulae*. Plusieurs autres espèces de lépidoptères présents de forts ou assez forts enjeux et méritent d'être soulignées, dont l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*), espèce faisant l'objet d'un Plan national d'actions ou encore *Pyronia bathseba*, espèce assez rare en Midi-Pyrénées.

Chez les hétérocères, la présence de la Sésie du Peuplier (*Sesia apiformis*) est à souligner, étant donné le faible nombre de données dans ce secteur et même au niveau régional. Deux espèces pourraient également être citées ici : le Bombyx antique (*Orgya antiqua*) et le Cossus gâte-bois (*Cossus cossus*).

Parmi les orthoptères, plusieurs espèces thermophiles ont été recensées sur la Réserve : l'Oedipode aigue-marine (*Sphingonotus caerulans*) et l'Oedipode rouge (*Oedipoda germanica*), bien que le statut de cette dernière au sein de la RNR reste à évaluer. Signalons également l'observation du Criquet égyptien (*Anacridium aegyptium*), une espèce plutôt méditerranéenne.

Parmi les autres insectes, signalons une importante population de *Loboptera canariensis*, espèce méditerranéenne découverte dans le ramier de Lacroix-Falgarde par DEJEAN S. et al. (2009). Enfin, soulignons également la présence de l'Empuse pennée (*Empusa pennata*), espèce peu commune au niveau régional.

Quelques espèces pour lesquelles la Réserve a un fort niveau de responsabilité de conservation sont décrites ci-après.

Tableau 17 - Liste des espèces d'insectes d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
			BE	DHFF	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	
<b>COLEOPTERES</b>									
-	<i>Nematodes filum</i>	2020	-	-	-	-	DD	-	TRÈS FORT
-	<i>Aegosoma scabricorne</i>	2020	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Biphyllus lunatus</i>	2020	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
<b>GRAND CAPRICORNE</b>	<i>Cerambyx cerdo</i>	2021	An.II	An.II et IV	Art.2	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Eucnemis capucina</i>	2020	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Ischnodes sanguinicollis</i>	2020	-	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
-	<i>Lucanus cervus</i>	2024	An.III	An.II	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Microrhagus lepidus</i>	2020	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Morimus asper</i>	2024	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Platyrhinus resinosus</i>	2020	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
<b>SAPERDE PONCTUEE</b>	<i>Saperda punctata</i>	2013	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Stenagostus rhombeus</i>	2020	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Stenopterus rufus</i>	2020	-	-	-	-	-	cortège	ASSEZ FORT
-	<i>Ampedus rufipennis</i>	2020	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
-	<i>Bolitophagus reticulatus</i>	2000	-	-	-	-	-	cortège	MODÉRÉ
-	<i>Chlorophorus glabromaculatus</i>	2020	-	-	-	-	-	cortège	MODÉRÉ

-	<i>Dicerca aenea</i>	2016	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
-	<i>Eurythyrea micans</i>	2000	-	-	-	-	-	cortège	MODÉRÉ
-	<i>Platystomos albinus</i>	2020	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
-	<i>Prionychus fairmairei</i>	2020	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
-	<i>Pseudotriphylus suturalis</i>	2000	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
-	<b>TRIPLAX AENEA</b>	<b>2020</b>	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ

BE = Convention de Berne ; DH = Directive Habitats: PN : Protection nationale ;  
 LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste Rouge Régionale (DD : Données insuffisantes) ; ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
			BE	DHFF	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	
<b>ODONATES</b>									
<b>GOMPHE SEMBLABLE</b>	<i>Gomphus simillimus</i>	2024	-	-	-	-	NT	X	<b>FORT</b>
<b>CORDULIE A CORPS FIN</b>	<i>Oxygastra curtisii</i>	2024	An.II	An.III et IV	Art.2	-	-	X	<b>FORT</b>
<b>LESTE BARBARE</b>	<i>Lestes barbarus</i>	2024	-	-	-	-	NT	X	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>AESCHNE AFFINE</b>	<i>Aeshna affinis</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>AESCHNE MIXTE</b>	<i>Aeshna mixta</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>ANAX NAPOLITAIN</b>	<i>Anax parthenope</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>GOMPHE VULGAIRE</b>	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>LIBELLULE FAUVE</b>	<i>Libellula fulva</i>	2014	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>CORDULIE METALLIQUE</b>	<i>Somatochlora metallica</i>	2009	-	-	-	-	-	X	<b>À RECHERCHER</b>
<b>AGRION DE MERCURE</b>	<i>Coenagrion mercuriale</i>	2009	An.II	An.II	Art.3	-	-	X	<b>À RECHERCHER</b>
<b>AGRION NAIN</b>	<i>Ischnura pumilio</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>À RECHERCHER</b>
<b>ORTHOPTERES</b>									
<b>GRILLON DES TORRENTS</b>	<i>Pteronemobius lineolatus</i>	2018	-	-	-	-	VU	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>OEDIPODE AIGUE-MARINE</b>	<i>Sphingonotus caerulans</i>	2023	-	-	-	-	DD	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>ÉPHIPPIGERE DES VIGNES</b>	<i>Ephippiger ephippiger</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>DECITICELLE COTIERE</b>	<i>Plactyleis affinis</i>	2021	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>GRILLON NOIRATRE</b>	<i>Melanoplus desertus</i>	2010	-	-	-	-	-	-	<b>À RECHERCHER</b>
<b>OEDIPODE ROUGE</b>	<i>Oedipoda germanica</i>	2012	-	-	-	-	-	X	<b>À RECHERCHER</b>
<b>LEPIDOPTERES</b>									
<b>AZURE DU SERPOLET</b>	<i>Phengaris arion</i>	2024	An.II	An.IV	Art.2	-	NT	X	<b>FORT</b>
<b>MELITEE DES LINAIRES</b>	<i>Melitaea deione</i>	2024	-	-	-	-	DD	X	<b>FORT</b>
<b>HESPERIE DE LA BETOINE</b>	<i>Carcharodus floccifer</i>	2024	-	-	-	-	NT	X	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>OCELLE RUBANE</b>	<i>Pyronia bathseba</i>	2023	-	-	-	-	-	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>ZYGENE DE LA CORONILLE</b>	<i>Zygaena ephialtes</i>	2024	-	-	-	-	NT	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>ZYGENE DU PANICAUT</b>	<i>Zygaena sarpedon</i>	2024	-	-	-	-	NT	X	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>COSSUS GATE-BOIS</b>	<i>Cossus cossus</i>	2009	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>AZURE DU TREFLE</b>	<i>Cupido argiades</i>	2017	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>PIERIDE DES BISCUTELLES</b>	<i>Euchloe crameri</i>	2014	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>AZURE DES CYTISES</b>	<i>Glauopsyche alexis</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>DRYADE</b>	<i>Minois dryas</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>OCELEE DE LA CANCHE</b>	<i>Pyronia cecilia</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>SESIE DU PEUPLIER</b>	<i>Sesia apiformis</i>	2020	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>BOMBYX ANTIQUE</b>	<i>Orgyia antiqua</i>	2024	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>

HESPERIE DES POTENTILLES	<i>Pyrgus armoricanus</i>	2024	-	-	-	-	NT	-	MODÉRÉ
GAZE	<i>Aporia cataegi</i>	2011	-	-	-	-		-	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
ARGUS FRELE	<i>CUPIDO MINIMUS</i>	2019	-	-	-	-		-	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER

BE = Convention de Berne ; DH = Directive Habitats: PN : Protection nationale ;  
 LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste Rouge Régionale (VU=Vulnérable ; EN=En Danger ; NT=Quasi-Menacée ; Données insuffisantes) ;  
 ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
			BE	DHFF	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	
<b>AUTRES GROUPES</b>									
PERCE-OREILLE DES PLAGES	<i>Labidura riparia</i>	2024	-	-	-	-	-	-	FORT
LOBOPTERE DES CANARIES	<i>Loboptera canariensis</i>	2016	-	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
EMPUSE PENNEE	<i>Empusa pennata</i>	2024	-	-	-	-	-	-	ASSEZ FORT
-	<i>Andrena vaga</i>	2024	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
-	<i>Andrena ventralis</i>	2024	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
-	<i>Colletes cunicularius</i>	2024	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ

BE = Convention de Berne ; DH = Directive Habitats: PN : Protection nationale ;  
 LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste Rouge Régionale ; ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

### Nematodes fillum

Très fort



Photographie © G. Parmain, tiré de Gouix, 2021

Coléoptère saproxylique, cette espèce n'est connue que d'une autre localité en Occitanie, dans les Pyrénées Orientales. En France, il a longtemps été connu de quelques départements uniquement mais pourrait être plus répandu par rapport à la connaissance actuelle.

Dans la RNR : Une observation dans le boisement du Château Bertier, à Pinsaguel. Sa présence sur la RNR est exceptionnelle et traduit l'intérêt du site pour les coléoptères saproxyliques.

### Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*)

Fort



Photographie © Mathieu Menand

Espèce protégée au niveau national, elle fait l'objet d'un plan national d'action. L'espèce fréquente surtout les formations de pelouses pré-forestières ou de pelouses ourlets avec *Origanum vulgare*, sa plante-hôte. En France, ce papillon est localisé, abondant ponctuellement, et en régression.

Dans la RNR : La population d'Azuré du Serpolet appartient à un éco-complexe comprenant les pelouses alluviales à Portet-sur-Garonne, les coteaux de Pech David, Goyrans et Clermont-le-Fort, et qui pourrait potentiellement s'étendre au-delà de la Réserve, vers le sud.

### Mélérite des linaires (*Meliteae deione*)

Fort

Espèce des milieux thermophiles ouverts, elle a pour plantes-hôtes de nombreuses espèces de Scrophulariacées telle que *Linaria vulgaris*.

Dans la RNR : L'espèce a été observée sur les coteaux de Balandra (Goyrans) et de Marcounat (Clermont-le-Fort)

### Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

Fort



Photographie © Ghislain Riou

Espèce endémique du sud-ouest de l'Europe. Protégée en France et faisant l'objet d'un Plan national d'actions. Espèce relativement rare en France, se trouvant en limite d'aire de répartition dans le nord-ouest, et qui affectionne particulièrement les eaux calmes et courantes. Assez localisée en Midi-Pyrénées, mais assez commune dans ses habitats de prédilection.

Dans la RNR : Quelques observations opportunistes, dont la dernière à Lacroix-Falgarde en 2020. État de la population à évaluer sur la RNR.

### Perce-oreille des plages (*Labidura riparia*)

Fort



Photographie © Ghislain Riou

Associée aux lits mineurs des rivières, cette espèce préfère les larges bancs de galets présentant plusieurs variations de hauteurs qui offrent à l'insecte de nombreuses cachettes.

Dans la RNR : Plusieurs observations sur les îlots de la Garonne. Absent sur le lit de l'Ariège.

### Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Assez fort



Photographie ©Nicolas Gouix, CEN Occitanie

Espèce longicorne de grande taille, il réalise la majeure partie de son cycle de vie dans le bois dur des arbres feuillus dépérissant et récemment morts. Ce coléoptère saproxylique a fortement régressé et est menacé en Europe du Nord, du fait de la disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels. En France, l'espèce localisée dans le nord mais commune dans la moitié sud où elle semble peu menacée.

Dans la RNR : La présence de l'espèce sur la RNR a été avérée par l'observation de plusieurs individus adultes, en 2012 dans le ramier de Lacroix-Falgarde et en 2020 dans le bois du Château Bertier à Pinsaguel. L'espèce doit trouver des conditions favorables dans l'ensemble des boisements de la RNR. Cependant, l'étude menée en 2021, visant à recenser les arbres colonisés par cette espèce sur le ramier de la Riverotte, n'a pas permis de confirmer avec certitude l'installation d'une population de *Cerambyx cerdo* sur les arbres prospectés.

### Saperde ponctuée (*Saperda punctata*)

Assez fort



Photographie © Roxanne Leberger

Coléoptère saproxylique relativement rare en France, d'autant plus que l'Orme, sa plante nourricière quasi exclusive, a été décimée. Espèce toutefois plus commune dans le Midi, le plus souvent des Alpes maritimes aux Pyrénées atlantiques. Espèce indicatrice de vieux ormes.

Dans la RNR : un seul individu observé au ramier de Lacroix-Falgarde en 2013. Espèce à rechercher dans tous les vieux boisements alluviaux de la RNR.

### Zygène du Panicaut (*Zygaena sarpedon*)

Assez fort



Photographie © Ghislain Riou

Xérothermophile calcicole, elle occupe les pelouses sèches où pousse le panicaut champêtre (sa plante hôte).

Dans la RNR : L'espèce occupe une pelouse alluviale de Portet-sur-Garonne, et est aussi présente sur les coteaux de Clermont-le-Fort et de Vieille-Toulouse.

#### Oedipode aigue-marine (*Sphingonotus caerulans*)

Modéré



Photographie © Pierre-Olivier Cochard

Espèce pionnière, xérophile et thermophile, typique des grèves (et pelouses sèches écorchées, dunes, landes sablonneuses et zones alluviales). Espèce ayant fortement régressé en Europe et en France jusque dans les années 1990. Assez rare/localisée en Midi-Pyrénées.

Dans la RNR : espèce observée en 2009 dans des friches et zones rudérales en bord de Garonne, en amont de Toulouse au niveau du seuil de la Cavaletade, et sur Pech David. Population pérenne identifiée depuis 2017 sur le ramier de Lacroix-Falgarde.

#### Ocellé rubanné (*Pyronia bathseba*)

Modéré



Photographie © Ghislain Riou

Assez rare en Midi-Pyrénées et rare en Haute-Garonne,

Dans la RNR : Redécouverte de cette espèce en 2015 sur Clermont-le-Fort, qui ne semble plus avoir été observée depuis les années 1970 dans ce secteur. En situation marquée d'aire disjointe, la population de la Réserve naturelle est la seule connue autour de Toulouse ; les plus proches populations se trouvent à plus de 20km à l'Est dans le Lauraguais.

#### Ocellé de la canche (*Pyronia cecilia*)

Modéré



Photographie © Ghislain Riou

Espèce méditerranéenne en limite occidentale de son aire de répartition, assez rare en Midi-Pyrénées, bien que plus commune dans l'est de la région et autour de Toulouse.

Dans la RNR : espèce observée au niveau des falaises et coteaux en rive droite, ainsi que dans certaines prairies et friches herbacées des ramiers de Lacroix-Falgarde et de la Riverotte.

#### Sésie du Peuplier (*Sesia apiformis*)

Modéré

Espèce peu commune dans le toulousain et très rare en Midi-Pyrénées.

Dans la RNR : 1 seule observation rapportée en 2009 par le CEN-MP sur le ramier de Lacroix-Falgarde.

### Arachnides

66 espèces d'arachnides ont été recensées au sein du périmètre actuel de la RNR ou sa proche périphérie.

Les espèces recensées sont relativement communes, à l'exception d'espèces thermophiles, dont *Evarcha jucunda*, *Phlegra cinereofasciata* et *Thanatus arenarius*, espèces assez rares en Midi-Pyrénées, et de *Throchosa hispanica*, espèce peu commune dans la région.

Tableau 18 - Liste des espèces d'arachnides d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR

ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU DE RESPONSABILITÉ NR
		BE	DH	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	
<i>EVARCHA JUCUNDA</i>	2009	-	-	-	-	-	X	ASSEZ FORT
<i>TROCHOSA HISPANICA</i>	2009	-	-	-	-	-	X	ASSEZ FORT
<i>PARDOSA VITTATA</i>	2009	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
<i>ERIGONE ATRA</i>	2009	-	-	-	-	-	-	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
<i>EUOPHRYS GAMBOSA</i>	2009	-	-	-	-	-	-	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
<i>OEDOTHORAX RETUSUS</i>	2009	-	-	-	-	-	-	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
<i>PELLENES NIGROCILIATUS</i>	2009	-	-	-	-	-	-	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
<i>TROCHOSA HISPANICA</i>	2009	-	-	-	-	-	-	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER

BE = Convention de Berne ; DH = Directive Habitats ; PN : Protection nationale ;  
LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste Rouge Régionale (VU=Vulnérable ; EN=En Danger ; NT=Quasi-Menacée ; Données insuffisantes) ;  
ZNIEFF : Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

### ***Evarcha jucunda***

**Assez fort**

Espèce méditerranéenne en limite d'aire de répartition, vers l'ouest. Elle affectionne les milieux de pelouses sèches xériques très ensoleillés.

Dans la RNR : Recensée sur les coteaux de Pech David par Biotope en 2009

### ***Trochosa hispanica***

**Assez fort**

Espèce méditerranéenne en limite d'aire de répartition, vers l'ouest. Elle affectionne plutôt les milieux de prairies humides ou de bois frais de plaine.

Dans la RNR : Recensée à Poumourville par Biotope en 2009

### **Mollusques**

Au total, 50 espèces ont été recensées sur le périmètre actuel de la RNR et sa proche périphérie.

*Platyla dupuy* et *Obscurella obscura* sont des espèces rares à très rares en plaine, bien qu'assez fréquentes dans les zones collinéennes ou de montagne. Elles sont à étudier attentivement dans la Réserve dans les années à venir, dans les milieux boisés frais, encaissés ou alluviaux considérés comme « anciens ». Les autres espèces recensées sont relativement communes et ne présentent pas de responsabilité forte de conservation.

### **Poissons**

Sans être exceptionnel, le périmètre de la RNR conserve un intérêt piscicole, et ce malgré sa situation périurbaine, aux portes de Toulouse.

Plusieurs classements et mesures de protection, européens et nationaux, soulignent l'intérêt ichthyologique du territoire de la confluence : APPB « Biotopes nécessaire à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de poissons migrateurs », concernant la Lamproie marine, le Saumon atlantique, la Grande Alose et la Bouvière, et site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ». De plus, l'ensemble du bassin de la Garonne bénéficie également depuis 1984 d'un programme de restauration consacré aux poissons grands migrateurs.

Tableau 19 - Liste des espèces de poisson d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
			BE	DH	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	
<b>BROCHET</b>	<i>Esox lucius</i>	2024	-	-	Art.1	VU	-	-	<b>FORT</b>
<b>GRANDE ALOSE</b>	<i>Alosa alosa</i>	2004	An.III	An.II et IV	Art.1	VU	-	X	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>SAUMON ATLANTIQUE</b>	<i>Salmo salar</i>	2003	An.III	An.II et IV	Art.1	VU	-	X	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>ANGUILLE D'EUROPE</b>	<i>Anguilla anguilla</i>	2024	-	-	-	CR	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>BOUVIERE</b>	<i>Rhodeus amarus</i>	2020	An.III	An.II	Art.1	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>LAMPROIE DE PLANER</b>	<i>Lampetra planii</i>	2020	An.III	An.II	Art.1	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>LAMPROIE MARINE</b>	<i>Petromyzon marinus</i>	2003	An.III	An.II	Art.1	NT	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>TOXOSTOME</b>	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	2018	An.III	An.II	-	NT	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>LOCHE FRANCHE</b>	<i>Barbatula barbatulus</i>	2020	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>ROTENGLÉ</b>	<i>Scarinus erythrophthalmus</i>	2020	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>TANCHE</b>	<i>Tinca tinca</i>	2017	-	-	-	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>TRUITE DE MER</b>	<i>Salmo trutta trutta</i>	?	-	-	Art.1	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>TRUITE DE RIVIERE</b>	<i>Salmo trutta fario</i>	2011	-	-	Art.1	-	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>VAIRON</b>	<i>Phoxinus phoxinus</i>	2022	-	-		DD	-	-	<b>MODÉRÉ</b>
<b>VANDOISE</b>	<i>Leuciscus leuciscus</i>	2013	-	-	Art.1	DD	-	-	<b>MODÉRÉ</b>

BE = CONVENTION DE BERNE ; AN.II = ANNEXE 2 DE LA CONVENTION DE BERNE ; DH = DIRECTIVE HABITATS ; PN = PROTECTION NATIONALE ; LRN = LISTE ROUGE NATIONALE (VU=VULNERABLE ; EN=EN DANGER ; NT=QUASI-MENACEE) ;

### **Brochet**

**Fort**

Espèce ayant vu ses populations fortement régresser depuis une trentaine d'années et restant localement menacée.

Dans la RNR : Plusieurs frayères favorables à la reproduction présentes au sein de la RNR, notamment au niveau de la Cavaletade et de l'embouchure du ruisseau de Bonneval (ECOSPHERE, 2013), ou au Parc naturel de Portet-sur-Garonne (au niveau du ruisseau du Cassignol). Plusieurs bras morts restaurés à son attention par la FDPPMA et l'AAPPMA sur la Garonne, entre Portet-sur-Garonne et Toulouse.

### **Grande Alose**

**Assez fort**

Dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle et au cours du 20<sup>ème</sup>, l'aire de répartition de cette espèce s'est fortement rétrécie. Sur les côtes Atlantique-est, l'espèce n'est plus présente d'une manière significative qu'en France et au Portugal et a disparu ou quasiment disparu de nombreux autres pays, dont le Maroc. En France, l'espèce colonise de manière résiduelle le Rhin, la

Charente, l'Adour et la Nivelle et fréquente ou fréquenterait quelques petits fleuves normands et bretons (Orne, Aulne et Vilaine). L'espèce est encore bien présente dans la Loire, qui possède une importante population, ainsi que le système Gironde où ses effectifs ont augmenté grâce aux mesures de protection mises en place.

Dans la RNR : Après une baisse régulière jusqu'en 1997, l'effectif passant le Bazacle au printemps s'est totalement effondré et atteint depuis 10 ans des niveaux anecdotiques (MIGADO, 2019). L'espèce a été contactée en 2004 à Carbone et Toulouse. Passage avéré dans le bras supérieur de la Garonne (ECOSPHERE, 2013) et migration régulière au niveau de la RNR (MIGADO, 2006). Zone de fraie avérée au niveau du bac de Portet-sur-Garonne jusqu'en 1998 (BOUDET, *comm. pers.*) et au niveau du pont de Pinsaguel sur la Garonne (SMEAG et al., 2007 ; Tertre, *comm. pers.*). Zones de fraie potentielles sur la partie aval de l'Ariège et dans la RNR (MIGADO, 2006).

### Saumon atlantique



Photographie ©MIGADO

### Assez fort

Espèce ayant fortement régressé depuis le 19<sup>ème</sup> siècle et ayant disparu de plusieurs bassins, en lien avec la fragmentation (obstacles édifiés dans les cours d'eau) et la dégradation des milieux (pollutions, extraction de granulats, endiguement...).

Dans la RNR : Passage avéré dans le bras supérieur de la Garonne (ECOSPHERE, 2013). Frayères potentielles sur l'Ariège au niveau de Pins-Justaret (plages de Justaret), de Goyrans (au niveau de la ferme de Dille) et en amont du ramier communal de Clermont-le-Fort (MIGADO, 2006). Frayères actives de 1997 à 2009 sur Venerque en aval du bourg (MIGADO, 2006) et au niveau de la confluence sur Pinsaguel et Portet-sur-Garonne (SMEAG et al., 2007), ainsi qu'entre 2000 et 2006 sur Roques et Muret, en amont de la RNR (SMEAG et al., 2007).

### Reptiles et amphibiens

11 espèces d'amphibiens sont recensées au sein du périmètre actuel de la RNR ; les grenouilles vertes sont regroupées ici, mais deux espèces ont pu être différenciées par Nature En Occitanie : *Pelophylax* kl. *Grafi* et *P. ridibundus*. L'identification des espèces de grenouilles vertes présentes dans la RNR pourrait être améliorée à partir de critères morphologiques et acoustiques et/ou de prélèvements d'échantillons pour analyse génétique. La présence assez énigmatique de populations d'Alyte accoucheur au sein de la RNR mériterait des compléments d'étude, afin de mieux évaluer son statut local et ses tendances évolutives. Il en va de même pour la population de Crapaud calamite qui semble se maintenir de façon précaire là et là dans et surtout en périphérie de la RNR.

Pour les reptiles, 11 espèces sont recensées au sein de la RNR ou en périphérie immédiate. Des individus adultes isolés de *Cistude d'Europe* ont été signalés, sans présence simultanée de jeunes, au Parc naturel à Portet-sur-Garonne (au début des années 2000) et aux ballastières de la Société Nationale des Poudres et Explosifs sur la commune de Toulouse (fin des années 1990). D'autres observations sont rapportées depuis au Parc naturel de Portet-sur-Garonne. La présence de cette espèce soulève plusieurs questions en termes d'indigénat : existence d'une petite population indigène relictuelle ou d'individus issus de relâchers ou échappés de captivité ?

Vis-à-vis des amphibiens et des reptiles, les milieux du territoire de la Confluence constituent aujourd'hui d'authentiques refuges et jouent un rôle conservatoire très important dans un contexte périurbain et d'agriculture intensive (paysages peu complexes, arasement des haies, usage de pesticides, etc.).

L'étendue et la diversité des habitats, tant terrestres qu'aquatiques, permettent l'expression d'une diversité batachologique élevée en plein cœur d'une plaine agricole et dans un contexte périurbain. Plusieurs espèces à enjeux y trouvent ainsi des conditions favorables pour accomplir leur cycle biologique, certaines étant en effet particulièrement sensibles et plutôt rares dans la plaine agricole de la Garonne et méritant à ce titre d'être soulignées : Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), et Triton marbré (*Triturus marmoratus*).

Au total, sept espèces présentent particulièrement un intérêt patrimonial (rares, protégées et/ou menacées), cinq sont d'intérêt communautaire (espèces figurant en annexe II et/ou IV de la Directive européenne « Habitats ») et sept présentent un enjeu de conservation à l'échelon régional (espèce protégée, ou sur liste rouge ou déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées).

Les espèces présentant les plus forts enjeux sont décrites succinctement ci-après.

Tableau 20 - Liste des espèces d'amphibiens d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre actuel de la RNR

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
			CI	DH	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	
TRITON MARBRE	<i>Triturus marmoratus</i>	2024	Be.III	An.IV	Art.2	NT	VU	X	FORT
GRENOUILLE AGILE	<i>Rana dalmatina</i>	2024	Be.II	An.IV	Art.2	-	-	-	ASSEZ FORT
CRAPAUD CALAMITE	<i>Epidalea calamita</i>	2018	Be.II	An.IV	Art.2	-	-	-	MODÉRÉ
SALAMANDRE TACHETÉE	<i>Salamandra salamandra</i>	2024	Be.III	-	Art.3	-	-	-	MODÉRÉ
PELODYTE PONCTUE	<i>Pelodytes punctatus</i>	2023	Be.III	-	Art.3	-	-	-	MODÉRÉ
CRAPAUD EPINEUX	<i>Bufo spinosus</i>	2024	Be.III	-	Art.3	-	-	-	FAIBLE
GRENOUILLE RIEUSE	<i>Pelophylax ridibundus</i>	1996	Be.III	An.V	Art.3	-	-	-	FAIBLE
GRENOUILLE « VERTE »	<i>Pelophylax spp.</i>	2024	Be.III	An.V	Art.5	-	-	-	FAIBLE
RAINETTE MERIDIONALE	<i>Hyla meridionalis</i>	2024	Be.II	An.IV	Art.2	-	-	-	FAIBLE
TRITON PALME	<i>Lissotriton helveticus</i>	2024	Be.III	-	Art.3	-	-	-	FAIBLE
ALYTE ACCOUCHEUR	<i>Alytes obstetricans</i>	2024	Be.II	An.IV	Art.2	-	EN	X	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
GRENOUILLE DE GRAF	<i>Pelophylax kl. Grafi</i>	2015	Be.III	-	Art.3	NT	DD	X	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER

CI= CONVENTION INTERNATIONALE ; BE II ET III = ANNEXES 2 ET 3 DE LA CONVENTION DE BERN ; DH = DIRECTIVE HABITATS ; PN = PROTECTION NATIONALE ; LRN = LISTE ROUGE NATIONALE ; LRR= LISTE ROUGE REGIONALE (VU=VULNERABLE ; EN=EN DANGER ; NT=QUASI-MENACEE ; DD= DONNEES INSUFFISANTES) ; ZNIEFF= ZONE D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (X : ESPECE DETERMINANTE EN OCCITANIE; X : (SO) ESPECE DETERMINANTE POUR LA ZONE SUD-OUEST)

### Triton marbré



Photographie ©Gilles Pottier

Fort

Espèce présente qu'en Espagne, au Portugal et dans la moitié ouest de la France. Bien présente en Midi-Pyrénées mais tributaire d'environnements préservés et menacés.

Dans la RNR : Importante population au sein de la RNR. Espèce bien présente dans les ramiers boisés de la RNR, en particulier : Parc naturel de Portet-sur-Garonne, Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort et Goyrans. Forte responsabilité de conservation de la RNR pour cette population en situation périurbaine et en contexte agricole.

## Grenouille agile



Photographie ©Daniel Bacqué

Assez fort

En Midi-Pyrénées, espèce bien répandue dans les secteurs bocagers et forestiers de plaine, mais très localisée dans les zones de grandes cultures.

Dans la RNR : Espèce bien présente dans les ramiers boisés de la RNR, en particulier : Parc naturel de Portet-sur-Garonne, Lacroix-Falgarde, Goyrans et Riverotte à Clermont-le-Fort. Forte responsabilité de conservation de la RNR pour cette population en situation périurbaine et en contexte agricole.

## Crapaud calamite



Photographie ©Gilles Pottier

Modéré

Espèce largement distribuée en France mais menacée dans le nord et l'est du pays. En dehors de la zone méditerranéenne, une tendance à la régression est par ailleurs notée. Également largement répartie en Midi-Pyrénées, mais de manière très inégale.

Dans la RNR : Données ponctuelles ça et là le long du linéaire classé en RNR, notamment sur la commune de Toulouse, au Parc naturel de Portet-sur-Garonne et aux ramiers de Lacroix-Falgarde et de la Riverotte à Clermont-le-Fort. Statut de la population de la RNR à évaluer.

## Salamandre tachetée



Photographie ©Nature en Occitanie

Modéré

Espèce forestière largement répandue en France et en Midi-Pyrénées, mais peu fréquente en plaine centrale agricole, y recherchant les boisements durs matures et non inondables.

Dans la RNR : Données très ponctuelles au sein de la RNR, au niveau de Pech David et du ramier de Goyrans. D'autres observations en périphérie de la RNR, notamment dans les vallons boisés en rive droite de l'Ariège et de la Garonne.

Même si la majorité des espèces de reptiles recensées sont relativement communes, elles trouvent ici des conditions favorables et désertent généralement les milieux avoisinants, comme le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et la Couleuvre helvétique (*Natrix natrix*). Certaines espèces présentent par ailleurs un intérêt patrimonial plus marqué (espèces protégées, rares et/ou menacées). Il s'agit particulièrement du Lézard catalan (*Podarcis liolepis*) et de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

Tableau 21 - Liste des espèces de reptile d'intérêt patrimonial recensés sur le périmètre actuel de la RNR

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION			NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
			CI	DH	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	
CISTUDE D'EUROPE	<i>Emys orbicularis</i>	2023	-	An.II et IV	Art.3	-	EN	X (SO)	ASSEZ FORT
LEZARD CATALAN	<i>Podarcis liolepis</i> <i>cebbennensis</i>	2023	Be.III	-	Art.2	-	VU	X (SO)	ASSEZ FORT
CORONELLE GIRONDINE	<i>Coronella girondica</i>	2024	Be. III	-					ASSEZ FORT
COULEUVRE VIPERINE	<i>Natrix maura</i>	2024	Be.III	-	Art.3	NT	-	-	ASSEZ FORT
LEZARD A DEUX RAIRES	<i>Lacerta bilineata</i>	2024	Be.II	-	Art.3	-	NT	-	MODÉRÉ
COULEUVRE HELVETIQUE	<i>Natrix helvetica</i>	2024	-	-	Art.3	-	-	-	FAIBLE
COULEUVRE VERTE ET JAUNE	<i>Hierophis viridiflavus</i>	2024	Be.II	An.IV	Art.2	-	-	-	FAIBLE
LEZARD DES MURAILLES	<i>Podarcis muralis muralis</i>	2024	Be.II	An.IV	Art.2	-	-	-	FAIBLE
TORTUE DE FLORIDE	<i>Trachemys scripta elegans</i>	2024	Be.III	-	-	-	-	-	TRÈS FAIBLE

VIPERE ASPIC	Vipera aspis	2020	Be. III	VU	X (SO)	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À CONFIRMER
<p><b>CI = CONVENTION INTERNATIONALE ; BE II ET III = ANNEXES 2 ET 3 DE LA CONVENTION DE BERN ; DH = DIRECTIVE HABITATS ; PN = PROTECTION NATIONALE ; LRN = LISTE ROUGE NATIONALE ; LRR= LISTE ROUGE REGIONALE (VU=VULNERABLE ; EN=EN DANGER ; NT=QUASI-MENACEE ; DD= DONNEES INSUFFISANTES) ; ZNIEFF = ZONE D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (X = ESPECE DETERMINANTE EN OCCITANIE ; X(SO) = ESPECE DETERMINANTE POUR LA ZONE SUD-OUEST).</b></p>						

### Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

Assez fort



Photographie ©Gilles Pottier

En Midi-Pyrénées, espèce présente dans le Gers, le nord des Hautes-Pyrénées et le quart sud-ouest du Tarn-et-Garonne. Quelques individus observés en dehors de ces zones, mais pas de populations reproductrices connues. Espèce menacée et en raréfaction sur l'ensemble de son aire de répartition.

Dans la RNR : Quelques observations de quelques individus rapportées au Parc naturel de Portet-sur-Garonne ainsi qu'au niveau des ballastières du Palayre. L'indigénat et le statut biologique (reproducteur ou non) de la population en place ne sont pas prouvés.

### Lézard catalan (*Podarcis liolepis*)

Assez fort



Photographie ©Pierre-Olivier Cochard

Espèce méditerranéenne présente uniquement dans le tiers nord-est de l'Espagne et en France, dont la répartition se limite au Languedoc-Roussillon avec des intrusions larges en Midi-Pyrénées et en direction du nord-est (Ardèche). Également présente au Pays basque. En Midi-Pyrénées, seule la sous espèce *cebennensis* est présente, de manière localisée dans les versants bien exposés de grands cours d'eau (Tarn, Viaur, Agout, Ariège), ainsi que plus largement dans le département de l'Ariège.

Dans la RNR : Petite population présente dans et en périphérie immédiate de la RNR, dans les petites falaises terreuses, en rive droite de l'Ariège, sur la commune de Clermont-le-Fort (et plus en amont vers Auterive).

### Mammifères terrestres

32 espèces sont recensées sur le périmètre actuel de la RNR. Néanmoins, des lacunes de connaissance sur les micromammifères perdurent, malgré les différents inventaires menés.

La majorité des espèces recensées sont relativement communes à l'échelle nationale. Néanmoins, la Martre, le Putois d'Europe et la Loutre d'Europe méritent une attention particulière au regard de leur intérêt patrimonial. La Belette d'Europe, la Genette commune, le Blaireau et le Rat des moissons sont également quatre espèces à surveiller.

D'autres espèces présentant des enjeux de conservation sont signalées historiquement sur le territoire de la confluence ou en périphérie de la RNR et mériteraient des prospections complémentaires. Il s'agit notamment du Campagnol amphibia, signalé en 1978 sur la commune de Vieille-Toulouse et en 2013 sur Pechbusque (à rechercher dans la RNR dans les ruisseaux affluents de

la Garonne et de l'Ariège), de la Crocidure des jardins, signalée en 1990 sur Vieille-Toulouse, et du Crossope aquatique, observation en 1987 sur Vieille-Toulouse.

Les espèces présentant les plus forts enjeux sont décrites succinctement ci-après.

Tableau 22 - Mammifères (hors chiroptères) recensés au sein de la RNR et présentant des enjeux de conservation

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION		NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
			CI	DH	PN	LRN	ZNIEFF	
LOUTRE D'EUROPE	<i>Lutra lutra</i>	2024	Be.II et Bo.I	An.II et IV	Art.2	-	-	ASSEZ FORT
PUTOIS D'EUROPE	<i>Mustela putorius</i>	2017	Be.III	An.V	-	-	X	ASSEZ FORT
MARTRE DES PINS	<i>Martes martes</i>	2024	Be.III	An.V	-	-	X	MODÉRÉ
BELETTE D'EUROPE	<i>Mustela nivalis</i>	2011	Be.III	-	-	-	-	MODÉRÉ
GENETTE COMMUNE	<i>Genetta genetta</i>	2024	Be.III	An.V	Art.2	-	-	MODÉRÉ
CROCIDURE DES JARDINS	<i>Crocidura suaveolens</i>	2019	Be.II	-	-	NT	X	NIVEAU DE RESPONSABILITÉ À PRÉCISER
CAMPAGNOL AMPHIBIE	<i>Arvicola sapidus</i>	1978	-	-	Art.2	NT	-	PRÉSENCE À CONFIRMER
CROSSOPE AQUATIQUE	<i>Neomys fodiens</i>	1987	Be.III	-	Art.2	-	X	PRÉSENCE À CONFIRMER
LEROT	<i>Eliomys quercinus</i>	2012	Be.III	-	-	-	-	PRÉSENCE À CONFIRMER
RAT DES MOISSONS	<i>Micromus minutus</i>	1990	-	-	-	-	-	PRÉSENCE À CONFIRMER

CI= CONVENTION INTERNATIONALE ; BE II ET III = ANNEXES 2 ET 3 DE LA CONVENTION DE BERN ; DH = DIRECTIVE HABITATS ; PN = PROTECTION NATIONALE ;  
LRN = LISTE ROUGE NATIONALE ; LRR= LISTE ROUGE REGIONALE (VU=VULNERABLE ; EN=EN DANGER ;  
NT=QUASI-MENACEE ; DD=DONNEES INSUFFISANTES) ;  
ZNIEFF = ZONE D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (X = ESPECE DETERMINANTE  
OCCITANIE ; X(SO) = ESPECE DETERMINANTE POUR LE SUD-OUEST)

### Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Assez fort



Photographie © Peter Trimming

Jadis largement répandue en France, espèce ayant fortement régressé au milieu du XX<sup>e</sup> siècle (chasse, piégeage, dégradation des cours d'eau...), mais aujourd'hui en phase de recolonisation grâce à son statut de protection.

Dans la RNR : Disparition de l'Ariège a priori au milieu des années 1990 (MIGADO, 2006), en recolonisation depuis. Signalée en 2000 sur Cintegabelle, puis indices et observations jusqu'à Toulouse aujourd'hui. Sur la RNR, première donnée en 2012 au niveau de Goyrans et désormais connue sur les deux cours d'eau jusqu'au seuil de la Cavaletade à Toulouse.

### Martre (*Martes martes*)

Modéré



Photographie © M.Bartoli

Espèce cantonnée en France et dont l'aire de répartition est morcelée. Elle est toutefois abondante dans le quart nord-est et le centre du pays. En Midi-Pyrénées, commune dans les massifs et leurs piémonts mais plus sporadique en plaine. Espèce ayant fortement régressé au fil des siècles, suite au morcellement de la couverture forestière et des destructions volontaires massives (empoisonnement, piégeage). Elle demeure menacée dans de nombreuses régions, par le piégeage, la disparition de son habitat et les dérangements dus aux activités touristiques et de loisir en forêt.

Dans la RNR : quelques rares observations, le plus souvent d'individus victimes de collision avec des véhicules. L'espèce doit bénéficier du rôle de corridor joué par la RNR (trame verte des boisements le long des cours d'eau et dans les vallons boisés).

### Putois d'Europe (*Mustela putorius*)

**Assez fort**



Photographie © Geoffrey Grèzes

Espèce bien répartie en France au nord de la Loire, plus aléatoire dans la moitié sud le plus souvent localisée aux milieux humides. Autrefois commune mais aujourd'hui présentant une répartition morcelée et en régression spatiale en raison de la disparition de haies, talus et zones humides. En Midi-Pyrénées, bien présent dans le piémont pyrénéen, souvent restreint aux zones de cours d'eau, moins présent dans les zones de grandes cultures comme dans plaine toulousaine.

Dans la RNR : Quelques observations ponctuelles le long du linéaire classé. L'espèce doit bénéficier des zones humides présentes comme territoire de chasse et du rôle de corridor joué par la RNR. L'espèce est à rechercher en priorité car l'état de la population de la région toulousaine est alarmant.

### Chiroptères

17 espèces de chauves-souris ont été recensées au sein du périmètre actuel de la RNR entre 2015 et 2024. 3 autres espèces ont été observées auparavant mais n'ont pas été recontactées lors des derniers inventaires.

Toutes présentent un intérêt patrimonial modéré à fort (rares, protégées et/ou menacées). Toutes les espèces sont d'intérêt communautaire (espèces figurant en annexe II et/ou IV de la Directive européenne « Habitats »).

Les espèces présentant les plus forts enjeux sont décrites succinctement ci-après.

Tableau 23: Liste des espèces de chiroptères d'intérêt patrimonial recensées sur la Réserve.

ESPÈCE (NOM COMMUN)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	DERNIÈRE OBSERVATION	UTILISATION DU TERRITOIRE	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION		NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
				CI	DH	PN	LRN	ZNIEFF	
GRAND RHINOLOPHE	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2023	Chasse, gîte d'estivage et de mise bas	Be.II et Bo.II	An.II et IV	X	NT	X	FORT
NOCTULE COMMUNE	<i>Nyctalus noctula</i>	2019	Passage, chasse, gîtes potentiels	Be.II et Bo.II	An.IV	X	VU	X	FORT
PIPISTRELLE PYGMEE	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	2023	Passage, gîtes de mise-bas à proximité, chasse	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	FORT
PIPISTRELLE DE NATHUSIUS	<i>Pipistrellus nathusii</i>	2019	Passage, chasse, gîtes potentiels	Be.II et Bo.II	An.IV	X	NT	X	FORT
NOCTULE DE LEISLER	<i>Nyctalus leisleri</i>	2019	Passage, chasse, gîtes potentiels	Be.II et Bo.II	An.IV	X	NT	X	ASSEZ FORT
MURIN A OREILLES ECHANCREES	<i>Myotis emarginatus</i>	2022	Chasse, gîte d'estivage et de mise bas	Be.II et Bo.II	An.II et IV	X	-	X	ASSEZ FORT
MURIN DE BECHSTEIN	<i>Myotis bechsteinii</i>	2018	Passage, chasse, gîtes potentiels	Be.II et Bo.II	An.II et IV	X	NT	X	ASSEZ FORT
BARBASTELLE D'EUROPE	<i>Barbastella barbastellus</i>	2018	Passage, chasse	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	ASSEZ FORT
SEROTINE COMMUNE	<i>Eptesicus serotinus</i>	2019	Passage, chasse	Be.II et Bo.II	An.IV	X	NT	X	MODÉRÉ
VESPERE DE SAVI	<i>Hypsugo savii</i>	2012	Chasse	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	MODÉRÉ
MINIOPTERE DE SCHREIBERS	<i>Miniopterus schreibersii</i>	2018	Passage, chasse	Be.II et Bo.II	An.II et IV	X	VU	X	MODÉRÉ
GRAND OU PETIT MURIN	<i>Myotis myotis / blythii</i>	2007	Chasse	Be.II et Bo.II	An.II et IV	X	-	X	MODÉRÉ
MURIN A MOUSTACHES	<i>Myotis mystacinus</i>	2018	Chasse	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	MODÉRÉ
MURIN DE DAUBENTON	<i>Myotis daubentonii</i>	2023	Passage, chasse, gîtes potentiels	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	MODÉRÉ
MURIN DE NATTERERER	<i>Myotis nattereri</i>	2019	Passage	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	MODÉRÉ
PIPISTRELLE DE KUHL	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	2023	Passage, chasse	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	MODÉRÉ
OREILLARD GRIS	<i>Plecotus austriacus</i>	2014	Passage, chasse, gîtes occasionnels	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	MODÉRÉ
OREILLARD ROUX	<i>Plecotus auritus</i>	2021	Chasse	Be.II et Bo.II	An.IV	X	-	X	MODÉRÉ
PIPISTRELLE COMMUNE	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2023	Passage, chasse, gîtes potentiels	Be.II et Bo.II	An.IV	X	NT	X	MODÉRÉ
MOLOSSE DE CESTONI	<i>Tadarida reniotis</i>	2017	Passage	Be.II et Bo.II	An.IV	X	NT	X	MODÉRÉ

CI= Convention Internationale ; Be.II et III = Annexes 2 et 3 de la Convention de Cern ; DH = Directive Habitats ; PN = Protection Nationale ;  
 LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR= Liste Rouge Régionale (VU=Vulnérable ; EN=En Danger ; NT=Quasi-Menacée ; DD= Données Insuffisantes) ;  
 ZNIEFF = Zone d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (X = Espèce déterminante Occitanie ; X(SO) = Espèce déterminante pour le Sud-Ouest).

### Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Fort



Photographie ©Gaël Evrard

Espèce dont l'aire de distribution et les effectifs ont fortement régressé au cours du 20<sup>ème</sup> siècle en Europe, ainsi qu'en France. Bien représentée en Occitanie, elle est toutefois plus rare en contexte agricole intensif et très rare dans la plaine toulousaine.

Dans la RNR : Colonie de mise bas importante (environ 150 individus) au ramier de la Riverotte. Du guano a aussi été retrouvé dans le château de Lacroix-Falgarde. Quelques individus présents également dans le Château des ConfluenceS à Pinsaguel et dans une ferme à Labarthe-sur-Lèze. Plusieurs habitations sont favorables comme gîte (combles, caves).

### Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Fort

Si l'espèce est présente sur l'ensemble de l'Hexagone, elle reste rare dans le Nord-Ouest, tout comme dans une large partie du Sud-Est, jusqu'au département du Gers (Arthur et Lemaire, 2021). Menacée par l'éolien et la gestion sylvicole inappropriée, elle est en régression dans la majeure partie du territoire.

Dans la RNR : Observation en chasse sur les berges de Garonne sous Pech David en 2014 (ECOTONE, 2015) et contactée au ramier de Goyrans et au niveau de l'îlot des Lapins à Toulouse, en 2019 (ECOTONE, 2020).

### Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)

Fort



Photographie © Nature en Occitanie

Espèce rare à très rare en France, mais plus commune au sud, en particulier le long du littoral méditerranéen. L'espèce reste toutefois peu commune en Haute-Garonne. Elle est fortement liée à la proximité de grandes rivières ou d'étendues d'eau, jouxtant des zones boisées.

Dans la RNR : Observations en chasse et en transit le long des berges de Garonne sur la commune de Toulouse, en 2009, 2012 et 2014. Également, deux données ponctuelles sur Clermont-le-Fort et Lacroix-Falgarde en 2013 et 2014. L'espèce a été contactée en 2018 en chasse au Parc naturel de Portet-sur-Garonne, au ramier de Goyrans ou encore au niveau de la Confluence à Pinsaguel (NEO, 2019)

### Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Fort

Espèce présente mais peu fréquente dans le sud de la France et le nord de l'Espagne. Espèce rare en Midi-Pyrénées (quelques dizaines de données depuis 2000), mais largement distribuée.

Dans la RNR : Observation en transit le long des berges de Garonne au droit de Pech David et vers Poumourville

### Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Assez Fort

La Noctule de Leisler est notée dans tous les départements français. Espèce présente dans l'ensemble de Midi-Pyrénées, mais a priori plus rare dans la plaine centrale ; elle est plutôt liée aux milieux boisés.

Dans la RNR : Plusieurs contacts (en chasse ou transit) au nord de la RNR, sur la commune de Toulouse, au niveau des ballastières, de l'îlot des Lapins et sur Pech David (Biotope, 2010 ; ECOTONE, 2020).

### Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Assez fort



Photographie © Boris Baillat

Espèce montrant une répartition européenne très hétérogène avec de fortes disparités d'effectifs. Même constat en France avec une bonne couverture géographique mais de forts contrastes entre les régions. En lente et constante progression des effectifs au niveau national, mais localement très variable. En Midi-Pyrénées, espèce localisée dans les zones karstiques en hiver et distribuée plus largement en été, principalement dans les bâtiments, mais des lacunes importantes persistent dans les zones très agricoles et céréalières de la plaine centrale.

Dans la RNR : Espèce contactée en bord de Garonne au droit de Pech David en 2009 (BIOTOPE, 2009) et près du Château des ConfluenceS en 2007 (CEN-MP). Colonie de mise bas mixte avec des Grands rhinolophes dans les bâtiments de la carrière de Clermont-le-Fort (ramier de la Riverotte).

#### **Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)**

**Assez Fort**

Espèce inféodée aux milieux forestiers, difficile à identifier et peu connue, notamment sur la période estivale avec peu de colonies de mise bas connues en France. Présente presque partout dans le pays, mais en faible abondance (Arthur et Lemaire, 2021). L'espèce reste peu commune en Haute-Garonne.

Dans la RNR : Nombreuses potentialités pour le maintien d'une population de Murin de Bechstein (forêts de feuillus, relativement âgées, présence de zones humides). Espèce utilisant un réseau de gîtes : gîtes arboricoles à rechercher et à conserver. Elle a été contactée en chasse au Parc naturel de Portet-sur-Garonne, mais aussi à Clermont-le-Fort et au ramier de Goyrans.

#### **Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)**

**Assez fort**



Photographie © Mickaël Nicolas

Espèce ayant subi un fort déclin en Europe dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, et notamment en France. Bien que ses effectifs soient en lente reconstitution, l'espèce reste vulnérable en France. Elle est encore bien présente en Occitanie, bien que plus rare dans la plaine centrale très agricole. Elle pâtit en effet des traitements chimiques des grandes cultures.

Dans la RNR : Observation en 2012 en chasse et/ou transit en rive gauche de Garonne sur la commune de Toulouse (ECOSPHERE, 2013). L'espèce été contactée en chasse à Lacroix-Falgarde et au-dessus de la Générale à Portet-sur-Garonne (Nature en Occitanie, 2019).

#### **Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)**

**Modéré**

Espèce d'affinité méditerranéenne dont l'aire de répartition française est relativement réduite et dont le statut est précaire avec de fortes disparités en termes de densité. A subi une chute de 50% de ses effectifs à la suite d'une épidémie au siècle dernier. En Occitanie, les effectifs sont importants avec des noyaux localisés dans les zones karstiques ; l'espèce est faiblement représentée dans la plaine agricole de la vallée de Garonne, mais en déplacements saisonniers probablement le long de corridors.

Dans la RNR : Observation en 2014 en chasse et en transit en bord de Garonne au droit de Pech David (ECOTONE, 2015).

## Oiseaux

178 espèces ont été recensées dans ou à proximité immédiate du périmètre actuel de la RNR.

Globalement, la plupart des espèces présentes sont relativement communes et appartiennent au fond commun de l'avifaune régional, mais reflètent par leur fréquence une certaine qualité écologique des milieux. Les potentialités sont par ailleurs importantes et le territoire peut s'enrichir tant au niveau qualitatif que quantitatif. Pour exemple, certaines espèces de Hérons pourront éventuellement trouver sur le site des secteurs favorables à leur nidification et à leur nourrissage.

La mosaïque des milieux permet également à plusieurs espèces à enjeux de conservation (rares, menacées, sensibles ou localisées) d'être présentes et méritent d'être signalées.

Les espèces présentant les plus forts enjeux sont décrites succinctement ci-après.

A ces espèces, il faut ajouter de nouveaux enjeux identifiés sur le projet d'extension, en particulier au niveau des gravières du Vernet. Ce secteur constitue en effet une halte migratoire et d'hivernage importante pour de nombreuses espèces d'oiseau d'eau, ainsi qu'un site important de nidification pour certaines espèces rares ou peu fréquentes en ex-Midi-Pyrénées, comme la Mouette rieuse, la Sterne pierregarin, le Fuligule morillon, la Nette rousse, l'Echasse blanche, le Petit gravelot, le Grèbe huppé, le Grèbe castagneux et la Foulque macroule. Ces espèces n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation de la responsabilité de conservation de la nouvelle RNR.

Tableau 24: Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial recensées sur la Réserve.

ESPÈCE (NOM VERNACULAIRE)	ESPÈCE (NOM SCIENTIFIQUE)	STATUT BIOLOGIQUE				DERNIÈRE OBSERVATION	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION					NIVEAU DE RESPONSABILITÉ RNR
		N	A, P	H	M		Be	DO	PN	LRNn	LRNh	LRNp	LRR	ZNIEFF	
<b>AIGLE BOTTE</b>	<i>Hieraetus pennatus</i>	Ncer*	X	-	X	2024	Bo.II	An.I	Art.3	VU	NA	-	VU	X	<b>TRÈS FORT</b>
<b>BIHOREAU GRIS</b>	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Npo	X	-	X	2024	Be.II	An.I	Art.3	-	NA	-	CR	X	<b>FORT</b>
<b>CISTICOLE DES JONCS</b>	<i>Cisticola juncidis</i>	Ncer	-	X	-	2024	Be.III.	-	Art.3	VU	-	-	VU	-	<b>FORT</b>
<b>FAUCON CRECERELLE</b>	<i>Falco tinnunculus</i>	Ncer	-	X	X	2024	Be.II et Bo.II	-	Art.3	NT	NA	NA	-	-	<b>FORT</b>
<b>FAUVETTE MELANOCEPHALE</b>	<i>Sylvia melanocephala</i>	Npr	-	-	-	2024	Be.II et Bo.II	-	Art.3	-	-	-	VU	X	<b>FORT</b>
<b>GOBEMOUCHE GRIS</b>	<i>Muscicapa striata</i>	Npr	-	-	X	2024	Be.II et Bo.II	-	Art.3	VU	-	DD	NT	-	<b>FORT</b>
<b>GRAND-DUC D'EUROPE</b>	<i>Bubo bubo</i>	Ncer*	X	-	-	2024	-	An.I	Art.3	-	-	-	NT	X	<b>FORT</b>
<b>HERON POURPRE</b>	<i>Ardea purpurea</i>	Npo	X	-	X	2024	Be.II	An.I	Art.3	-	-	-	CR	X	<b>FORT</b>
<b>MARTIN-PECHEUR D'EUROPE</b>	<i>Alcedo atthis</i>	Ncer	-	-	-	2024	Be.II	An.I	Art.3	VU	NA	-	-	-	<b>FORT</b>
<b>PIC EPEICHETTE</b>	<i>Dendrocops minor</i>	Npr	-	X	-	2024	Be.II	-	Art.3	VU	-	-	-	-	<b>FORT</b>
<b>AIGRETTTE GARZETTE</b>	<i>Egretta garzetta</i>	Npo	X	X	X	2024	Be.II	An.I	Art.3	-	NA	-	NT	X	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>AUTOUR DES PALOMBES</b>	<i>Accipiter gentilis</i>	Ncer*	X	X	-	2024	Bo.II	-	Art.3 et 6	-	NA	-	NT	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>BERGERONNETTE PRINTANIERE</b>	<i>Motacilla flava</i>	Npr*	X	-	X	2024	Be.II	-	Art.3	-	-	DD	NT	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>CHARDONNERET ELEGANT</b>	<i>Carduelis carduelis</i>	Npr	-	X	X	2024	Bo.II	-	Art.3	VU	NA	NA	-	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>FAUCON HOBEREAU</b>	<i>Falco subbuteo</i>	Ncer	-	-	X	2024	-	-	Art.3	-	-	-	NT	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>FAUVETTE GRISETTE</b>	<i>Sylvia communis</i>	Npr	-	-	X	2024	Be.II et Bo.II	-	Art.3	NT	-	DD	NT	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>FOULQUE MACROULE</b>	<i>Fulica atra</i>	Npr	-	-	X	2024	Be.III	An.II/1 et III/2	-	-	NA	-	VU	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>HERON CENDRE</b>	<i>Ardea cinerea</i>	Ncer	-	X	X	2024	Be.III	-	Art.3	-	NA	-	-	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>LINOTTE MELODIEUSE</b>	<i>Carduelis cannabina</i>	Ncer	-	-	X	2024	Be.II	-	Art.3	VU	NA	-	VU	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>MOINEAU SOULCIE</b>	<i>Petronia petronia</i>	Npr*	X	-	X	2024	Be.II	-	Art.3	-	-	-	NT	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>PETIT GRAVELOT</b>	<i>Charadrius dubius</i>	Npr	-	-	X	2024	Be.II et Bo.II	-	Art.3	-	-	NA	VU	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>PIC MAR</b>	<i>Dendrocopos medius</i>	Npo	-	-	-	2024	Be.II	An.I	Art.3	-	-	-	-	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>PIC NOIR</b>	<i>Dryocopus martius</i>	Npr	-	-	-	2024	Be.II	An.I	Art.3	-	-	-	-	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>PIE-GRIECHÉ ECORCHEUR</b>	<i>Lanius collurio</i>	Ncer*	-	-	X	2024	Be.II	An.I	Art.3	NT	NA	NA	-	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>PIGEON COLOMBIN</b>	<i>Columba oenas</i>	Npr	-	-	X	2024	Be.III	An.II/2	-	-	NA	-	VU	X	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>TARIER PATRE</b>	<i>Saxicola torquatus</i>	Npo*	-	-	-	2024	Be.II	-	Art.3	-	NA	-	-	-	<b>ASSEZ FORT</b>
<b>TOURTERELLE DES BOIS</b>	<i>Streptopelia turtur</i>	Npr	-	-	X	2024	Be.III	An.II/2	-	-	-	-	-	-	<b>ASSEZ FORT</b>

VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	Npr	-	X	X	2024	Be.II	-	Art.3	VU	NA	NA	-	-	ASSEZ FORT
ALOUETTE DES CHAMPS	<i>Alauda arvensis</i>	Npo*	X	X	X	2024	Be.III	An II/2	-	NT	--	NA	-	-	MODÉRÉ
BECASSE DES BOIS	<i>Scolopax rusticola</i>	-	-	X	X	2024	-	An.II/1 et III/2	-	-	-	NT	X	MODÉRÉ	
BONDREE APIVORE	<i>Pernis apivorus</i>	Npr*	X	-	X	2024	Bo.II	An.I	Art.3	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
BRUANT PROYER	<i>Emberiza calandra</i>	Npo	-	-	X	2024	Be.III	-	Art.3	NT	-	-	NT	-	MODÉRÉ
CANARD CHIPEAU	<i>Anas strepera</i>	-	-	X	X	2024	-	-	-	-	-	NA	CR	X	MODÉRÉ
CHEVALIER CULBLANC	<i>Tringa ochropus</i>	-	-	X	X	2024	-	-	Art.3	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
CHEVALIER GUINETTE	<i>Actitis hypoleucus</i>	-	-	X	X	2024	-	-	Art.3	NT	NA	DD	EN	X	MODÉRÉ
CHEVECHE D'ATHENA	<i>Athene noctua</i>	Npo*	-	-	-	2017	-	-	Art.3	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
CIRCAETE JEAN-LE-BLANC	<i>Circaetus gallicus</i>	Npo*	-	-	X	2024	Bo.II	An.I	Art.3	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
EFFRAIE DES CLOCHERS	<i>Tyto alba</i>	Npo*	-	-		2021	-	-	Art.3	-	-	-	VU	X	MODÉRÉ
FAUCON PELERIN	<i>Falco peregrinus</i>	-	-	-	X	2024	Bo.II	An.I	Art.3	EN	NA	-	VU	X	MODÉRÉ
GREBE CASTAGNEUX	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Ncer	-	X	X	2024	Be.II	-	Art.3	-	NA	-	-	-	MODÉRÉ
GUEPIER D'EUROPE	<i>Merops apiaster</i>	Npr*	-	-	X	2024	Be.II et Bo.II	-	Art.3	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
HIBOU MOYEN-DUC	<i>Asio otus</i>	Ncer	-	-	X	2019	-	-	-	-	NA	NA	NA	-	MODÉRÉ
HUPPE FASCIÉE	<i>Upupa epops</i>	Npr	-	-	X	2024	Be.II	-	Art.3	-	NA	-	-	-	MODÉRÉ
MILAN NOIR	<i>Milvus migrans</i>	Ncer	-	-	X	2024	Bo.II	An.I	Art.3	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
MILAN ROYAL	<i>Milvus milvus</i>	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	X	MODÉRÉ
PETIT-DUC SCOPS	<i>Otus scops</i>	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	MODÉRÉ
PIPIT DES ARBRES	<i>Anthus trivialis</i>	Npo*	-	-	X	2024	Be.II	-	Art.3	-	-	DD	-	-	MODÉRÉ
RALE D'EAU	<i>Rallus aquaticus</i>	-	-	X	X	2021	Be.III	An.II	Art.3	NT	NA	NA	EN	X	MODÉRÉ
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	-	-	-	X	2023	-	-	-	-	NA	CR	X	MODÉRÉ	
SARCELLE D'HIVER	<i>Anas crecca</i>	-	-	X	X	2024	Be.III et Bo.II	An.II/1 et III/2	-	VU	-	NA	NA	-	MODÉRÉ
STERNE PIERREGARIN	<i>Sterna hirundo</i>	-	-	-	X	2024	Be.II	An.I	Art.3	-	NA	-	EN	X	MODÉRÉ
TORCOL FOURMILIER	<i>Jynx torquilla</i>	NPR	-	-	X	2020	BE.II	-	ART.3	NT	NA	-	VU	X	MODÉRÉ

Statuts biologiques : N = nicheur ; A, P=Alimentation, Passage ; H=hivernant ; M= migrateur ;

BE = Convention de Berne ; An.II = Annexe 2 de la convention de Berne ; DO = Directive Oiseaux ; PN = Protection Nationale ;

LRN = Liste Rouge Nationale (EN=en danger ; VU=vulnérable ; NT=quasi-menacée, DD= Données insuffisantes, NA=) ; LRR = Liste Rouge Régionale ;

ZNIEFF= Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ( X : Espèce déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Occitanie).

### Aigle botté (*Hieraetus pennatus*)

Très fort



Photographie © Jean-Marc l'Hermite

Rapace présent en France de manière localisée sur une diagonale nord-est/sud-ouest, avec ses principaux bastions sur le piémont pyrénéen, le Limousin, la Bourgogne et l'Auvergne. Espèce bien distribuée mais rare en Midi-Pyrénées, qui accueille une part importante de la population nationale. La population nationale reste fragile, tout comme au niveau régional (espèce classée quasi-menacée et vulnérable aux deux échelles).

Dans la RNR : 5 couples nicheurs sont connus dans et en périphérie de la RNR, dans la zone du Palayre, le Parc naturel de Portet-sur-Garonne, les coteaux de Portet et le ramier de Goyrans. Utilisation de la RNR comme terrain de chasse.

### Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*)

Fort



Photographie © Thierry Vergely

Espèce méditerranéenne en limite d'aire de répartition en Midi-Pyrénées, en expansion notamment dans le Lauragais et de manière isolée sur le causse de Labruguière, le Frontonnais, les coteaux entre Ariège et Garonne, sur le Plantaurel. La population de Midi-Pyrénées ne compte que quelques dizaines de couples nicheurs.

Dans la RNR : Espèce nicheuse et sédentaire dans les pentes embroussaillées en rive droite de l'Ariège et de la Garonne, en plusieurs localités dans ou en périphérie immédiate de la RNR (Clermont-le-Fort, Goyrans, Vieille-Toulouse...).

### Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

Fort



Photographie © Nature en Occitanie

Espèce en expansion en France mais restant toutefois rare (moins de 4 000 couples nicheurs) et localisé dans la moitié est du pays. Présente en Midi-Pyrénées de la plaine à la moyenne montagne, dans quasiment tous les départements et dont la population est estimée à moins de 500 couples nicheurs.

Dans la RNR : Jusqu'à 4 couples nicheurs connus dans les falaises terreuses en rive droite de l'Ariège et de la Garonne, dans et en périphérie immédiate de la RNR, sur les communes de Toulouse, Vieille-Toulouse, Lacroix-Falgarde et Clermont-le-Fort. Utilisation de la RNR comme terrain de chasse.

### Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)

Fort



Photographie © Jean-François Bousquet

Espèce présente sur l'ensemble du territoire national, mais restant un nicheur peu commun et localisé, absent des zones de montagne et plus rare dans le sud-ouest du pays. Nicheur également localisé en Midi-Pyrénées, le long des grands cours d'eau et ponctuellement sur des milieux de substitution (gravières, carrières, levées de terres des digues et barrages). La moyenne vallée de la Garonne abrite une grosse part de la population régionale.

Dans la RNR : Reproduction irrégulière sur des bancs de graviers de la Confluence (un à deux couples).

## E. Intérêts et enjeux socio-économiques et culturels

---

### Activités socio-économiques

#### Agriculture

L'activité agricole est relativement réduite au sein du territoire de la confluence. Dans ce secteur périurbain toulousain, elle se caractérise par des productions céralières et des cultures maraîchères de plein champ ou sous serres.

#### Sylviculture

Les surfaces boisées privées du territoire de la confluence (territoire d'opportunité de la Réserve naturelle) sont estimées à 240 ha, soit 60% des surfaces boisées totales, et sont réparties entre plus de 350 propriétaires. Elles sont fortement morcelées, avec plus de la moitié correspondant à des propriétés forestières de surface inférieure à 4 ha et qui sont par ailleurs détenues par plus de 90% des propriétaires recensés. Ce constat est similaire à l'échelle régionale. Plus de 80% des propriétaires de surfaces boisées sont domiciliés dans les communes concernées par la RNR ou celles limitrophes.

Les boisements privés peuvent se distinguer en trois catégories : les boisements « naturels » des coteaux, très faiblement exploités (quelques traces d'exploitation pour le bois de chauffage), les boisements alluviaux mixtes, avec des essences forestières spontanées et artificielles (peupliers plantés principalement) mais ne faisant pas l'objet d'une réelle pratique sylvicole, et les boisements artificiels (en secteur alluvial essentiellement).

Seule cette dernière catégorie fait réellement l'objet d'une exploitation et d'un suivi sylvicole. Une partie des peuplements bénéficie d'ailleurs d'un plan simple de gestion (articles L4 et suivants du Code forestier) et agréé par le CRPF Midi-Pyrénées. Ces peuplements sont globalement jeunes et se répartissent en trois productions principales : bois de peupliers (ancienne peupleraie du ramier de « la Riverotte » à Clermont-le-Fort, réhabilitée dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion 2017-2021, peupleraie en libre évolution au sud du Parc naturel de Portet-sur-Garonne), bois de noyers (entre le hameau des « Fraysses » et le champ « Saint-Martin » à Clermont-le-Fort, en périphérie de la RNR) et bois de robiniers (Pinsaguel, Pins-Justaret, Goyrans, en périphérie de la RNR). Notons que trois exploitations agricoles possèdent des parcelles boisées, soit une vingtaine d'hectares, sur les communes de Clermont-le-Fort, Pinsaguel et Venerque.

#### Extraction de granulats

L'activité d'exploitation de granulats constitue une activité économique importante autour de la Garonne et de l'Ariège : les besoins pour les constructions sont estimés à plus de sept tonnes de matériaux par personne et par an et la grande agglomération toulousaine est toute proche.

Plusieurs carrières alluvionnaires sont présentes en amont du territoire de la confluence, dont deux sur les communes de Muret-Seysses (45 ha) et Frouzins (68,5 ha), dont les autorisations d'exploitation se sont achevées en 2007 mais leurs impacts sur le fleuve et sa nappe alluviale restent encore d'actualité. Plus loin, des carrières sont toujours en activités (cf. tableau ci-après) et représentent une production totale autorisée de 3 194 000 tonnes de matériaux.

Tableau 25 - Exploitations de carrières en activité au 01/01/2023

Commune de la carrière	Exploitant	Fin de l'autorisation	Surface (ha)	Production maximale (tonnes)
<b>Cintegabelle</b>	CEMEX	2018 et 2038	32,7 et 173,6	600 000 et 1 000 000
<b>Grépiac</b>	CAPELLE	2036	1 et 0,8	2 000 et 2 000
<b>Lavernose-Lacasse</b>	CEMEX	2016 et 2017	15 et 9,9	200 000 et 450 000
<b>Le Fauga Mauzac</b>	SOGEFIMA	2029	19	200 000
<b>Miremont</b>	BGO (ex SOGRAP)	GNT-ex 2015	10	200 000
<b>Noé</b>	CEMEX	2019	12,9	300 000
<b>Saint-Hilaire</b>	BGO (ex GNT)	2023	40	240 000

Dans le méandre de Clermont-le-Fort sur « la Riverotte », la société CEMEX (ex-Morillon Corvol) exploite un site de stockage pour son exploitation de gravière.

Signalons qu'un site des sablières MALET est présent sur Portet-sur-Garonne, hors territoire de la confluence.

Le dynamisme de la construction fait de l'aire urbaine toulousaine un grand consommateur de granulats. Les quantités prélevées localement ne cessent d'augmenter chaque année, pour atteindre en 2004 plus de 7 millions de tonnes. A ce chiffre viennent s'ajouter les matériaux importés (alluvions, roches calcaires, roches éruptives, etc.) (SMEAT & AUAT, 2008).

### Production hydroélectrique

L'activité d'hydroélectricité sur l'axe Ariège est importante : vingt-trois usines hydroélectriques sont répertoriées entre la confluence avec la Garonne et celle avec le Caussou sur la commune d'Unac (09). Trois usines se situent en amont proche du périmètre de la RNR sur les communes de Grépiac, appartenant au groupe MVE, et d'Auterive, Moulin du Ramier et Moulin de la Ville appartenant à la société Ratié-Clamagirand. Notons que ces trois usines permettent le passage des populations de poissons migrateurs (MIGADO, 2006).

Sur la Garonne, cette activité est également bien présente, notamment entre Carbonne et l'aval de Toulouse, avec en particulier une chaussée dite de « la Cavaletade » située au sein du périmètre actuel de la RNR. Cette chaussée d'1,9 m permet d'alimenter les usines et barrages hydroélectriques de la Régie Municipale d'Electricité de Toulouse (Usine du Ramier, barrage du Moulin du Château), qu'elle exploite pour produire de l'électricité revendue à EDF/RTE. L'usine de production, basée au Ramier, fonctionne grâce à la mise en place de plusieurs chaussées (en plus de celle de la Cavaletade) et d'un barrage mobile. Dans une démarche d'aménagement durable, la ville de Toulouse a développé son parc d'énergie renouvelable hydroélectrique par le réaménagement de la chaussée de la Cavaletade. Au droit de cette chaussée, une nouvelle centrale hydroélectrique a été inaugurée le 31 octobre 2014. Cette nouvelle centrale est située au sein de la RNR, au niveau du bras inférieur de la Garonne, le long de l'avenue Hubert-Curien. Elle vient compléter la production de la centrale située sur l'Île du Ramier, située plus au nord, pour permettre la production des deux tiers de l'électricité nécessaire à l'éclairage public toulousain.

## Prélèvements et rejets en eau

### Prélèvements en eau

Douze ouvrages et usines de prélèvements/potabilisation de l'eau sont recensés au sein du périmètre actuel de la RNR ou sa proche périphérie, pour un volume global de 50 278 999 m<sup>3</sup> (relevé en 2020). Les prélèvements en eau potable sont assurés principalement par les usines de Clairfont, de Pech David et de la Périphérie du sud-est de Toulouse.

Liée à l'accroissement démographique, la consommation de la ressource en eau est massive. Sur l'aire urbaine, les prélèvements pour l'eau potable tendent à augmenter (+16% entre 1996 et 2006, AUAT, 2012). Ceux liés à l'activité industrielle baissent très fortement, en lien avec l'arrêt de l'usine Grande Paroisse-AZF, et les prélèvements agricoles restent à peu près stables, mais très liés aux conditions météorologiques.

Près de 80% de l'eau consommée par les habitants de l'agglomération toulousaine (et des communes limitrophes) est prélevé dans la Garonne grâce aux usines de Pech David (environ 24 230 070 m<sup>3</sup> prélevés en 2020), située en rive droite sur la commune de Toulouse, et de Clairfont (18 191 838 m<sup>3</sup> prélevés en 2020), située en rive gauche sur la commune de Portet-sur-Garonne, soit directement dans la RNR. En ce qui concerne cette seconde usine, deux prises d'eau de secours ont été implantées en amont de la confluence, sur les communes de Pinsaguel (sur l'Ariège) et de Portet-sur-Garonne (sur la Garonne). Ces deux usines sont gérées et exploitées par VEOLIA-SETOM.

Tableau 26 - Captage en eau potable dans le périmètre de la RNR

Capteur	Points de prélèvement	Commune d'implantation	Arrêté préfectoral DUP	Gestionnaire
Usine de Pech David	Garonne	Toulouse	26 janvier 1996	VEOLIA-SETOM
Usine de Clairfont	Garonne	Portet-sur-Garonne	26 janvier 1996	VEOLIA-SETOM
Usine de Clairfont – Prise de secours	Ariège	Pinsaguel	/	VEOLIA-SETOM
Usine de Clairfont – Prise de secours	Garonne	Portet-sur-Garonne	/	VEOLIA-SETOM
Alimentation ZI du bois vert (Dessableur)	Saudrune	Portet-sur-Garonne	20 mars 2003	SIVOM SAGE
Usine Périphérie Sud-Est	Garonne	Vieille-Toulouse	/	SMEA

Plusieurs prélèvements industriels sont recensés au niveau du territoire de la confluence pour un volume global d'environ 1 726 423 m<sup>3</sup> (en 2020), soit 2,97% des prélèvements totaux en eau au sein du territoire de la confluence. Il s'agit en particulier d'usines souvent chimiques situées sur Toulouse (sur l'Île du Ramier) et de sociétés d'extraction de granulats. La société HERAKLES (Groupe Ariane) assure la plus importante partie des prélèvements (près de 1 119 048 m<sup>3</sup> avant 2016). Les prélèvements industriels ont été fortement réduits après l'arrêt de l'exploitation du complexe industriel « Grande Paroisse-AZF ».

En 2020, 8 (contre 15 en 2007) points de prélèvement d'eau à usage agricole (irrigation) et une retenue collinaire sont recensés sur les communes concernées par la RNR. Avec un volume total de 255 647 m<sup>3</sup> (relevé en 2020), ils représentent 0,44% des prélèvements totaux en eau (cf. tableau).

Tableau 27 - Prélèvements en eau dans ou en périphérie de la RNR pour l'année 2020 (Source : BNPN, 2022)

Commune	Prélèvements industriels		Prélèvements pour l'alimentation en eau potable		Prélèvements agricoles (irrigation)	
	Volumes (en m <sup>3</sup> )	Ouvrage	Volumes (en m <sup>3</sup> )	Ouvrage	Volumes (en m <sup>3</sup> )	Ouvrage
Clermont-le-Fort	/		/		42 350	1 point en eau de surface au niveau de St-Maurice (Ariège)
Labarthe-sur-Lèze	/		/		7 039	1 point en eau de surface au niveau du Massacre (Ariège)
Pinsaguel	/		1 272 188	1 point en eau de surface et 3 « puits » (Jordanis)	135 755	1 point en eau de surface au niveau de la Muscadelle (Ariège)
Portet-sur-Garonne	90 875	5 points sur nappe (CEMEX BETONS SUD-OUEST et SABLIERES MALET, CARREFOUR)	18 191 838	2 points en eau de surface (usine de Clairfont et alimentation de la ZI du Bois Vert) 3 points sur nappe (Mairie de Portet)	57 704	2 points en eau de surface (ruisseau de la Saudrune)
Toulouse	1 126 674	1 point en eau de surface (HERAKLES) 2 points sur nappe (EIFFAGE ROUTE)	24 230 070	1 point en eau de surface (usine Pech David)	/	
Venerque	/		/		12 799	2 points en eau de surface et 1 retenue collinaire
Vieille-Toulouse	57 642	1 point en eau de surface (Golf Club de Toulouse)	5 896 188	1 point en eau de surface (usine PSE)	/	
<b>TOTAL (en m<sup>3</sup>)</b>		<b>1 275 191</b>		<b>49 590 284</b>		<b>255 647</b>

### Rejets en eau

Plusieurs stations d'épuration rejettent leurs eaux usées au sein de la RNR ou en périphérie immédiate.

À l'échelle du territoire de la Confluence, la qualité des eaux traitées est globalement en amélioration grâce à l'augmentation des capacités et des performances des usines de traitement. Les rejets mesurés sur Portet-sur-Garonne, et Cugnaux, dérogent cependant à ce constat général, avec des résultats assez médiocres sur l'épuration des matières organiques (paramètre DBO5 et paramètre DCO).

Tableau 28 - Rejets domestiques au niveau de la RNR (Source : Assainissement collectif ; 2021)

Commune	Nom	Code	Date de mise en service	Capacités nominales		Milieu récepteur	Performances (2021)
				EH	Débit référence (m <sup>3</sup> /j)		
Lacroix-Falgarde	Lacroix-Falgarde	0531259V001	30/06/1971	1 800	300	Ariège	Conformes
Pins-Justaret	Pins-Justaret 2	0531421V002	01/01/2013	10 071	2 664	Ariège	Conformes
	Pins-Justaret	0531421V001	01/12/1977	4 500	1 125	Ariège	Hors service
Goyrans	Goyrans 2	0531227V002	01/01/2013	1 000	49	Ruisseau du Rival	Conformes
Labarthe-sur-Lèze	Labarthe-sur-Lèze	0531248V002	01/05/2009	25 083	3 955	Ariège	Conformes
Muret	Grand Joffrey 2»	0531395V003	01/01/2015	45 000	8 526	Garonne	Conformes
	Muret « ZI Marcla. »	0531395V002	30/06/1975	1 750	640	Garonne	Hors service
	Garonne « Estantens »	0531395V004	30/06/1990	600	120	Garonne	Conformes

Pinsaguel	Pinsaguel n°2 SIVU	0531420V003	01/07/2005	16 000	3 284	Garonne	Conformes
Portet-sur-Garonne	Portet-sur-Garonne (ZI Bois vert)	0531433V003	01/06/1969	1950	223	Ruisseau de la Saudrune	Conformes
	Portet-sur-Garonne (Bac)	0531433V001	01/06/1962	12 000	3 112	Garonne	Non conformes
Cugnaux	Cugnaux 2	0531588V002	01/06/1995	71 000	16 457	Ruisseau de la Saudrune	Non conformes
Rebigue	Rebigue	0531448V001	30/06/1992	300	32	Ruisseau du Réganel, puis Cassignol	Conformes
Vigoulet-Auzil	Vigoulet-Auzil 2	0531578V001	23/05/2019	139	168	Ruisseau du Réganel, puis Cassignol	Conformes
	Vigoulet-Auzil (Grand Cimetière)	0531578V003	01/01/1995	200	2	Ruisseau du Pont d'Auzil	Conformes
	Vigoulet-Auzil (Labo Fabre)	0531578V002	01/01/2011	150	7	Ruisseau du Pont d'Auzil	NA
Pechbusque	Pechbusque	0531411V001	01/01/2004	150	16	Ruisseau du Pont d'Auzil	Conformes
Grépiac	Grépiac 2	0531233V002	12/02/2013	1 200	234	Ariège	Conformes
Issus	Issus	0531240V001	05/07/2007	600	55	Ruisseau d'Orbail	Conformes
Venerque	Venerque	0531572V001	01/01/1986	1 500	300	Ariège	Hors service

Au niveau des communes concernées par la RNR, plusieurs autres rejets industriels (non raccordés aux réseaux de traitement des eaux) sont recensés, notamment sur les communes de Portet-sur-Garonne et de Toulouse.

Tableau 29 - Rejets industriels sur la RNR et aux abords de la Réserve (BNPE, 2022)

Commune	Milieu récepteur	Établissement	Date de mise en service	Date de mise hors service
Auterive (amont de la Réserve)	Infiltration	DENJEAN CEMEX Bétons	01/01/2012	
Cintegabelle (amont de la Réserve)	Cours d'eau	CEMEX Granulats Sud-Ouest	07/03/1997	
	Cours d'eau	Sablières et Entreprises MORILLON	11/03/1993	31/12/1998
Portet-sur-Garonne	Cours d'eau	RESOCLEAN Europe	18/04/1997	01/10/1997
	Cours d'eau	AUGROS PACKAGING METAL	16/12/1964	
	Infiltration	DENJEAN CEMEX Bétons	01/01/2012	
	Cours d'eau	BONNA SABLA SNC	16/12/1964	
	Cours d'eau	Sablières MALET	16/12/1964	
	Cours d'eau	Béton de France/CEMEX Béton Sud-Ouest	22/03/1994	18/07/1995
	Cours d'eau	Béton MALET	16/12/1964	31/12/1995
	Cours d'eau	SEFI-EUROPE-FELIX	27/10/1994	01/10/2010
	Cours d'eau	Circuits imprimés Région Midi-Pyrénées	16/03/2000	
Toulouse	Cours d'eau	Société d'exploitation thermique du Mirail	16/12/1964	
	Cours d'eau	ZINCAL SARL	16/12/1964	
	Cours d'eau	SAPA BUILDEX Toulouse	08/04/1992	
	Cours d'eau	FREESCALE SEMICONDUCTEURS	16/12/1964	

	Cours d'eau	Grande Paroisse	15/06/1992	<b>31/12/2002</b>
	Cours d'eau	CIBA Spécialités chimiques SA	19/04/1994	
	Cours d'eau	HERAKLES (SNPE Matériaux énergétiques)	16/12/1964	
	Cours d'eau	Toulouse Métropole - Usine de Pech David	10/02/1998	
<b>Vernet</b>	Cours d'eau	SA Sablières de Garonne	16/12/1964	
<b>Vieille-Toulouse</b>	Cours d'eau	Conseil général / Usine Périphérie Sud-Est	02/02/1998	
<b>Vigoulet-Auzil</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>Pierre Fabre Cosmétique</b>	<b>16/12/1964</b>	<b>31/12/1997</b>

## Autres activités industrielles

En périphérie du périmètre actuel de la RNR et de son projet d'extension, plusieurs sites industriels sont répertoriés, dont :

- Le complexe de Braqueville et de l'Île du Ramier, important complexe chimique implanté depuis 1923 regroupant plusieurs sociétés, dont HERAKLES groupe SAFRAN (industrie aérospatiale, production de perchlorate d'ammonium, de Mono Méthyl Hydrazine, de chromite de cuivre...). Le site est soumis aux dispositions de la Directive européenne Seveso II et à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
- L'ex-poudrerie de Braqueville, comprenant des ballastières en bordure de la Garonne et en périphérie immédiate de la RNR. Creusées dès 1916, ces étangs artificiels servent de stockage des excédents de poudre de l'armée française. Des travaux de réhabilitation ont été entrepris mais le site reste pollué et fermé au public.
- L'Oncopôle, campus scientifique et technologique hospitalier.

D'autres zones d'activités industrielles se trouvent plus moins éloignées du périmètre actuel de la RNR et de son projet d'extension, dont Larrieupolis et Bois Vert sur la commune de Portet-sur-Garonne, accueillent notamment la société LINDE GAS, soumise à la Directive Seveso II.

## Activités touristiques

Un hôtel est présent en bordure immédiate de la RNR, l'hôtel la Flânerie sur la commune de Vieille-Toulouse, ainsi qu'un restaurant « Le Clapotis » sur le chemin des Étroits.

Plusieurs chambres d'hôte et gîtes sont également présents en périphérie de la RNR, notamment sur Vieille-Toulouse, Clermont-le-Fort, Lacroix-Falgarde, Le Vernet, etc.

L'entreprise Granhòta propose des loisirs et activités sportives à destination des familles, groupes d'amis, comités d'entreprise, clubs sportifs, etc. Des activités de canoë-Kayak et de jeu de piste nature sont proposées dans le périmètre de la RNR.

## Activités de loisirs et usages récréatifs

D'une manière générale, les espaces naturels tels que ceux de la RNR et de son projet d'extension participent à l'équilibre paysager, social ou urbanistique des agglomérations. Ils offrent aux citadins un accès facile à la nature. Le rôle de ces espaces sur le plan de l'équilibre social est important en offrant

une zone d'expression et de liberté. Les usagers fréquentent le territoire de la RNR et son projet d'extension car son accès est libre et « gratuit ». Le territoire constitue une zone de détente, de baignade et de loisirs pour de nombreuses familles, enfants ou adolescents n'ayant pas la possibilité d'aller en vacances et en colonies. La RNR est ainsi le support de plusieurs activités récréatives rappelées dans le tableau ci-après.

Les sites fréquentés pour les loisirs et les activités récréatives contribuent à la valorisation du territoire. Ils peuvent permettre une gestion équilibrée de la fréquentation du public à l'échelle du corridor et peuvent justifier la mise en place de mesures de gestion dans le cadre de la RNR. Certains pourraient par ailleurs constitués des cibles potentielles de valorisation en tant qu'espaces « relais » pour les flux de fréquentation permettant de mieux répartir les activités sur le territoire et de limiter la fréquentation sur les sites sensibles.

Tableau 30 - Synthèse des usages récréatifs sur le périmètre de la RNR et son projet d'extension

Activités	Localisation	Péodicité	Affluence et fréquence	Commentaires
<b>Pêche</b>	- Sur les bords d'Ariège et de la Garonne - Dans le plan d'eau de « La Générale » du Parc naturel de Portet-sur-Garonne	Toute l'année mais plus forte affluence durant les périodes d'ouverture aux carnassiers (mai à janvier)	- Faible affluence sur le linéaire - Plus fréquent au printemps et à l'automne (carnassiers) et l'été (« friture ») - Quelques pics lors de l'ouverture	- Carnodrome au Parc naturel de Portet-sur-Garonne avec règlement spécifique - Réserves de pêche sur 3 bras morts, au niveau du seuil de la Cavaletade et de la confluence Cassignol/Garonne - 2 associations de pêche concernées
<b>Chasse</b>	- Sur le DPF principalement, et sur la Riverotte et Goyrans, moins fréquent ailleurs - Battues administratives sur l'ensemble du linéaire	- Août à janvier sur le DPF - Septembre à janvier ailleurs	- Principalement le jeudi matin, samedi et dimanche - Faible pression de chasse sur la RNR, en diminution - Plus forte pression sur le DPF	- Réserve de chasse sur le DPF en aval de la Confluence Garonne-Ariège
<b>Baignade</b>	- Ariège : Ramiers communal de Clermont-le-Fort et La Riverotte, Lacroix-Falgarde, Goyrans, Pins-Justaret, Grépiac - Garonne : Rive gauche à Portet, plus marginalement au Parc naturel de Portet-sur-Garonne et au niveau du seuil de la Cavaletade	- Mi-mai à septembre	- Très fréquent à intense les journées de forte chaleur - Surtout sur les ramiers de Clermont-le-Fort, en augmentation sur les autres « plages »	- Risques et dangers élevés (plongeon, marmites, bigs jumps...)
<b>Randonnée et promenade pédestre</b>	- Sur plusieurs sentiers traversant la RNR, balisés ou non : rive droite de l'Ariège de Venerque à Lacroix-Falgarde (SICOVAL), rive gauche de l'Ariège, coteaux de Pech David (Toulouse), Parc naturel et rive gauche de Garonne (Portet-sur-Garonne)	Toute l'année	- Relativement fréquent le matin - Très fréquent sur les ramiers du SICOVAL et sur le sentier botanique de Clermont-le-Fort	- Pratique notée également du footing et du trail sur les sentiers
<b>VTT</b>	- De Venerque jusqu'à Lacroix-Falgarde sur les sentiers du SICOVAL (entre coteaux et Ariège) - Du Vernet à Pinsaguel, sur le sentier en rive gauche	Toute l'année	- Fréquent le matin et en fin de journée	- Entre coteaux et Ariège, site prisé par les VTTistes
<b>Randonnée et promenade équestre</b>	- De Venerque à Clermont-le-Fort - De Goyrans à Pech David	Toute l'année	- Fréquent le matin et par beau temps	- Activité plus marginale sur les sentiers que la pratique de VTT ou de la randonnée - 2 clubs hippiques sur Venerque et Le Vernet (+ à Pech David, Vigoulet-Auzil)

Canoë-Kayak	- De Grépiac à Toulouse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute l'année pour la pratique en club</li> <li>- De juin à septembre pour la pratique en location ou touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus forte affluence du printemps et à l'automne, principalement les mercredis et fins de semaine</li> <li>- Très forte affluence l'été avec des locations (100 personnes par jour)</li> <li>- Assez fréquent au Parc naturel de Portet-sur-Garonne toute l'année, plus ponctuelle ailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rivière Ariège très prisée</li> <li>- 2 bases kayak en périphérie et 1 dans la RNR</li> <li>- 3 clubs locaux fréquentant assidument la RNR</li> <li>- Plusieurs points de débarquement</li> </ul>
Photographie naturaliste	- Parc naturel de Portet-sur-Garonne, Pech David	Toute l'année		

D'autres usages sont fréquents au sein de la RNR : promenade de chiens, farniente (chaise longue et lecture), détente, etc.

En périphérie immédiate de la RNR et de son projet d'extension, plusieurs « bases de loisirs » ou des espaces aménagés ont été créés en bordure de l'Ariège et de la Garonne sur Toulouse (Pech David), Lacroix-Falgarde, Portet-sur-Garonne (rive gauche), Venerque, Le Vernet, Grépiac. Situés à proximité des zones d'habitations, les équipements sont divers selon les sites : zones de promenades, parcours de santé, boulodrome, aires de jeux pour enfant, aires de pique-nique, bancs, terrains de sport, circuits de cross, etc. Ils sont en général entretenus comme des parcs urbains.

Plusieurs manifestations sont organisées plus ou moins régulièrement dans ou en périphérie de la RNR et de son projet d'extension, comme des compétitions sportives de VTT, Trails ou canoë-kayak, des festivals culturels, etc.

Au niveau du Parc naturel de Portet-sur-Garonne, un bac a été remis en service en 2006 et permet la traversée de la Garonne, à des horaires fixes pendant la saison estivale (mercredi, samedi, dimanche et jours fériés entre le 1er avril et le 31 octobre) et sur demande hors saison. Son fonctionnement est assuré par des agents communaux.

## Fréquentation générale et équipements en place

### Tendances actuelles

Depuis le classement en Réserve en 2015, la fréquentation est estimée par la mise en œuvre d'un protocole de comptage des véhicules stationnés sur les parkings de 5 des 11 communes du périmètre actuel de la Réserve naturelle, sur une tranche horaire fixe. Le comptage est effectué de juin à septembre par les écogardes, quasi-quotidiennement.

Les comptages réalisés ont ainsi permis de confirmer l'augmentation continue déjà mentionnée avant le classement en Réserve depuis le début des années 2000 (Evraud G., comm. pers. ; Jouanneau M., 2005). L'affluence relevée chaque année est plus importante que celle de l'année passée. La fréquentation n'est par ailleurs pas la même suivant le moment de la journée et la période dans la semaine, avec une plus forte affluence les après-midis et les fins de semaine (Rouquette M., 2014).

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a perturbé la dynamique de fréquentation de la Réserve. Les déconfinements et les restrictions de déplacements liés à la situation sanitaire ont entraîné une forte augmentation de la fréquentation des espaces de nature de proximité, dont la RNR et son projet d'extension.

La fréquentation est aussi fortement dépendante des conditions climatiques. L'affluence est ainsi d'autant plus importante que les étés sont chauds et secs, comme en 2018, 2019 ou 2022 qui comptabilisent les affluences les plus élevées (hors 2020), en contraste avec des années plus humides telle que 2021 (Bendejac et al. 2021).

Les pics de fréquentation sont réguliers en été, les week-ends et jours fériés, mais aussi parfois en semaine.

De plus, l'équipe gestionnaire constate que la fréquentation a tendance à s'étaler sur l'ensemble du corridor fluvial. Des communes autrefois moins fréquentées telles que Venerque et Le Vernet voient leur fréquentation augmenter, en adéquation avec le phénomène d'étalement constaté sur les autres sites. Ce phénomène n'est pas sans conséquences sur la qualité écologique et paysagère des ramiers et sur la qualité de l'accueil du public et de l'offre pédagogique. Les impacts sont d'autant plus importants que le territoire de la RNR est réduit (linéaire) et très contraint.

*Tableau 31 - Evolution de la fréquentation entre juin et septembre des parkings depuis 2016 sur le périmètre actuel de la RNR*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Total véhicules comptés</b>	5 106	9 782	10 718	11 323	15 643	10 688	14 363	11 972	8 858
<b>Moyenne journalière véhicules / jour (écart-type)</b>	132	125	93 (+/- 83)	118	176	134	147	120	114
<b>Estimation de la fréquentation (nombre de visiteurs)</b>	48 312	45 750	34 068	43 188	64 416	49 044	53 802	43 920	41 724
<b>Moyenne journalière en semaine</b>	na	na	na	na	120	85	111	79	77
<b>Moyenne journalière les we</b>	na	na	na	na	274	229	249	224	182
<b>Maximum véhicules</b>	297 (03/07)	384 (20/06)	374 (08/07)	491 (30/06)	578 (09/08)	541 (13/06)	623	529	458
<b>Nombre de pics de fréquentation (&gt;120 véhicules)</b>	14	16	24	34	50	38	45	34	28
<b>Nombre de pics de fréquentation (&gt;200 véhicules)</b>	na	na	na	18	36	19	30	21	9
<b>Nombre de pics de fréquentation (&gt;250 véhicules)</b>	na	na	na	10	23	11	16	15	7
<b>Nombre de pics de fréquentation (&gt;400 véhicules)</b>	na	na	na	1	5	4	5	3	3

\* Somme des maximums des comptages sur toute la saison et non sur un jour J

## Prospectives

Les milieux naturels sont de plus en plus prisés par les promeneurs et les amateurs de loisirs de plein air (détente, pique-nique, baignade, etc.), souvent pendant des périodes bien précises : saison estivale, week-ends du printemps, etc. Une telle fréquentation peut nécessiter la mise en place et l'entretien d'aménagements adaptés : lieux de stationnements, sentiers de promenade balisés, voire aires de pique-nique et poubelles.

Tous les sports de pleine nature (randonnée pédestre, V.T.T., activités d'eau vive, etc.) sont également en pleine expansion. Par exemple, les randonneurs pédestres sont de plus en plus nombreux (plus de 16 millions en France), cette activité se déroulant majoritairement dans des sites préservés : 81% des pratiquants interrogés en 2000 par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre déclarent pratiquer ce loisir afin de découvrir des milieux non accessibles autrement et mieux connaître la faune et la flore locales.

La population urbaine recherche à nouveau les bienfaits des activités physiques, telles que les sports de pleine nature, et la prise de conscience environnementale. Le cadre de vie est ainsi devenu une donnée majeure du débat sur le développement durable de notre société. Les espaces naturels au sein des zones urbaines ont donc pris beaucoup d'importance et sont devenus des espaces multifonctionnels (loisirs, détente, agriculture, nature, etc.) (ministère de l'Environnement, 1992 ; FEDENATUR, 2004). L'espace périurbain qui entoure les grandes agglomérations est devenu un espace privilégié pour la pratique de loisirs (Collin L., 2003). Le territoire de la confluence n'échappe pas à ces considérations générales et joue un rôle social important en termes d'offre récréative et pédagogique.

Les espaces naturels n'occupent que 10 % du territoire de la Grande Agglomération Toulousaine, constitués en majorité d'espaces boisés. Le massif de Bouconne est le plus emblématique, mais il se rencontre surtout des petits boisements de coteaux (coteaux du Girou, de l'Ariège, de la Garonne, etc.) ou riverains des cours d'eau (SMEAT, 2017).

Dans ou en périphérie immédiate de l'agglomération toulousaine, seuls quelques grands espaces verts ou « poumons verts » (>10 ha) sont présents : la Ramée, Pech David, Sesquières et les Argoulets. Les autres espaces (squares et jardins publics) sont de taille plus modeste et insérés dans le tissu urbain ; ils ne remplissent pas les mêmes rôles pour la population citadine (amélioration du cadre urbain principalement). Des « espaces de nature » sont en cours de réalisation ou encore à l'étude : Marcaissonne, Ramier, Garonne et Gabardie (mairie Toulouse, 2008).

Étant donné les demandes sociétales de « nature » (loisirs, détente, découverte, etc.) et l'accroissement démographique projeté, la fréquentation des milieux naturels autour de Toulouse, dont le périmètre de la RNR, risque donc d'encore s'accentuer à l'avenir, d'autant plus dans un contexte de changements climatiques. Zone verte permettant l'accès à l'eau, la RNR devrait en effet subir une fréquentation plus longue, dès le printemps et jusqu'en automne, avec une saison estivale pouvant favoriser des pics de fréquentation à des fins de baignades sauvages et un étalement des visiteurs fuyant les secteurs saturés vers des zones jusqu'alors préservées. Ce phénomène fragilisera encore plus les milieux naturels.

## Equipements en place

Un certain nombre d'équipements étaient préexistants avant la création de la RNR en 2015. D'autres aménagements et équipements ont été implantés au cours de la mise en œuvre des deux plans de gestion, en partenariat avec les collectivités compétentes, comme :

- Des aires de stationnement,
- Des sentiers de promenade et de randonnée,
- Des sentiers pédagogiques,
- De la signalétique routière,
- De la signalétique permanente sur site et aux abords du périmètre actuel de la RNR,
- Des bancs et aires de pique-nique,
- Des corbeilles,
- Etc.

## Vocation à accueillir et intérêt pédagogique

### Potentialités pédagogiques

Le périmètre actuel de la RNR et son projet d'extension peuvent servir et servent déjà de support de découverte de la nature et peuvent faire l'objet d'activités éducatives présentant le milieu naturel

(sentiers de découverte, visites guidées, centre d'interprétation, etc.) et de recherches scientifiques par leur proximité de l'agglomération toulousaine et d'universités.

Le territoire présente de nombreuses potentialités de sensibilisation et de découverte de la nature. Une valorisation pédagogique peut porter sur son patrimoine industriel (anciennes gravières, anciens moulins) et les transformations historiques des milieux liées à l'extraction de granulats (décapage puis recolonisation de la végétation), sur les paysages, sur le patrimoine naturel (la faune, la flore, les poissons migrateurs, les annexes fluviales, les forêts riveraines, les plantes envahissantes, etc.), sur la dynamique fluviale, etc.

Il présente également en plusieurs endroits des manifestations de l'activité de l'Ariège et de la Garonne, comme les rapides de Clermont-le-Fort, qui peuvent servir d'outil pédagogique à l'interprétation de la géomorphologie des corridors fluviaux. L'initiation à la géologie de la région toulousaine peut également s'appuyer sur l'observation des falaises.

## Equipements pédagogiques

Le périmètre actuel de la RNR dispose de

- Sentiers pédagogiques (Lacroix-Falgarde, Pins-Justaret, Pinsaguel, Clermont-le-Fort)
- Canaux médiatiques : Site Internet, comptes FaceBook et Instagram, presse locale...
- Outils de communication : plaquettes, flyers, posters, supports vidéos, expositions...

## Activités pédagogiques

### Programme scolaire

Site privilégié, la Réserve naturelle constitue un formidable terrain d'expérimentation pour l'éducation à l'environnement, un support idéal pour la sensibilisation sur diverses thématiques comme la qualité de l'eau, la biodiversité ou encore le développement durable.

Nature en Occitanie et ses partenaires et acteurs pédagogiques ont élaboré un programme pédagogique destiné en priorité aux structures éducatives du territoire de la Confluence : établissements, centre de loisirs, directeurs, enseignants, éducateurs, animateurs... Le programme bénéficie de l'appui des acteurs du territoire pour proposer des activités pédagogiques avec pour thème central, le territoire de la Confluence Garonne-Ariège et ses enjeux que sont l'eau, la biodiversité et les paysages.

### Animations à destination du grand public

Un programme annuel de rendez-vous nature a vu le jour dès 2016, avec une animation/activité par mois à minima sur le territoire, afin de faire découvrir la Réserve naturelle, ses enjeux, ses richesses, et son fonctionnement au travers de différents formats : balades contées, conférences, balades nature, descente en canoë-kayak.... Ces animations rencontrent un certain succès et attirent de plus en plus d'habitants des communes de la RNR, et non seulement des personnes sensibilisées aux questions environnementales extérieures au territoire.

Des participations ponctuelles à des manifestations et activités organisées par des partenaires ont également été assurées, de manière régulière comme aux Journées Nature de Portet, ou de manière ponctuelle comme la manifestation « De Ferme En Ferme » organisée par le CIVAM de Haute-Garonne.

Depuis 2016, deux structures kayak proposent des descentes nature en période estivale le long de l'Ariège ou de la Garonne, pour des groupes encadrés par un Brevet d'État et accompagnés par un représentant de l'équipe gestionnaire de la RNR, le plus souvent un écogarde. Ces animations permettent de sensibiliser d'autres publics et seront pérennisées avec les partenaires ; leur format devrait évoluer afin de toucher plus de participants.

#### **Animations à destination des publics en situation de handicap**

Ayant pour vocation de porter une attention particulière sur la question du handicap, Nature En Occitanie s'engage depuis 2016, en partenariat avec l'association UMEN, à rendre accessible la RNR Confluence Garonne-Ariège aux personnes en situation de handicap.

Cela se traduit par l'organisation de sorties-nature destinées à tous les publics, mais aussi par la création d'outils pédagogiques spécifiques et le développement d'une communication adaptée. Les sorties peuvent s'adresser à des personnes en situation de handicap moteur, de déficience visuelle, intellectuelle ou de surdité. Un programme dédié « Nature pour tous » a ainsi été développé et vise les associations et les structures d'accueil qui souhaitent bénéficier des animations proposées par l'équipe gestionnaire.

Grâce à ces actions, la Réserve se place comme terrain d'expérimentation pour l'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable et à la biodiversité à destination de publics handicapés, pour qui peu d'espaces naturels sont aujourd'hui encore accessibles.

#### **Évènementiels**

Deux évènements festifs mettant en valeur la RNR et ses actions sont également organisés et sont voués à être pérennisés : la Fête des ConfluenceS qui accueille 700 à 1000 visiteurs, et le World Clean Up Day qui mobilise 150 à 200 bénévoles pour des chantiers de ramassage.

#### **Autres actions pédagogiques**

Des journées de formation et d'échanges (journées techniques) à destination des usagers et gestionnaires de sites (agents des collectivités notamment) sont réalisées pour porter à connaissance la RNR et initier les actions de gestion à mener sur le territoire.

Plusieurs sessions de formation sont également organisées auprès de partenaires de la RNR, notamment les services de l'Etat (CVRH), de l'Agence de l'Eau, les clubs de kayak, etc. Ces formations sont appréciées, mais la reconnaissance de leurs participants reste à développer (ex : labellisation des partenaires ayant suivi une formation dispensée par la RNR).

## F. Enjeux de conservation, facteurs d'influence et facteurs clé de réussite

---

### Enjeux de conservation du patrimoine naturel

Une grande diversité de milieux caractérise le périmètre actuel de la RNR et son projet d'extension : forêts alluviales, ripisylves, mares et marais, bras morts, berges vaseuses, prairies, étangs artificiels et anciennes gravières, boisements de coteaux, etc. Une multitude d'espèces animales et végétales (terrestres, aquatiques et inféodées aux zones humides) trouve ainsi des conditions de vie favorables dans cette mosaïque d'habitats naturels de relativement bonne qualité écologique. Le territoire est également constitué d'une part importante de zones humides, en régression ailleurs, qui sont des espaces de transition entre terre et eau, des écotones riches d'un point de vue spécifique et de valeur patrimoniale élevée.

La Confluence offre par ailleurs un cadre de vie de qualité pour la population de l'aire urbaine toulousaine. C'est un vaste paysage à caractère naturel et sauvage, aux ambiances diversifiées (milieux boisés, fermés, agricoles, ouverts, coteaux et falaises, cours d'eau et autres milieux aquatiques), qui s'ouvre à quelques pas des habitations. Plusieurs points de vue et percées visuelles permettent la perception des cours d'eau et de la vallée.

D'un point de vue écologique, la RNR constitue un authentique refuge et joue un rôle important pour la conservation du patrimoine naturel au regard d'une situation périurbaine et dans un contexte fortement agricole. La naturalité de la RNR s'accentue avec la recolonisation naturelle de sites anciennement anthropisés et l'évolution des boisements vers des forêts alluviales à caractère naturel. Le territoire constitue donc une véritable réserve de biodiversité dans la plaine cultivée et urbanisée toulousaine.

Par ailleurs, le territoire se trouve au sein d'un important complexe écologique représenté par le bassin de la Garonne. Il contribue au maintien et au bon fonctionnement de ces corridors fluviaux que représentent la Garonne, l'Ariège et leurs milieux annexes. Il forme également un continuum d'habitats permettant la circulation de la faune et de la flore au sein des corridors biologiques, le rendant ainsi remarquable dans son ensemble et nécessitant une gestion globale.

La RNR abrite de nombreux habitats naturels et espèces présentant un intérêt de conservation aux échelles européenne comme locale (habitats et espèces rares, menacés et/ou protégés). Ces éléments ont été analysés et synthétisés ci-avant, pour aboutir à l'identification des responsabilités du site vis-à-vis du patrimoine naturel.

Six unités écologiques - ou grands types d'écosystème - peuvent être différenciées, chacune ayant ses spécificités propres, ses habitats et espèces associés, mais ayant également des relations entre elles, d'un point de vue géomorphologique (dynamique fluviale notamment), biologique ou écologique (transits et échanges d'individus ou de populations) :

- Les lits mineurs des cours d'eau et les annexes fluviales,
- Les zones humides du lit majeur,
- Les boisements alluviaux du lit majeur,
- Les prairies et friches alluviales du lit majeur,
- Les coteaux secs et les falaises terreuses,
- Les espèces messicoles et associées aux espaces agricoles.

Le patrimoine naturel, physique et hydrologique du périmètre actuel de la RNR et de son projet d'extension sont détaillés ci-avant, ainsi que les niveaux de responsabilité par rapport à chacun des espèces et habitats concernés. Ces derniers sont rappelés par unités écologiques en annexe.

## Facteurs d'influence

Afin de préserver les enjeux identifiés, il sera nécessaire d'agir sur plusieurs facteurs d'influence, en particulier :

- **La dynamique fluviale altérée de l'Ariège et de la Garonne.** Cette pression prend son origine dans les modifications anthropiques des cours d'eau. L'exploitation de granulats dans les lits des cours d'eau et les ouvrages hydroélectriques ont perturbé le fonctionnement de la Garonne et de l'Ariège. À long terme, il s'agit de tendre vers des fonctionnalités naturelles de la Garonne et de l'Ariège, de reconstituer un semblant de matelas alluvial et de limiter la canalisation des cours d'eau. La notion de bassin versant doit être impérativement prise en compte pour la préservation des éléments naturels patrimoniaux de la RNR. Celle-ci rejoint par ailleurs les concepts de solidarité et de réseau écologiques. La prise en compte des continuités hydrographiques permet également de garder une cohérence de gestion.
- **L'état des berges.** Les berges sont dégradées par l'artificialisation et l'enrochement de certaines portions, par l'érosion due à la fréquentation et au piétinement, ainsi que par des actions d'entretien non adaptées par les collectivités riveraines qui ralentissent ou empêchent le développement de la végétation riveraine garante du maintien des berges. Le renfort des berges pourrait passer par des actions de libre-évolution des ripisylves, mais également par plantation sur certaines zones ciblées, ainsi que par le retrait d'éléments artificiels.
- **La dégradation et l'artificialisation des zones humides.** Certaines zones humides ont été remaniées, dégradées... et nécessitent la mise en œuvre d'opérations pour améliorer leur fonctionnalité et leur potentiel d'accueil pour la faune et la flore. Il s'agit notamment du réseau de mares alluviales.
- **L'alimentation en eau des zones humides.** L'altération de la dynamique fluviale entraîne l'atterrissement et la déconnexion des zones humides de la Garonne et de l'Ariège. La modification des régimes d'alimentation en eau des zones humides impacte la faune et la flore typiques de ces milieux. Il est question ici de maintenir la connexion des zones humides au cours d'eau, voir favoriser une alimentation plus régulière de zones humides cibles en les réhabilitant.
- **L'exploitation passée de granulats.** L'exploitation des gravières a physiquement marqué le territoire de la Réserve naturelle et plus largement les vallées de Garonne et d'Ariège. Les gravières laissées à l'abandon sont devenues des zones humides artificielles qui présentent un potentiel de renaturation dans le but d'améliorer leur état écologique.
- **L'expansion des espèces exotiques envahissantes.** Un vaste panel d'espèces exotiques envahissantes est présent sur la Réserve naturelle. Leur développement, en particulier celui de l'Érable negundo et des Renouées asiatiques, menace la stabilité des berges d'une part, et concurrence la faune et la flore locales d'autre part, notamment au niveau des bras morts peu colonisés par la végétation aquatique privée de lumière par le feuillage dense de l'Érable negundo.
- **La gestion sylvicole.** Afin de favoriser la maturation des boisements et de permettre aux processus naturels qui régissent la forêt de s'exprimer, la « libre-évolution » de certains boisements est préconisée. L'intervention devrait cibler les boisements artificiels issus d'exploitation sylvicole passée pour leur permettre d'évoluer vers des boisements biodivers.
- **L'embroussaillement et la fermeture des milieux en lien avec la déprise agro-pastorale et le déclin du pâturage.** La disparition des pratiques pastorales et l'abandon des friches industrielles et agricoles entraînent l'embroussaillement des milieux ouverts et semi-ouverts, notamment sur les coteaux, avec une colonisation par les ligneux (arbustes et arbres) des prairies, pelouses et landes. Ce phénomène entraîne une modification des paysages, une banalisation des milieux naturels, une régression des milieux écotones, une perte de biodiversité (niches écologiques et espèces inféodées aux milieux ouverts), ainsi qu'une augmentation du risque incendie.

- **La pollution, la dégradation et l'artificialisation historique des sols.** Les prairies et friches alluviales dans la région toulousaine sont souvent issues de milieux fortement remaniés et abandonnés après une période d'utilisation industrielle, pour l'exploitation de granulats le plus souvent. Certaines ont pu par ailleurs faire l'objet de remblai, avec des matériaux polluants plus ou moins inertes. Ce facteur est à prendre en compte lors de la réhabilitation de prairies et de friches industrielles/agricoles.
- **Les pratiques culturelles, le maintien et l'entretien des structures agro-paysagères.** Les espèces messicoles et les espèces associées aux milieux agricoles sont fortement dépendantes des pratiques agricoles. Pour exemple, l'usage de produits phytosanitaires et les modifications de travail du sol ont conduit à la raréfaction, voire à la disparition locale des espèces messicoles et inféodées aux agro-écosystèmes.

## Facteurs clé de réussite

Les aspects socio-économiques et culturels, s'ils ne constituent pas à proprement parler des enjeux, conditionnent fortement la réussite de la mission de protection du patrimoine naturel et facilitent la conservation des enjeux écologiques.

### L'intégration de la RNR dans la vie locale

Les enquêtes menées entre 2019 et 2020 auprès des partenaires et acteurs locaux ont montré une acceptation forte et une appropriation plus ou moins importante de la RNR. Les atouts mis en avant par les enquêtés sont la préservation de ce poumon vert pour l'aire urbaine toulousaine, la fédération des acteurs locaux autour d'un projet de territoire, la valorisation du territoire, les travaux de sensibilisation et d'organisation de l'accueil des publics, qui pourront s'accentuer avec le projet de Maison de la RNR.

En revanche, le périmètre morcelé, complexe et peu lisible, l'augmentation de la fréquentation en lien avec la croissance démographique et le réchauffement climatique, ainsi que les incivilités et des problèmes corollaires à cette fréquentation restent des points faibles et freins majeurs à une gestion cohérente et une protection efficace du territoire selon les enquêtés. Plusieurs pistes d'amélioration ont été émises, dont la communication in situ (signalétique) et ex situ (réseaux sociaux par exemple), en particulier à destination des visiteurs citadins toulousains, l'articulation du territoire autour de zones de quiétude pour la faune et la flore et des zones dédiées à l'accueil du public, la poursuite de la canalisation du public et le renforcement de la répression pour limiter les transgressions, la pérennisation et le renforcement des actions pédagogiques à destination des jeunes publics et du grand public, etc.

En tout état de cause, la RNR et son projet d'extension évoluent dans un territoire dans lequel la vie locale est dynamique, du fait de sa multitude d'usages et d'acteurs locaux (collectivités, usagers, riverains, visiteurs, exploitants...). Leur intégration au cœur de cette vie locale est essentielle pour la réussite de la gestion de cet espace préservé et facilitera son appropriation par les habitants et acteurs du territoire.

Le gestionnaire doit ainsi être acteur dans la vie locale de la Confluence, en exploitant les potentiels pédagogiques de la RNR et de son projet d'extension. Le rôle de la RNR dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des habitants est d'autant plus important que ce territoire est proche de l'agglomération toulousaine. Alors que le public urbain et péri-urbain se trouve de plus en plus déconnecté de la nature, la RNR constitue un support idéal de pédagogie, pour la découverte et la sensibilisation aux enjeux de la Réserve naturelle, mais aussi aux différents patrimoines (naturels, culturels, historiques) que recèle cet espace, et à la Nature de manière générale.

De même manière, l'intégration de la RNR dans son territoire et son rôle de médiateur environnemental permet d'en assurer la cohérence en intégrant les interactions écologiques, socio-écologiques et socio-politiques. La dynamique multi-partenariale et territoriale ayant vu le jour au début des années 2000 a permis l'émergence de l'association ConfluenceS Garonne-Ariège en 2007, qui regroupe une trentaine d'acteurs (Intercommunalités, communes, associations, usagers...) œuvrant pour animer, valoriser et préserver le territoire de la Confluence. Son ambition d'organe de gouvernance de la RNR constitue un canal de communication et de transmission privilégié sur les enjeux écologiques et la gestion à plus large échelle du territoire.

Bien que les retombées économiques et sociales liées à la RNR restent encore limitées et modestes, du fait notamment de sa « jeunesse », la RNR apporte indéniablement une valeur ajoutée sociale, économique et éducative au territoire. Elle pourra donc contribuer à l'avenir au développement local, avec notamment des initiatives sur les plans des loisirs, comme avec les clubs de canoë-kayak, du tourisme périurbain et de proximité, ou encore par la mise à disposition de lieux conviviaux d'échanges, de rencontres et de débats, comme une maison de la Réserve naturelle, véritables espaces de vie sociale et culturelle du territoire de la Confluence.

## La gestion de la fréquentation

Aux portes de Toulouse, la RNR et son projet d'extension sont un véritable écrin d'eau et de verdure, libre d'accès et gratuit. Leurs espaces boisés et agricoles offrent un cadre de vie de qualité pour la population de l'aire urbaine toulousaine. Plusieurs points de vue et percées visuelles permettent la perception des cours d'eau et de la vallée. Ces paysages, la nature préservée et l'accès aux espaces de fraîcheur de la RNR attirent de plus en plus de visiteurs, urbains et péri-urbains. Les restrictions sanitaires dues à la pandémie de Covid-19 ont accentué ce phénomène en faisant découvrir ou redécouvrir ce territoire de proximité aux habitants de Toulouse et des autres communes du territoire de la Confluence Garonne-Ariège.

Cette forte fréquentation n'est pas sans conséquence sur le patrimoine naturel et paysager. La dégradation de la végétation et des berges par le simple passage des visiteurs est particulièrement notable, tout comme le dérangement de la faune. Le phénomène atteint désormais des sites sensibles jusqu'alors relativement préservés. Les sites les plus fréquentés se retrouvent saturés lors des pics de fréquentation. Les problématiques corollaires (stationnements, gestion des déchets, vandalisme...) sont récurrentes et vont jusqu'à impacter les riverains. La méconnaissance de la RNR et de sa réglementation persiste pour une grande part des visiteurs. Elle s'accompagne également de comportements inappropriés allant de simples incivilités jusqu'à l'infraction.

Les actions d'information, de prévention et de médiation se sont renforcées depuis la création de la RNR, avec notamment la présence d'écogardes durant la saison estivale. Les missions de police et de surveillance du gestionnaire interviennent lorsque la médiation et la prévention atteignent leurs limites. Elles permettent également d'encadrer les manifestations et les travaux ayant lieu au sein du périmètre classé, afin de concilier ces activités avec les enjeux écologiques. Plusieurs services de police assurent le maintien de l'ordre public à différentes échelles et domaines d'intervention, et viennent appuyer le gestionnaire sur le périmètre actuel de la RNR.

## L'amélioration des connaissances

Plusieurs inventaires et suivis ont été menés durant les premières années de gestion, mais certaines lacunes de connaissances demeurent. En effet, il est prévisible que des taxons d'intérêt patrimonial aient échappé aux observations, notamment pour les groupes nécessitant l'intervention de spécialistes ou pour les taxons discrets. De plus, le projet d'extension du périmètre actuel nécessitera

des investigations complémentaires. En parallèle, des taxons indicateurs de certains habitats et de leur état de conservation peuvent être recherchés. Également, les changements climatiques globaux représentent un paramètre supplémentaire à prendre en compte pour une gestion adaptée dans les années à venir. Si les grandes tendances sont globalement connues, la RNR peut évoluer selon différentes trajectoires climatiques qu'il est nécessaire d'anticiper, et voir ainsi ses responsabilités évoluer. L'amélioration des connaissances sur ces éléments permettra de définir plus finement les niveaux de responsabilité de la Réserve et les facteurs pesant sur ces éléments, et donc d'adapter la gestion.

Par sa proximité avec les laboratoires de recherche et établissements de l'enseignement supérieur (universités et grandes écoles), la Réserve naturelle est un territoire privilégié pour l'accueil d'étudiants et de chercheurs. Véritable laboratoire à ciel ouvert, le périmètre classé peut accueillir un plus grand nombre d'études et de projets scientifiques, en partenariat avec les acteurs scientifiques du territoire pour un effort collectif d'amélioration des connaissances fondamentales comme appliquées.

Aussi, des traces du passé sont encore perceptibles avec des ouvrages témoins du lien de l'Homme avec ses cours d'eau et une architecture à forte personnalité (châteaux, bâties, façades de briques et de galets), mais l'histoire du territoire reste encore méconnue. Si les connaissances sur ces thématiques ne permettent pas forcément d'adapter la gestion des enjeux écologiques, elles peuvent alimenter les projets éducatifs ou de sensibilisation à destination des habitants et des visiteurs, et asseoir l'ancrage de la Réserve naturelle sur son territoire.

### Le fonctionnement courant de la Réserve

Le fonctionnement courant de la Réserve naturelle est indispensable pour assurer la mise en œuvre du plan de gestion et les missions nécessaires à l'atteinte des objectifs de préservation des enjeux identifiés.

## G. Modalités de gestion de la RNR étendue

### Déclinaison d'une stratégie de gestion

Les objectifs à long terme et les objectifs opérationnels définis dans le plan de gestion 2023-2028 sont en l'état actuel des connaissances, transposables sur le nouveau périmètre proposé. Ils devront bien entendu être réétudiés dans le futur plan de gestion de la RNR étendue. Le projet d'extension conforte les enjeux pré-identifiés et la gestion future sera dans la continuité de celle entreprise depuis 2015, en particulier sur les ripisylves, boisements alluviaux et zones humides, dont d'anciennes gravières à renaturer.

Tableau 32 – Stratégie de gestion proposée

Enjeux et facteurs clé de réussite	Objectifs	Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Suivi d'indicateurs d'Etat
Lits mineurs de l'Ariège et de la Garonne	Accompagner une dynamique fluviale active de la Garonne et de l'Ariège, et maintenir les rôles écologiques des habitats et espèces du lit mineur	Dynamique fluviale altérée  Etat des berges  Expansion d'espèces exotiques envahissantes	Améliorer la dynamique fluviale sur la RNR en intégrant à la gestion globale des bassins versants de l'Ariège et de la Garonne  Favoriser une gestion adaptée et réhabiliter les végétations riveraines  Limiter la pression des espèces exotiques envahissantes cibles sur les milieux naturels	Régime hydraulique  Evolution spatiale et temporelle des zones inondables  Erosion naturelle des berges  Niveau d'incision des lits de l'Ariège et de la Garonne  Evolution et répartition des formes fluviales  Niveau d'atterrissement des annexes hydrauliques  Cortège floristique des annexes fluviales  Niveau d'utilisation des annexes comme frayères à poissons  Fréquence et durée de connexion des annexes hydrauliques  Profondeur et battement de la nappe  Qualité physico-chimique des eaux de surface  Epaisseur moyenne des ripisylves  Diversité des espèces et habitats représentatifs  Evolution des espèces et habitats à responsabilité
Zones humides du lit majeur	Conforter la fonctionnalité et le bon état des zones humides du lit majeur, ainsi que des espèces associées	Alimentation en eau des zones humides  Dégradation et artificialisation des zones humides  Exploitation passée de granulats  Expansion d'espèces exotiques envahissantes	Réhabiliter les zones humides artificielles et/ou dégradées du lit majeur  Limiter la pression des espèces exotiques envahissantes cibles sur les milieux naturels	État de connexion des zones humides  Qualité physico-chimique des eaux (pollutions organiques et eutrophisations, micropolluants)  Évolution des peuplements d'odonates  Évolution des peuplements d'amphibiens  Évolution des populations du Butome à ombrille et de l'Utriculaire austral
Boisements alluviaux du lit majeur	Garantir la naturalité, la libre-évolution et la maturation naturelle des boisements alluviaux	Gestion sylvicole  Expansion d'espèces exotiques envahissantes	Réhabiliter les boisements artificiels ou dégradés  Favoriser la libre-évolution des boisements alluviaux  Limiter la pression des espèces exotiques	Cartographie et évolution des habitats forestiers à bois tendres et à bois durs  Profondeur et battement de la nappe  Niveau d'inondabilité, évolution spatiale et temporelle des zones inondables

			envahissantes cibles sur les milieux naturels	Évolution des espèces et groupes indicateurs Évolution des espèces à responsabilité État sanitaire des boisements
Prairies et friches alluviales du lit majeur	Améliorer la capacité d'accueil des milieux ouverts et semi-ouverts alluviaux	Embroussaillement et fermeture des milieux Pollution, dégradation et artificialisation historique des sols Expansion d'espèces exotiques envahissantes	Limiter la fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts alluviaux Restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts alluviaux dégradés ou pollués Limiter la pression des espèces exotiques envahissantes cibles sur les milieux naturels	Cartographie des milieux ouverts Cortège des rhopalocères Cortège floristique Cortège des orthoptères Évolution des espèces à responsabilité et de leurs habitats
Coteaux secs et falaises terreuses	Améliorer la capacité d'accueil des coteaux secs et falaises terreuses en rive droite d'Ariège et de Garonne	Déprise agricole et déclin du pâturage sur les coteaux Gestion sylvicole des boisements en marge et dans le périmètre actuel de la RNR	Limiter l'embroussaillement des milieux ouverts et semi-ouverts des coteaux Favoriser la libre-évolution des boisements thermophiles et des vallons	Cartographie des habitats Espèces à responsabilité Cortège des orthoptères Cortège floristique Cortège des rhopalocères État des paysages
Espèces messicoles et associées aux milieux agricoles	Améliorer les potentialités écologiques des espaces agricoles de la plaine d'inondation	Pratiques agricoles Maintien et entretien des structures agro-paysagères	Inciter à des pratiques agricoles compatibles avec les enjeux de la RNR	Espèces à responsabilité Espèces indicatrices Type d'agriculture présente
Intégration dans la vie locale	Intégrer la RNR dans la vie locale et l'aménagement du territoire	Potentiel pédagogique de la RNR Intégration locale de la RNR dans la vie des citoyens Connaissance de la RNR et ses enjeux Aménagement du territoire et artificialisation des sols Pression urbaine Périmètre morcelé et étroit de la RNR	Pérenniser et renforcer l'offre pédagogique pour tous les publics Associer la population et les acteurs locaux à la vie de la RNR Développer une stratégie de communication adaptée Intégrer les enjeux de la RNR dans la gestion et le développement du territoire Apporter l'expertise de la RNR sur le territoire Aller vers un périmètre d'action cohérent	Niveau de connaissance de la Réserve, de son rôle et de ses actions Niveau d'intérêt pour la Réserve, ses actions et animations Niveau d'implication dans la gestion de la Réserve
Gestion de la fréquentation de la RNR	Développer une stratégie d'accueil de tous les publics en fonction de la sensibilité écologique et de la fréquentation des sites	Capacité des sites et espaces d'accueil Fréquentation et activités de loisirs Respect de la réglementation	Accueillir les publics dans de bonnes conditions de visite pour une usage respectueux de la RNR Informer et sensibiliser les visiteurs Canaliser le public et protéger les zones sensibles	

			Faire connaître et faire respecter la réglementation de la RNR	
Connaissances naturalistes et scientifiques	Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques du territoire de la Confluence	Potentialités de la RNR comme support pour la Recherche Lacunes de connaissance sur les patrimoines naturel, historique, culturel et paysager Evolution de l'état écologique global du territoire Méconnaissance de l'effet des changements climatiques sur les milieux et les espèces associées	S'associer et contribuer à la recherche scientifique Actualiser en continu et compléter les connaissances sur les territoires de la RNR et de la Confluence Assurer une veille sur l'état écologique du territoire de la Confluence Rassembler les connaissances nécessaires pour adapter la gestion à mener face aux changements climatiques	
Fonctionnement courant de la RNR	Assurer la gestion courante de la RNR	Organisation et moyens humains, financiers et administratifs suffisants pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion	Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion Organiser la gestion administrative financière de la RNR Disposer de moyens humains et matériels adaptés	

## Révision de la réglementation

La réglementation attachée à la RNR a été révisée pour une plus grande lisibilité, cohérence avec les réalités d'usages et mise en conformité avec les réglementations des Réserves naturelles préconisées par le réseau des Réserves Naturelles de France.

L'objectif de la RNR n'est pas ici de soustraire le patrimoine naturel à toute activité humaine mais de mettre en place une réglementation adaptée aux besoins réels de protection du périmètre.

Le projet de réglementation détaillé ci-après est le résultat d'un processus de concertation avec les acteurs locaux (propriétaires, élus, acteurs locaux et usagers) afin de prendre en compte de manière satisfaisante tous les enjeux du site.

Les articles sont répartis en différents thèmes :

- Article 1 : dénomination et délimitation,
- Article 2 : durée de classement,
- Article 3 : mesures de protection des espèces et des milieux, réglementation des activités, réglementation des travaux,
- Article 4 : modalités de gestion,
- Article 5 : contrôle des prescriptions,
- Article 6 : sanctions,
- Article 7 : modifications ou déclassement,
- Article 8 : mesures de publication et de recours.

Le projet de réglementation figure en annexe.

## Gouvernance de la RNR

### Désignation d'un gestionnaire

Afin d'assurer la conservation du patrimoine naturel de la réserve, le rôle du gestionnaire est vaste. Ses missions s'organisent selon les 4 axes suivants :

- Des missions scientifiques : proposition d'un plan de gestion élaboré en concertation avec les acteurs locaux, gestion du suivi scientifique sur les habitats et les espèces, mise en œuvre des actions du plan de gestion, gestion des données...
- Des missions techniques : mise en œuvre des travaux prévus au plan de gestion, entretien courant du site, organisation de la surveillance, respect de la réglementation, mise en place et entretien de la signalétique...
- Des missions administratives : élaboration du rapport d'activité annuel, du programme d'actions avec les moyens humains et financiers, gestion du secrétariat scientifique du Comité consultatif de gestion, lien avec la Région...
- Des missions d'information, de sensibilisation, de communication : suivi de la fréquentation de la réserve, accueil et sensibilisation du public, information aux usagers, animation du territoire...

L'ensemble de ce travail sera réalisé de manière concertée avec les propriétaires, les acteurs locaux, les services de la Région et les différentes instances de concertation.

Nature En Occitanie a été impliquée dès 2001 dans le processus de d'émergence de la RNR actuelle, puis a été désigné gestionnaire en 2015 par le Président de l'ex-Région Midi-Pyrénées à la suite du classement du site. Nature En Occitanie se porte à nouveau candidate pour la gestion de la Réserve naturelle régionale « Confluence Garonne-Ariège », avec le soutien des propriétaires impliqués dans le projet.

### Institution d'un Comité consultatif de gestion

Le Comité consultatif de gestion (CCG) de la RNR « Confluence Garonne-Ariège » a été institué le 10 août 2015 du Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, puis modifié par arrêté du 05 novembre 2020 de la Présidente du Conseil Régional Occitanie.

Le Comité consultatif élit parmi ses membres un(e) Président(e). Il se réunit au moins une fois par an sur convocation de son(sa) Président(e), pour examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve naturelle, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection prévues par la délibération de classement.

Il se réunit notamment pour :

- Donner son avis sur le plan de gestion,
- Suivre l'état d'avancement des opérations prévues au plan de gestion et l'évaluation du plan de gestion,
- Donner son avis, lorsqu'il est requis par le Code de l'environnement ou la réglementation de la réserve, pour les demandes de dérogation à cette dernière,
- Etudier le rapport d'activité et financier de l'année écoulée, ainsi que le programme et le budget prévisionnel de l'année à venir.

La composition proposée pour le futur Comité Consultatif est identique à la liste des membres du dernier arrêté :

*Au titre des collectivités territoriales ou leurs groupements :*

- Le(la) Président(e) du Conseil Régional Occitanie,
- Le(la) Président(e) du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- Deux représentants de la Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL,
- Deux représentants de Toulouse Métropole,
- Deux représentants de la Communauté d'agglomération du Muretain,
- Deux représentants de la Communauté de communes du Bassin Auterivain,
- Le(la) Président(e) du Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège (SYMAR),
- Le(la) Président(e) du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL),
- Le(la) Président(e) du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saône-Ariège-Garonne (SIVOM-SAGE),
- ou leur représentant ;

*Au titre des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat intéressés :*

- Le(la) Directeur(trice) Régional(e) de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie,
- Le(la) Directeur(trice) Régional(e) de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie,
- Le(la) Président(e) du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne,
- Le(la) Directeur(trice) de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Le(la) Directeur(trice) Départemental(e) des Territoires de la Haute-Garonne,
- Le(la) Chef du Service Départemental de la Haute-Garonne de l'Office Français de la Biodiversité,
- Le(la) Directeur(trice) de l'Agence interdépartementale de l'Office National des Forêts,
- Le(la) Directeur(trice) du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- Le(la) Commandant(e) du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne,
- ou leur représentant ;

*Au titre des propriétaires et des usagers :*

- Deux représentants des propriétés privés des terrains classés,
- Le(la) Président(e) de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Garonne,
- Le(la) Président(e) de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haute-Garonne,
- Le(la) Président(e) de l'Association Caminarem,
- Le(la) Président(e) du Comité Régional Midi-Pyrénées de Canoë-Kayak,
- Le(la) Président(e) de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne,
- Le(la) Président(e) de la SAFER Gascogne-Haut-Languedoc,
- Le(la) Président(e) du Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers de Midi-Pyrénées,
- Un représentant du gestionnaire du réseau électrique RTE,
- Le(la) Directeur(trice) de la Régie Municipale d'Electricité de Toulouse,
- Le(la) Président(e) de RESEAU 31,
- ou leur représentant ;

*Au titre des personnalités scientifiques qualifiées et de représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels :*

- Un représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Occitanie
- Le(la) Président(e) du Comité scientifique de la RNR,
- Le(la) Président(e) du Conservatoire Botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées,
- Le(la) Président(e) du Conservatoire d'Espaces naturels d'Occitanie,

- Le(la) Président(e) de France Nature Environnement Midi-Pyrénées,
- Le(la) Président(e) de l'Association MIGADO pour la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne,
- ou leur représentant.

### Institution potentielle d'un Conseil scientifique

Lors de la mise en œuvre de la gestion de la Réserve actuelle, aucun Conseil scientifique n'avait été institué, les questions de pertinences scientifiques ayant largement été abordées avec les différents partenaires lors des groupes de travail dans le cadre de l'élaboration des deux précédents plans de gestion.

Pour ce nouveau projet, un Conseil scientifique pourrait être institué, afin de bénéficier d'avis d'experts spécialisés dans des domaines divers. La liste d'experts proposée ci-après pourra être complétée :

- Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées,
- Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie,
- LPO Occitanie,
- Nature En Occitanie,
- Centre régional de la propriété forestière,
- Office pour les insectes et leur environnement,
- Référents du CSRPN,
- MIGADO,
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haute-Garonne,
- Chercheurs des Universités Paul Sabatier et Jean Jaurès, CNRS, ENSAT et laboratoires associés.

## H. Bibliographie et Webographie

---

### Bibliographie

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, 2004. Commission géographique Garonne : État des lieux du territoire – Version de Travail – Questions importantes. 11pp.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, 2014. Eau et Changements climatiques en Adour-Garonne Les enjeux pour la ressource, les usages et les milieux. Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil scientifique du Comité de Bassin Adour-Garonne. 20 pp.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, 2014. Garonne 2050 – Rapport final. Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil scientifique du Comité de Bassin Adour-Garonne. 68 pp.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, 2018. Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne. 68 pp.

ARAMENDY JF., CASEL T., DAVID C., LABAUME P., LAFFITTE L., LARRIBE M., PIEUX P., 2000. Paysage de Midi-Pyrénées : architecture, paysage et territoire. URCAUE & Privat. p.10

ARPE, date inconnue. Diagnostic partagé et orientations pour la biodiversité en Midi-Pyrénées. DREAL Midi-Pyrénées, Région Midi-Pyrénées, Union européenne. 240pp.

ASSOCIATION CONFLUENCES GARONNE-ARIEGE, 2007. Charte de Territoire « ConfluenceS Garonne-Ariège ». SICOVAL, Grand Toulouse, Région Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, Agence de l'eau Adour-Garonne, DIREN Midi-Pyrénées, Fondation de France. 19pp.

AUAT, 2012. Schéma des espaces agricoles et naturels à protéger durablement : Diagnostic, enjeux et perspectives. Communauté d'agglomération du Muretain. 127pp.

AUDIGE F, CREVILLERS A., FIRMIN A., JOUNEAU C., MARGOTTEAU C., PORRES E., 2019. Bilan de la saison estivale 2019 sur la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège. Nature en Occitanie. 105 pp

BARTOLI, Michel et TIERLE, G. Dynamiques et usages des espaces forestiers montagnards : l'exemple des Pyrénées françaises. Revue forestière française, 1998, vol. 50, no sp, p. 37-45.

BENDEJAC, M., BROUSSARD A., DUPALAN S., EL BOUHIDI C., TAILHADES L., ZACHAR L., 2021. Bilan de la saison estivale 2021 – Réserve naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège. Nature en Occitanie. 98 pp

BIOTOPE, 2009. Inventaire de la biodiversité sur la commune de Toulouse. Ville de Toulouse.

CACG, 1971. UC1a, Basse plaine d'alluvions récentes Ariège et Garonne (en amont de Toulouse).

CARPENTIER M., 2002. Les bras morts du Ramier de Bigorre : diagnostic et propositions de gestion. Nature Midi Pyrénées, MST IMACOF, Université François Rabelais Tours. 61pp.

CARRE S., 2004. Pour une charte territoriale « Confluence(s) Garonne – Ariège » : volet paysager. Mémoire de DESS. Nature Midi Pyrénées, Université François Rabelais. 130pp.

CDA 31, 2009. « Confluences Garonne-Ariège » : Diagnostic Agricole. Association ConfluenceS Garonne-Ariège. 23pp.

CDA 31, 2014. Diagnostic agricole dans les études de PLU : Etat des lieux et analyse – Commune de Portet-sur-Garonne. Chambre départementale d'agriculture de Haute-Garonne, Commune de Portet-sur-Garonne. 42pp.

CEN Occitanie, 2021. Inventaire des coléoptères saproxyliques de la RNR Confluence Garonne-Ariège (Haute-Garonne) – Rapport d'étude. Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie – coordination Nicolas Gouix. 36 pp.

CLAVERIE M., 2012. Thèse sur l'estimation spatialisée de la biomasse et des besoins en eau des cultures à l'aide de données satellites à hautes résolutions spatiale et temporelle : application aux agrosystèmes du sud-ouest de la France. CESBIO Toulouse, INRA Avignon, Université catholique de Louvain, Université de Toulouse. 270pp.

CRPF, 2009. « Confluences Garonne-Ariège » : Analyse des espaces boisés privés. Forêt Privée Française, CRPF Midi-Pyrénées, Association ConfluenceS Garonne-Ariège. 21pp.

CORRIOL, Gilles, HANNOIRE, Carole, et HAMDI, Elodie. Réalisation de la liste rouge d'espèces menacées de champignons en Midi-Pyrénées selon la méthodologie UICN. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 2014.

DAVID, M. 2016. Dynamique fluviale de la Garonne à l'anthropocène : trajectoire d'évolution du tronçon fluvial compris entre les confluences de l'Ariège et du Tarn (Garonne toulousaine, 90 km). Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2016

DEJEAN S., DANFLOUS S. & DEMERGES D., 2009. Inventaires naturalistes et propositions de gestion du Ramier de Lacroix-Falgarde (Haute-Garonne – 31). Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, SICOVAL. 25pp.

DOMMANGET J-L., PRIOUL B. & GAJDOS A., 2009. Document préparatoire à une liste rouge des odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société Française d'Odonatologie. 47pp.

DRAAF Midi-Pyrénées, 2009. AGRESTE Midi-Pyrénées : l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt. Mémento édition 2009. Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées. 20pp.

DDT, 2021. Liste des Autorisations d'Occupations du Territoire. Dernière version du document transmise à l'équipe gestionnaire en janvier 2022.

DREAL, 2012. L'évaluation préliminaire des risques d'inondation 2011 – Bassin Adour-Garonne / Volume sur le sous-bassin Garonne. Préfecture de la Région Midi-Pyrénées, DREAL Midi-Pyrénées. 84pp.

DURANTHON, Francis. Nouveaux gisements à rongeurs dans les molasses oligo-miocènes de la région toulousaine. *Palaeovertebrata*, 1993, vol. 22, no 2/3, p. 113-136.

ECOTONE, GEOSCOP, 2007. Plan de gestion des espaces naturels périurbains riverains de l'Ariège : les ramiers du SICOVAL. SICOVAL. 147pp.

ECOTONE, 2008. Stratégie régionale pour la création de RNR en Midi-Pyrénées : phase 2 – Positionnement du Conseil Régional et de l'outil RNR dans le cadre global et régional de la protection de la nature. Région Midi-Pyrénées. 52pp.

ECOTONE & DYNAFOR, 2009. Identification de la trame écologique - Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes : Note méthodologique. Région Languedoc-Roussillon, PNR Pyrénées Catalanes, PNR Narbonnaise en Méditerranée. 101pp.

ENSAT, 2010. Projet tutoré en entreprise : Etat des lieux et proposition de gestion d'une ancienne gravière. Mairie de Clermont-le-Fort, SICOVAL. 77pp.

G. ROUE S., 1999. Plan de restauration des chiroptères 1999-2003. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, DIREN Franche-Comté, SFEPM, C.P.E.P.E.S.C. Franche-Comté. p.14

GCMP, 2007. Inventaire chiroptérologique sur l'entité Garonne aval du site Natura 2000 FR7301822 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste. Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées. 16pp.

GUYOMARD H., LE MOUEL C., JEZ C., FORSLUND A. & FOURNEL E., 2007. Prospective « Agriculture 2013 » : Résultats et renseignements principaux par scénario. INRA, Crédit Agricole, Groupama. 16pp.

INFANTE SANCHEZ M., 2019 : Bryophytes de la Réserve naturelle régionale de la Confluence Garonne-Ariège (Hautes-Garonne, France). Rapport final. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 34 p.

INGEROP, CABANES NEVEU, ERIC, 2015. Aérotram Oncopôle – CHU Rangueil – UPS : Analyse Environnementale Préalable, Etat des lieux environnemental. SMAT, TISSEO. 99pp.

JACQUOT E., 2014. Inventaire écologique de la Confluence Ariège-Garonne : Suivis 2014. Nature Midi-Pyrénées. 12pp.

JANTZI, Hugo. Incision fluviale et transition d'une rivière alluviale vers une rivière à fond rocheux : formation et évolution des seuils molassiques de la moyenne Garonne toulousaine au cours du 20e siècle. 2018. Thèse de doctorat. Université Toulouse le Mirail-Toulouse II.

JOACHIM J., BOUSQUET J-F. & FAURE C., 1990. Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées. 262pp.

JOUANNEAU M., 2005. Gestion des risques et des usages sur l'espace naturel périurbain des ramiers de l'Ariège. SICOVAL. 48pp.

KEMPENAR C., 2014. Diagnostic et enjeux de l'agriculture sur le Muretain : Comment le développement de l'agriculture périurbaine pourrait bénéficier de la proximité urbaine au-delà des discours sur les circuits courts ? Communauté d'Agglomération du Muretain. 39pp.

M2 Pro GB, 2010. Projet de mise en Réserve Naturelle Régionale du site de la confluence Garonne Ariège : Retours sur expériences et enquêtes d'opinions. Promotion 2009-2010 du Master 2 Pro « Gestion de la Biodiversité » Université Paul Sabatier – Toulouse (encadrantes : BURRUS M., GERINO M.). 92pp.

MAHE P. & CARRE S., 2004. Les espaces riverains de Goyrans et Clermont-le-Fort : état de lieux et préconisations de gestion. Nature Midi Pyrénées. 84pp.

MAIRIE TOULOUSE, 2008. Observatoire de l'environnement 2008 (données 2007) : référentiel d'évaluation et de suivi des politiques environnementales des collectivités territoriales. p.87-101

MATTIUZZO S., 2006. Les usages sportifs des chemins de randonnée sur la plaine des ramiers : quelles appropriations et quels aménagements ? Rapport de stage : Master 2 « Sport et action publique ».

MAZELLIER B., 2006. Rapport sur la mission de veille sur les ramiers de l'Ariège : Eté 2006. 11pp.

MEEDDM, 2010. Plan national d'action en faveur des zones humides. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer. 28pp.

MENAND M., 2014. Inventaire de la flore et description des habitats naturels sur le territoire d'opportunité de la future Réserve naturelle régionale ConfluenceS Garonne-Ariège. Nature Midi-Pyrénées. 46pp.

METAILIE, J.P., 2006. La "dégradation des montagnes" au XIXe siècle dans les Pyrénées : surexploitation pastorale, crise catastrophique, mythe, ou crise perpétuelle ? In: Beck, C., Luginbühl, Y., Muxart, T. (Eds.), Temps et espaces des crises de l'environnement : Sociétés et ressources renouvelables. QUAE ed., 191-210.

MIGADO, 2006. Document de synthèse NATURA 2000 – site FR7301822 - « Rivière Ariège Lit mineur ». Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieux Aquatique de l'Ariège, Association des Naturalistes de l'Ariège. 232pp.

Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. 2020. La chalarose du frêne, 12 ans après la première détection en France. 5pp

MT Partenaires Ingénierie, 2013. Agenda 21 et Plan Climat de la Communauté d'Agglomération du Muretain : Diagnostic territorial partagé 2012-2013. Communauté d'Agglomération du Muretain. 126pp.

NARS A., 2004. ConfluenceS Garonne–Ariège : synthèse préalable 2001/2003. Nature Midi Pyrénées. 88pp.

NARS A., 2007. ConfluenceS Garonne–Ariège ; Mise en place opérationnelle et animation territoriale : bilan d'animation – période Janvier 2007 – Août 2007. Nature Midi Pyrénées, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Grand Toulouse, Région Midi-Pyrénées, SICOVAL. 58pp.

NMP, 1995. Gestion globale et protection du fleuve Garonne – Annexes. Nature Midi-Pyrénées.

NMP, 2009. Cartographie de la sensibilité des milieux naturels, de localisation des enjeux de conservation sur le territoire de projet Garonne-Ariège : programme d'actions 2007/2010, Axe A « Gérer, protéger et restaurer les milieux naturels ». Nature Midi Pyrénées, Association ConfluenceS Garonne-Ariège. 55pp.

NMP, 2013. Inventaire des zones humides et diagnostic du DPF Haute-Garonne. DDT Haute-Garonne. 9pp. + annexes

PLASSERAUD O. & DURBE G, 2014. Inventaire piscicole par pêches aux filets maillants - Echantillonnage ponctuel d'abondance sur le lac de la Générale et la gravière de la Bouchonnade. Fédération de la Haute-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. 21pp.

Préfecture Haute-Garonne, 2013. Section de Prévision des Crues Garonne-Tarn-Lot : Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) – Arrêté préfectoral du 31 juillet 2013. Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet du département de la Haute-Garonne. 114pp.

QUILLAT B., Caractérisation hydrologique du bassin de la Garonne à l'aide d'un modèle pluie-débit global. CEMAGREF, ENSEEIHT. 54pp.

ROUQUETTE M., 2014. Capacité d'accueil du public : action préalable au plan de circulation de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège. Nature Midi-Pyrénées, ConfluenceS Garonne-Ariège, Université de Rennes

SAUQUET E., 2009. Climat et aménagements de la Garonne : quelles incertitudes sur la ressource en eau en 2030 ? Programme RDT – Volet 2. CEMAGREF, EDF, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, Agence de l'Eau Adour-Garonne. 149pp.

SEBA 2AU, 2013. Etude de secteur vallée « Garonne-Ariège » sur les communes de Labarthe-sur-Lèze, Pinsaguel, Pins-Justaret, Roquettes, Saubens et Villate. Communauté d'agglomération du Muretain. 121pp.

SETEC HYDRATEC, 2019. Étude d'inondabilité des ramiers de la Confluence, de Lacroix et de la Riverotte. 146 p

SGAR OCCITANIE, 2021. - R76-2021-07-15-00023 - Arrêté portant désignation et délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Adour-Garonne. Préfet de la Région Occitanie. 64pp.

SICOVAL, 2004. Rapport de l'enquête comptage/sondage sur le ramier de Clermont-le-Fort, été 2004. 6pp.

SICOVAL, 2005A. Bilan des activités du Sicoval et de ses partenaires sur les ramiers de l'Ariège, 1995-2004. 4pp.

SICOVAL, 2005B. Pour une politique de gestion intégrée des espaces naturels périurbains du Sicoval : orientations et pistes d'actions. 13pp.

SICOVAL, 2005C. Rapport sur les agents de veille : Vallée de l'Ariège et ramiers, Juillet/Août 2005. 51pp.

SICOVAL, 2005D. Compte rendu des réunions de concertation sur les projets d'aménagement et de gestion des ramiers avec les communes riveraines : Clermont-le-Fort, Goyrans, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse. 11pp.

SICOVAL, 2008. Sicovalinfo, 2ème semestre 2008 : supplément spécial services aux habitants. 2pp.

SICOVAL, 2009. Les ramiers de l'Ariège, Pôle Espaces Naturels : rapport sur la saison estivale 2009. Présentation du 14 septembre 2009. 33pp.

SICOVAL, 2013. Les ramiers de l'Ariège : Bilan des agents de terrain – Saison 2013. SICOVAL, Clermont-le-Fort, Goyrans, Lacroix-Falgarde. 44pp.

SICOVAL, 2014a. Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goyrans – Rapport de présentation. SICOVAL, Mairie de Goyrans. 208pp.

SICOVAL, 2014b. Les ramiers de l'Ariège : Bilan des agents de terrain – Saison 2014. SICOVAL, Clermont-le-Fort, Goyrans, Lacroix-Falgarde. 44pp.

SICOVAL, 2015. Les ramiers de l'Ariège : Bilan des agents de terrain – Saison 2015. SICOVAL, Clermont-le-Fort, Goyrans, Lacroix-Falgarde. 44pp.

SMEAG, 2004. Plan de gestion d'étiage « Garonne-Ariège » - Annexe 1 « Etat des lieux ». 34pp.

SMEAG, NMP, MIGADO, CRPF, 2007. Document d'Objectifs des sites « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » - FR7312014 et « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste : Garonne aval » - FR7312014. 173pp.

SMEAG, 2007. Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne. Agence de l'eau Adour-Garonne, DIREN Midi-Pyrénées.

SMAEAT, 2007. Révision du Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine le 11 décembre 1998, mis en compatibilité le 29 janvier 2007. 291pp.

SMEAAT & AUAT, 2008. Schéma de Cohérence Territoriale : Diagnostic de la Grande Agglomération Toulousaine. Document d'étude : partie 1, 2 et 3. 154pp.

TESTUD B., LAROCHE D. & BAILLY S., 2008. Etude paysagère du Plan Garonne : le fleuve et son identité culturelle et paysagère (Phase 1 : identification des entités du paysage, de leurs atouts et faiblesses ; Phase 2 Evolution des paysages et définition des enjeux). « Atelier Architecture et Paysage », « ARCADIA Aménagement et Paysage ». SMEAG, DIREN Midi-Pyrénées, Agence de l'eau Adour-Garonne. 126pp.

Toulouse Métropole, 2012. Toulouse Métropole en chiffres, 2012. Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole. 148pp

## Webographie

Assainissement collectif, 2021. Carte interactive des stations de traitement des eaux usées et des données environnementales. Disponible sur : <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>. [Dernière consultation : 21/05/2023]

Assainissement collectif, 2021. Données clés 2021, exemple de la station de Pins-Justaret. Disponible sur : <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/fiche-0531421V002> [Dernière consultation : 21/02/2023]

BNPE, 2022. Accès aux données sur les prélèvements en eau. Disponible sur : <https://bnpe.eaufrance.fr/acces-donnees>. [Dernière consultation : 15/11/2022]

DRAAF Occitanie, 2022. Recensement agricole 2020. Préfet de la Région Occitanie. Disponible sur : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-r1206.html>. [Dernière consultation : 26/05/2023]

DREAL Occitanie, 2022. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie. Disponible sur : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/zones-naturelles-d-interet-ecologique-floristique-r8620.html>. [Dernière consultation : 10/08/2022]

Géonat' Occitanie, 2023. Synthèse. Réalisé avec GeoNature version 2.11.2. Disponible sur : <https://geonature.biodiv-occitanie.fr/> Dernière consultation : 30/05/2023]

INPN, 2022. Les listes rouges de l'IUCN. Muséum National d'Histoire Naturelle et Office Français de la Biodiversité (2003-2023). Disponible sur : <https://inpn.mnhn.fr/programme/listes-rouges/presentation>. [Dernière consultation : 15/11/2022]

INPN, 2022. Synthèse de données pour ZNIEFF. Muséum National d'Histoire Naturelle et Office Français de la Biodiversité (2003-2023). Disponible sur : <https://inpn.mnhn.fr/synthese/statistiques-znieff>. [Dernière consultation : 11/08/2022]

L'Opinion, 2022. Explosif stocké à Toulouse : la faune et la flore « en forte croissance » dans les ballastières Disponible sur : [https://lopinion.com/articles/actualite/15927\\_explosif-stocke-toulouse-faune-flore-forte-croissance-ballastieres](https://lopinion.com/articles/actualite/15927_explosif-stocke-toulouse-faune-flore-forte-croissance-ballastieres) [Dernière consultation : 23/12/2022]

Météo-France, 2022. Climat Toulouse-Blagnac, Normales. Météo-France, Établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Disponible sur : <https://meteofrance.com/>. [Dernière consultation : 22/08/2022]

Météo-France, 2022. Climat HD. Météo-France, Établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Disponible sur : <https://www.meteofrance.com/climathd>. [Dernière consultation : 22/08/2022]

Préfet de la Haute-Garonne, 2023. 31-2022-12-29-00009 -Arrêté portant réglementation de la pêche en Haute-Garonne pour l'année 2023. Direction départementale des territoires services Environnement, Eau et Forêt. Pôle politiques et police de l'Eau. Disponible sur : [https://www.haute-garonne.gouv.fr/contenu/telechargement/45860/292096/file/AP\\_peche\\_2023\\_&annexes\\_29-12-22.pdf](https://www.haute-garonne.gouv.fr/contenu/telechargement/45860/292096/file/AP_peche_2023_&annexes_29-12-22.pdf) [Dernière consultation

SCHAPI, 2022. HydroPortail. Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (Schapi), service du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Disponible sur : <https://hydro.eaufrance.fr/> . [Dernière consultation : 19/05/2023]

SMEAG, 2023. "Qu'est-ce que le SAGE ?". SAGE Vallée de la Garonne. Disponible sur : <https://www.sage-garonne.fr/comprendre/comprendre-sage/>. [Dernière consultation : 21/05/2023]

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr) [consulté le 02/03/2022]

Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, 2022. Réserve naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège - page d'accueil. Disponible sur : <https://rnr-confluence-garonne-ariege.fr/>. [Dernière consultation : 25/05/2023]

## I. Liste des annexes

---

Annexe 1 : Enjeux de conservation du patrimoine naturel par unité écologique.

Annexe 2 : Projet de réglementation de la RNR Confluence Garonne-Ariège

Annexe 3 : Cartographie du projet d'extension de la RNR Confluence Garonne-Ariège

## Annexe 1 - Enjeux de conservation du patrimoine naturel par unité écologique

Une grande diversité de milieux caractérise les 600 ha de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège : forêts alluviales, ripisylves, mares et marais, bras morts, berges vaseuses, prairies, étangs artificiels, boisements de coteaux, etc. Une multitude d'espèces animales et végétales (terrestres, aquatiques et inféodées aux zones humides) trouve ainsi des conditions de vie favorables dans cette mosaïque d'habitats naturels de relativement bonne qualité écologique. Le territoire est également constitué d'une part importante de zones humides, en régression ailleurs, qui sont des espaces de transition entre terre et eau, des écotones riches d'un point de vue spécifique et de valeur patrimoniale élevée.

La Confluence offre par ailleurs un cadre de vie de qualité pour la population de l'aire urbaine toulousaine. C'est un vaste paysage à caractère naturel et sauvage, aux ambiances diversifiées (milieux boisés, fermés, agricoles, ouverts, coteaux et falaises, cours d'eau et autres milieux aquatiques), qui s'ouvre à quelques pas des habitations. Plusieurs points de vue et percées visuelles permettent la perception des cours d'eau et de la vallée.

D'un point de vue écologique, la RNR constitue un authentique refuge et joue un rôle important pour la conservation du patrimoine naturel au regard d'une situation périurbaine et dans un contexte fortement agricole. La naturalité de la RNR s'accentue avec la recolonisation naturelle de sites anciennement anthropisés et l'évolution des boisements vers des forêts alluviales à caractère naturel. Le territoire constitue donc une véritable réserve de biodiversité dans la plaine cultivée et urbanisée toulousaine.

Par ailleurs, le territoire se trouve au sein d'un important complexe écologique représenté par le bassin de la Garonne. Il contribue au maintien et au bon fonctionnement de ces corridors fluviaux que représentent la Garonne, l'Ariège et leurs milieux annexes. Il forme également un continuum d'habitats permettant la circulation de la faune et de la flore au sein des corridors biologiques, le rendant ainsi remarquable dans son ensemble et nécessitant une gestion globale.

La RNR abrite de nombreux habitats naturels et espèces présentant un intérêt de conservation aux échelles européenne comme locale (habitats et espèces rares, menacés et/ou protégés). Ces éléments ont été analysés et synthétisés, pour aboutir à l'identification des responsabilités du site vis-à-vis du patrimoine naturel.

Six unités écologiques - *ou grands types d'écosystème* - peuvent être différenciées, chacune ayant ses spécificités propres, ses habitats et espèces associés, mais ayant également des relations entre elles, d'un point de vue géomorphologique (dynamique fluviale notamment), biologique ou écologique (transits et échanges d'individus ou de populations).

Cet état des lieux permet d'identifier des enjeux de conservation prioritaires, qui sont donc détaillés ci-après.

## Les lits mineurs des cours d'eau

Les lits et les berges de la Garonne et de l'Ariège sont riches d'une diversité et d'une succession de milieux multiples qui apparaissent ou disparaissent sous l'action de l'eau, au gré des crues et des inondations. Plages et bancs de galets, îlots végétalisés, bras morts ou secondaires, vasières, affleurements rocheux, roselières, tapis d'herbiers aquatiques... se succèdent et sont le refuge d'une faune et d'une flore souvent discrètes mais non moins remarquables et adaptées aux variations du fleuve et de son affluent.

La Réserve naturelle a une responsabilité de conservation pour plusieurs espèces de ces milieux, telles que la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), le Perce-oreille des plages (*Labidura riparia*), la Grande Alose (*Alosa alosa*), avec des zones de fraie historiques et potentielles, le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*), avec un à deux couples nichant sur ses milieux originels comme des atterrissage de galets, ou encore la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). La Réserve naturelle comprend par ailleurs trois des rares bras morts encore fonctionnels à l'échelle de la Garonne moyenne, qui peuvent notamment assurer la reproduction du Brochet (*Esox lucius*), espèce menacée ayant vu ses populations fortement régresser à l'échelle du bassin. Les vases exondées et les affleurements rocheux sont localement colonisés par des bryophytes caractéristiques des cours d'eau, comme *Bryum klinggraeffii*.

L'ensemble des espèces et des habitats constituant l'enjeu, pour lesquelles la Réserve a un niveau de responsabilité élevé à modéré est récapitulé dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1: Habitats constituant l'enjeu "les lits mineurs des cours d'eau"

Code Corine	Habitats	Statut de conservation / protection		Niveau de responsabilité
		Directive « Habitats » (Code Eur15)	ZNIEFF	
<b>24.44</b>	Lit mineur et végétations aquatiques eutrophes	An.I (3260-5)	-	Modéré
<b>24.52</b>	Végétations hygrophiles annuelles et vivaces sur bancs de limons et de galets	An.I (3270-1)	-	Modéré

Tableau 2: Espèces constituant l'enjeu « Les lits mineurs des cours d'eau »

Catégorie	Espèce (nom vernaculaire)	Espèce (nom scientifique)	Statut de protection				Statut de conservation			Niveau responsabilité
			Be	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	
Faune	<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	<i>Alcedo atthis</i>	An.II	-	An.I	Art.3	VU	Nac/LC/LC		Fort
Faune	<b>Gomphe semblable</b>	<i>Gomphus simillimus</i>	-	-	-		LC	NT	X	Fort
Faune	<b>Perce-oreille des plages</b>	<i>Labidura riparia</i>							X	Fort
Faune	<b>Cordulie à corps fin</b>	<i>Oxygastra curtisii</i>	An.II	AnII et IV	Art.2		LC	LC	X	Fort
Faune	<b>Loutre d'Europe</b>	<i>Lutra lutra</i>	-	An.II	-	An.II et IV	Art. II	-	X	Assez fort
Faune	<b>Couleuvre vipérine</b>	<i>Natrix maura</i>	An.III	-	Art 2	NT	LC	-	3	Assez fort
Faune	<b>Grillon des torrents</b>	<i>Pteronemobius lineolatus</i>	-	-	-			VU	-	Assez fort
Faune	<b>Brochet</b>	<i>Esox lucius</i>	-	-	Art.1		VU	-	-	Assez fort
Faune	<b>Grande alose</b>	<i>Alosa alosa</i>	An.III	An.II et IV	Art.1		CR	-	X	Assez fort
Faune	<b>Saumon atlantique</b>	<i>Salmo salar</i>	An.III	An.II et IV	Art.1		NT	-	X	Assez fort
Bryophytes	-	<i>Cinclidotus riparius</i>	-	-	-	-	-	-	X	Assez fort
Bryophytes	-	<i>Fissidens crassipes</i>	-	-	-	-	-	VU	X	Assez fort
Faune	<b>Gomphe vulgaire</b>	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	-	-	-		LC	LC	-	Modéré
Faune	<b>Anguille d'Europe</b>	<i>Anguilla anguilla</i>	-	-	-		CR	-	X	Modéré
Faune	<b>Bouvière</b>	<i>Rhodeus amarus</i>	An.III	An.II	Art.1		LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Lamproie de planer</b>	<i>Lampetra planeri</i>	An.III	An.II	Art.1		LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Lamproie marine</b>	<i>Petromyzon marinus</i>	An.III	An.II	Art.1		EN	-	X	Modéré
Faune	<b>Loche franche</b>	<i>Barbatula barbatulus</i>	-	-	-		LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Rotengle</b>	<i>Scarinus erythrophthalmus</i>	-	-	-	-	LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Tanche</b>	<i>Tinca tinca</i>	-	-	-	-	LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Toxostome</b>	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	An.III	An.II	-		NT	-	X	Modéré
Faune	<b>Truite de mer</b>	<i>Salmo trutta trutta</i>	-	-	Art.1		LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Truite de rivière</b>	<i>Salmo trutta fario</i>	-	-	Art.1		LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Vairon</b>	<i>Phoxinus phoxinus</i>	-	-	-		LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Vandoise</b>	<i>Leuciscus leuciscus</i>	-	-	Art.1		LC	-	-	Modéré

Le territoire de la Confluence contribue à la protection de la ressource en eau (nappes phréatiques) et la production d'eau potable (captages), avec des prélèvements très importants au sein de la RNR et assurant la consommation d'une grande part de la population de l'aire urbaine toulousaine. La production agricole locale est également soutenue par une irrigation dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement. Les berges naturelles ou « renaturées » de la RNR contribue à la recharge des cours d'eau en éléments solides, tandis que les végétations riveraines et ripisylves protègent les berges et jouent le rôle de filtration des eaux de ruissellement. Par endroits, la RNR constitue une véritable zone tampon, un dernier rempart, entre les activités humaines et les milieux aquatiques.

Comme de nombreuses vallées fluviales, la vallée de l'Ariège et le bassin de la Garonne ont connu et connaissent encore une forte régression de leurs espaces naturels au profit d'activités humaines et économiques. Les activités humaines passées et présentes ont durablement altéré les dynamiques fluviales du fleuve et de son affluent. Ainsi, les activités d'extraction de granulat au cours du XX<sup>ème</sup> siècle ont fortement entamé le matelas alluvial qui n'a pas pu naturellement se reconstituer au fil des années. En effet, les barrages en amont bloquent la circulation des sédiments et contribuent à la

fragmentation des corridors fluviaux, tout comme les travaux et aménagement des cours d'eau (recalibrage, reprofilage, endiguement). Tous ces paramètres provoquent une incision des lits de la Garonne et de l'Ariège qui, en s'enfonçant, se déconnectent petit à petit des milieux riverains. En complément, le périmètre classé est concerné par de nombreux rejets et prélèvements d'eau d'origine agricole, industrielle ou pour la production d'eau potable, pouvant impacter la qualité des eaux et la disponibilité de la ressource.

Pour toutes ces raisons, l'état de conservation des lits mineurs des cours d'eau et de leurs habitats est jugé mauvais.

### Les zones humides et annexes fluviales du lit majeur

Le territoire de la Confluence contient de nombreuses zones humides, permanentes ou temporaires, alimentées par les ruissements de surface, les crues et les remontées des nappes alluviales. Entre terre et eau, ces milieux abritent de nombreuses espèces et habitats pour lesquelles la Réserve naturelle a une responsabilité de conservation : Colonies d'Utriculaires formées par l'Utriculaire austral (Utricularia australis), dont la RNR constitue le bastion en Haute-Garonne, tapis de Characées ou encore Butome en Ombelle (Butomus umbellatus), avec une des trois stations connues du département localisées dans la RNR, mais aussi cortèges d'odonates et d'amphibiens patrimoniaux comme le Triton marbré (Triturus marmoratus). À noter que la Réserve naturelle abrite 10 des 14 espèces d'amphibiens recensés en Midi-Pyrénées, alors qu'ils sont en forte régression dans la plaine centrale, fortement agricole et urbanisée ; il en va de même chez les oiseaux, avec huit des neuf espèces de hérons connues en Occitanie recensées sur la Réserve naturelle, dont deux nicheurs certains (Héron cendré et Héron pourpré) et deux autres possibles (Bihoreau gris et Aigrette garzette). Certaines zones humides du territoire sont d'origines artificielles, héritières des gravières et fosses qui ont marqué le territoire de la Confluence, et laissées à l'abandon après l'extraction de granulats dans le lit majeur. L'ensemble des espèces et des habitats constituant l'enjeu, pour lesquelles la Réserve a un niveau de responsabilité élevé à modéré, est récapitulé dans les tableaux ci-dessous.

Les zones humides sont des milieux fondamentaux dans le fonctionnement des cours d'eau et rendent de nombreux services écosystémiques aux populations humaines. Un de leur rôle les plus notoires est la prévention des inondations, en se gorgeant d'eau lors des périodes de crues, facilitant aussi l'infiltration de l'eau dans le sol et l'alimentation des nappes phréatiques, qui sera ensuite rendue au fleuve en période d'étiage. Les zones humides contribuent également à la filtration et l'épuration des eaux, ainsi qu'au stockage de carbone.

Les zones humides et annexes fluviales de la Réserve naturelle sont globalement en mauvais état de conservation. Par ailleurs, le rythme de disparition des zones humides s'est accéléré depuis les années 2000 (à l'échelle mondiale). Leur maintien constitue une responsabilité forte de la Réserve naturelle. L'enjeu est d'autant plus important que leur état de conservation dépend de leurs conditions d'alimentation en eau, étroitement liées à la dynamique fluviale de la Garonne et de l'Ariège.

Tableau 3: Habitats constituant l'enjeu "Les zones humides et annexes fluviales du lit majeur »

Code Corine	Habitats	Statut de conservation / protection		Niveau de responsabilité
		Directive « Habitats » (Code Eur15)	ZNIEFF	
<b>22.414</b>	Mares temporaires avec végétations diverses dont colonies d'Utriculaires	An.I (3150-2)	-	Très Fort
<b>22.44</b>	Mares temporaires avec végétations diverses dont tapis de Characées	An.I (3140-1)	-	Fort
<b>22.422</b>	Mares avec herbiers aquatiques vivaces et annuels	An.I (3150-1)	-	Assez Fort
<b>22.33</b>	Mares temporaires avec végétations amphibiennes annuelles et prairies humides	An.I (3270-1)	-	Modéré
<b>22.411</b>	Mares avec voiles annuels flottants	An.I (3150-3)	-	Modéré

Tableau 4: Espèces constituant l'enjeu "Les zones humides et annexes fluviales du lit majeur »

Catégorie	Espèce (nom vernaculaire)	Espèce (nom scientifique)	Statut de protection				Statut de conservation			Niveau responsabilité
			Be	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	
Flore	<b>Berle dressée</b>	<i>Berula erecta</i>	-	-	-	-	-	NT		Fort
Flore	<b>Butome en ombelle</b>	<i>Butomus umbellatus</i>	-	-	-	Art.1	-	VU	X	Fort
Flore	<b>Utriculaire australie</b>	<i>Utricularia australis</i>	-	-	-	-	-	VU		Fort
Faune	<b>Triton marbré</b>	<i>Triturus marmoratus</i>	-	An.III	An.IV	Art 2	NT	VU	X	Fort
Faune	<b>Bihoreau gris</b>	<i>Nycticorax nycticorax</i>	An.II	-	An.I	Art.3	NT	Nac/LC/CR	x	Fort
Faune	<b>Cisticole des joncs</b>	<i>Cisticola juncidis</i>	An.III	-	-	Art.3	VU	LC/LC/VU	-	Fort
Faune	<b>Héron pourpré</b>	<i>Ardea purpurea</i>	An.II	-	An.I	Art.3	LC	LC/LC/CR	x	Fort
Bryophyte		<i>Bryum klinggraeffii</i>	-	-	-	-	-	-	X	Fort
Flore	<b>Jonc des chaisiers</b>	<i>Schoenoplectus lacustris</i>	-	-	-	-	-	-	-	Assez fort
Faune	<b>Grenouille agile</b>	<i>Rana dalmatina</i>	-	An.II	An.IV	Art 2	LC	LC	-	Assez fort
Faune	<b>Cistude d'Europe</b>	<i>Emys orbicularis</i>	-	An.II	An.II	Art 2	LC	EN	X	Assez fort
Faune	<b>Leste sauvage</b>	<i>Lestes barbarus</i>	-	-	-		LC	NT	X	Assez fort
Flore	<b>Renouée amphibia</b>	<i>Polygonum amphibium</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Flore	<b>Epiaire des marais</b>	<i>Stachys palustris</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Faune	<b>Salamandre tachetée</b>	<i>Salamandra salamandra</i>	-	An.III	-	Art 3	LC	LC	-	Modéré
Faune	<b>Pélodyte ponctué</b>	<i>Pelodytes punctatus</i>	-	An.III	-	Art 2	LC	LC	-	Modéré
Faune	<b>Crapaud calamite</b>	<i>Epidalea calamita</i>		An.II	An.IV	Art 2	LC	LC	-	Modéré
Faune	<b>Aeschne affine</b>	<i>Aeshna affinis</i>	-	-	-	-	LC	LC	-	Modéré
Faune	<b>Aeschne mixte</b>	<i>Aeshna mixta</i>	-	-	-	-	LC	LC	-	Modéré
Faune	<b>Anax parthenope</b>	<i>Anax parthenope</i>	-	-	-	-	LC	LC	-	Modéré

## Les boisements alluviaux du lit majeur

Les boisements inondables ou humides qui bordent la Garonne et l'Ariège sont les fragments d'une véritable forêt qui couvrait jadis une surface importante du lit majeur de ces deux cours d'eau. Réservoirs de biodiversité, ces forêts assurent également des fonctions de corridor écologique et d'écotone, interface entre l'eau et la terre, où une multitude de plantes et d'insectes constituent la base d'une vaste chaîne alimentaire. Pigeon colombe, Pic noir, Pic mar, Martre des pins... et l'emblématique Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) sont autant d'exemples d'espèces peu communes dans la plaine centrale de Midi-Pyrénées et qui apprécient la quiétude de certains bois de la RNR pour s'y reproduire.

Les boisements alluviaux hébergent par ailleurs des espèces et des habitats pour lesquels la Réserve naturelle a une responsabilité forte. Les plus vieux boisements sont ainsi le repère des cortèges de chiroptères, qui y trouvent le gîte et le couvert, avec notamment le Murin de Beichstein (*Myotis bechsteinii*), les Noctules commune (*Nyctalus noctula*) et de Leisler (*N. leisleri*), dont les gîtes seraient à localiser, ainsi que tout un cortège de coléoptères sapoxyliques tels que le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), la Saperde ponctuée (*Saperda punctata*), espèce relativement rare en France, et *Nematodes fillum*, espèce connue que de quelques localités en Occitanie. En sus, la présence de toute la guilde des picidés de la plaine midi-pyrénéenne, soit cinq espèces, témoigne de la qualité de certains boisements. L'ensemble des espèces et des habitats constituant l'enjeu, pour lesquelles la Réserve a un niveau de responsabilité élevé à modéré, est récapitulé dans les tableaux ci-dessous.

Stockage de carbone, production de biomasse, régulation du climat local, épuration et filtration des eaux de ruissellement, protection des sols, ralentissement et infiltration des eaux des crues... sont aujourd'hui des fonctionnalités et services écosystémiques bien connus des boisements alluviaux.

Si l'état de conservation des boisements de la Réserve est considéré comme bon dans son ensemble, celui des saulaies blanches est particulièrement mauvais. En effet, le destin de ces milieux est intimement lié au régime de la Garonne et de l'Ariège. Les saulaies blanches ont besoin d'être régulièrement décapées par les crues pour se renouveler.

Tableau 5: Habitats constituant l'enjeu "les boisements alluviaux du lit majeur"

Code Corine	Habitats	Statut de conservation / protection		Niveau de responsabilité
		Directive « Habitats » (Code Eur15)	ZNIEFF	
44.13	Saulaies blanches	An.I (* 91E0-1)	-	Très Fort
44.4	Forêts alluviales à bois dur	An.I (91F0-3)	X	Très Fort
37.71	Mégaphorbiaies eutrophes	An.I (6430-4)	-	Modéré
37.72	Ourlets nitrophiles et mégaphorbiaies dégradées	An.I (6430)	-	Modéré

Tableau 6: Espèces constituant l'enjeu "les boisements alluviaux du lit majeur"

Catégorie	Espèce (nom vernaculaire)	Espèce (nom scientifique)	Statut de protection				Statut de conservation			Niveau responsabilité
			Be	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	
Faune	<b>Aigle botté</b>	<i>Hieraaetus pennatus</i>	An.II	An.I	Art.3	-	NT	-	VU	Très fort
Faune	-	<i>Nematodes filum</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Très fort
Faune	<b>Noctule commune</b>	<i>Nyctalus noctula</i>	An.II	An.II	An.IV	Art. II	VU	-	X	Fort
Faune	<b>Pipistrelle pygmée</b>	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	An.II	An.II	An.IV	Art. II	LC	-	-	Fort
Faune	<b>Pipistrelle de Nathusius</b>	<i>Pipistrellus nathusii</i>	An.II	An.II	An.IV	Art. II	NT	-	-	Fort
Faune	<b>Bouscarle de Cetti</b>	<i>Cettia cetti</i>	An.II	-	Art.3	-	NT	-	LC	Fort
Faune	<b>Pic épeichette</b>	<i>Dendrocopos minor</i>	-	-	Art.3	-	VU	-	LC	Fort
Lichens	-	<i>Physcia tribacioides</i>	-	-	-	-	-	-	-	Fort
Flore	<b>Epipactis des hêtraies</b>	<i>Epipactis fageticola</i>	-	-	-	-	-	-	-	Assez fort
Flore	<b>Epipactis du Rhône</b>	<i>Epipactis rhodanensis</i>	-	-	-	-	-	-	-	Assez fort
Flore	<b>Orme lisse</b>	<i>Ulmus laevis</i>	-	-	-	-	-	-	-	Assez fort
Lichens	-	<i>Teloschistes chrysophthalmus</i>	-	-	-	-	-	-	-	Assez fort
Lichens	-	<i>Usnea cornuta</i>	-	-	-	-	-	-	-	Assez fort
Faune	-	<i>Aegosoma scabricorne</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	-	<i>Biphyllus lunatus</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	<b>Grand Capricorne</b>	<i>Cerambyx cerdo</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	-	<i>Eucnemis capucina</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	-	<i>Ischnodes sanguinicollis</i>	-	-	-	-	-	-	-	Assez fort
Faune	<b>Lucane cerf-volant</b>	<i>Lucanus cervus</i>	An.III	An.II	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	-	<i>Microrhagus lepidus</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	<b>Morime rugueux</b>	<i>Morimus asper</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	-	<i>Platyrhinus resinosus</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	<b>Saperde ponctuée</b>	<i>Saperda punctata</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	-	<i>Stenagostus rhombeus</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Faune	-	<i>Stenopterus rufus</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Assez fort
Fonge	-	<i>Entoloma undatum</i>	-	-	-	-	-	NT	-	Assez fort
Fonge	-	<i>Gyrodon lividus</i>	-	-	-	-	-	NT	-	Assez fort
Fonge	-	<i>Phlebia nothofagi</i>	-	-	-	-	-	VU	-	Assez fort
Fonge	-	<i>Pluteus podospileus</i>	-	-	-	-	-	NT	-	Assez fort
Fonge	-	<i>Tyromyces kmetii</i>	-	-	-	-	-	VU	-	Assez fort
Faune	<b>Murin à moustaches</b>	<i>Myotis mystacinus</i>	An.II	An.II	An.IV	Art. II	LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Murin de Natterer</b>	<i>Myotis nattereri</i>	An.II	An.II	An.IV	Art. II	LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Grand ou Petit murin</b>	<i>Myotis myotis / blythii</i>	An.II	An.II	An.II	Art. II	-	-	X	Modéré
Faune	<b>Martre des pins</b>	<i>Martes martes</i>	An.III	-	An.V	-	LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Belette d'Europe</b>	<i>Mustela nivalis</i>	An.III	-	-	-	LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Genette commune</b>	<i>Genetta genetta</i>	An.III	-	An.V	Art. II	LC	-	-	Modéré
Faune	<b>Bombyx antique</b>	<i>Orgyia antiqua</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Faune	-	<i>Ampedus rufipennis</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Faune	-	<i>Bolitophagus reticulatus</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Modéré
Faune	-	<i>Chlorophorus glabromaculatus</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Modéré

Catégorie	Espèce (nom vernaculaire)	Espèce (nom scientifique)	Statut de protection				Statut de conservation			Niveau responsabilité
			Be	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	
Faune	-	<i>Eurythyrea micans</i>	-	-	-	-	-	-	cortège	Modéré
Faune	-	<i>Platystomos albinus</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Faune	-	<i>Prionychus fairmairei</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Faune	-	<i>Pseudotriphyllus suturalis</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Faune	-	<i>Triplax aenea</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Faune	-	<i>Pardosa vittata</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Lichens	-	<i>Evernia prunastri chemo prunastri</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Lichens	-	<i>Flavoparmelia soredians</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Lichens	-	<i>Normandina pulchella</i>	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Fonge	-	<i>Alnicola bohemica</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Alnicola scolecina</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Athelia decipiens</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Auriculariopsis ampla</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Botryobasidium aureum</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Botryobasidium medium</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Botryohypothnus isabellinus</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Clitopilus pinsitus</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Clitopilus scyphoides</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Daldinia concentrica</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Dichostereum effuscatus</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Entoloma sericatum</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Gloiothele lactescens</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Gymnopilus spectabilis</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Lepiota griseovirens</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Leucoagaricus badhamii</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Macrotyphula juncea</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Mucronella calva</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Mycena olida</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Orbilia luteorubella</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Oxyporus obducens</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Phlebia merismoides</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Phlebia subochracea</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Pholiota lucifera</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Pluteus depauperatus</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Pluteus griseoluridus</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Pluteus minutissimus</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Psathyrella melanthina</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Rhodocybe melleopallens</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Rutstroemia luteovirescens</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Sistotrema brinkmannii</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Sistotrema octosporum</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Tomentella crinalis</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré
Fonge	-	<i>Tyromyces chioneus</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Modéré

## Les prairies et friches alluviales du lit majeur

Les milieux ouverts et semi-ouverts ponctuent le lit majeur de la Garonne et de son affluent Ariège. Issues de perturbations anciennes ou d'origine naturelle, elles diversifient les niches écologiques du territoire et sont le refuge d'une faune et d'une flore variée. En contexte fortement agricole, ces milieux sont aussi sources de nourriture pour les insectes pollinisateurs et autres auxiliaires, et servent de terrains de chasse pour de nombreux animaux, comme les chiroptères et les oiseaux.

Certaines des prairies de la Réserve peuvent s'apparenter à des milieux alluviaux typiques et abritent une flore rare et menacée comme l'Orchis parfumé (*Anacamptis fragrans*), très rare autour de Toulouse, l'Eufragie à larges feuilles (*Parentucellia latifolia*), dont 3 des 6 stations connues de Midi-Pyrénées sont localisées dans la RNR, ou encore le Buplèvre à baguettes (*Bupleurum virgatum*), dont la Réserve naturelle abriterait la plus grosse station de France. Notons également que l'Oedipode aigue-marine (*Sphingonotus caerulans*), criquet ayant fortement régressé, rare et localisé dans le midi-pyrénéen, y trouve des conditions favorables à son développement. L'ensemble des espèces et des habitats constituant l'enjeu, pour lesquelles la Réserve a un niveau de responsabilité élevé à modéré, est récapitulé dans les tableaux ci-dessous.

Au même titre que les boisements, les végétations des prairies et friches constituent des puits de carbone et participent à la filtration et à l'épuration des eaux de ruissellement avant leur déversement dans les cours d'eau.

L'état des cortèges floristiques et entomologiques de ces milieux est considéré de mauvais à moyen, et justifie l'effort de conservation à mener.

Tableau 7: Habitat constituant l'enjeu "les prairies et friches alluviales du lit majeur"

Code Corine	Habitats	Statut de conservation / protection		Niveau de responsabilité
		Directive « Habitats » (Code Eur15)	ZNIEFF	
<b>34.32</b>	Pelouses sèches et ourlets thermophiles	An.I (6210)	-	Fort

Tableau 8: Liste des espèces constituant l'enjeu « les prairies et friches alluviales du lit majeur »

Catégorie	Espèce (nom vernaculaire)	Espèce (nom scientifique)	Statut de protection				Statut de conservation			Niveau responsabilité
			Be	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	
Flore	<b>Orchis parfumé</b>	<i>Anacamptis fragrans</i>	-	-	Art.1	-	NT	LC	-	Fort
Flore	<b>Buplèvre à baguettes</b>	<i>Bupleurum virgatum</i>	-	-	-	-	-	-	-	Fort
Flore	<b>Eufragie à larges feuilles</b>	<i>Parentucellia latifolia</i>	-	-	-	Art.1	-	VU	X	Fort
Faune	<b>Faucon crécerelle</b>	<i>Falco tinnunculus</i>	-	An.II	-	Art.3	NT	Nad/Nad/LC	-	Fort
Flore	<b>Glaucienne jaune</b>	<i>Glaucium flavum</i>	-	-	-	-	-	-	-	Assez fort
Flore	<b>Ophrys en forme d'araignée</b>	<i>Ophrys arachnitiformis</i>	-	-	-	-	-	-	X	Assez fort
Faune	<b>Zygène de la Coronille</b>	<i>Zygaena ephialtes</i>	-	-	-	-	-	NT	-	Assez fort
Faune	<b>Zygène du Panicaut</b>	<i>Zygaena sarpedon</i>	-	-		-	LC	NT	X	Assez fort
Faune	<b>Oedipode aigue-marine</b>	<i>Sphingonotus sp / Sphingonotus non-caeruleus</i>	-	-	-	-	-	DD	-	Assez fort
Lichens	-	<i>Evarcha jucunda</i>	-	-	-	-	-	-	X	Assez fort
Faune	<b>Loboptère des Canaries</b>	<i>Loboptera canariensis</i>	-							Assez fort
Faune	<b>Lapin de garenne</b>	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	-		NT	-	-	Modéré
Faune	<b>Lézard à deux raies (Lézard vert occidental)</b>	<i>Lacerta bilineata</i>	An.II	-	Art 2	LC	NT	-	-	Modéré
Faune	<b>Cossus gâte-bois</b>	<i>Cossus cossus</i>	-	-		-	-	-	-	Modéré
Faune	<b>Grand Nègre des bois</b>	<i>Minois dryas</i>	-	-		-	-	LC	-	Modéré
Faune	<b>Decticelle côtière</b>	<i>Platycleis affinis</i>	-	-	-	-	-	LC	-	Modéré

## Les coteaux secs et les falaises terreuses

En rive droite de l’Ariège et de la Garonne, les coteaux secs et les falaises présentent une physionomie différente et singulière, avec une végétation sèche de type pelouse, lande ou chênaie pubescente, qui contraste avec les zones humides et les boisements alluviaux de la plaine d’inondation. Ils accueillent une végétation et une faune originales et adaptées aux sols maigres et argileux, et supportant le manque d’eau. Certaines espèces, dites thermophiles (qui aiment le chaud), trouvent ici des conditions favorables et s’y épanouissent, alors qu’elles ne sont connues ailleurs que du pourtour méditerranéen pour certaines. C’est le cas du Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*), du Chêne vert (*Quercus ilex*), du Lézard catalan (*Podarcis liolepis*), en limite d’aire de répartition, et de la Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*).

Également, l’Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*), en régression dans la région toulousaine, et l’Orchis papillon (*Anacamptis papilionacea*), dont une des rares stations de la plaine de Midi-Pyrénées se localise en marge de la RNR, et le Zygène du Panicaut (*Zygaena sarpedon*) trouvent refuge dans les prairies et pelouses sèches des coteaux. Il en va de même pour l’Ocellé rubané (*Pyronia bathseba*), papillon rare en Haute-Garonne et Midi-Pyrénées et dont la population de la Réserve naturelle serait la seule connue autour de Toulouse. Les coteaux plus ou moins embroussaillés pourraient par ailleurs constituer une des dernières localités de la plaine toulousaine pour la Vipère aspic (*Vipera aspis*), dont

le statut reste à préciser au sein de la RNR. Les falaises sont plutôt le domaine du Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) et du Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), qui apprécient leur protection naturelle. Sur les pentes exposées au sud, se développent quelques boisements thermophiles avec une flore subméditerranéenne et même une chênaie verte dont l'intérêt, si l'origine naturelle est confirmée, serait élevé au regard de la rareté de cet habitat en zone de plaine de Midi-Pyrénées. Les boisements plus frais des vallons de coteaux, en marge du périmètre classé, favorisent les continuités écologiques jusqu'au lit majeur de la Garonne et de l'Ariège. Ils accueillent par ailleurs quelques espèces peu communes en plaine, comme *Platyla dupuy* et *Obscurella obscura* chez les mollusques. L'ensemble des espèces et des habitats constituant l'enjeu, pour lesquelles la Réserve a un niveau de responsabilité élevé à modéré, est récapitulé dans les tableaux ci-dessous.

Exploités de manière raisonnée ou laissés en libre évolution, les boisements des coteaux assurent un rôle de protection non négligeable contre les mouvements de terrain tandis que les falaises actives et les milieux plus ouverts (pelouses, landes) offrent un paysage diversifié et identitaire au territoire.

La déprise agricole et l'abandon des pratiques pastorales sur les coteaux provoquent un embroussaillement progressif des milieux ouverts et semi-ouverts, ce qui menace les habitats et les espèces inféodés à ces milieux, dont l'état de conservation est jugé mauvais à moyen et pour lesquels la Réserve naturelle a une forte responsabilité.

Tableau 9: Habitats constituant l'enjeu "Les coteaux secs et les falaises terreuses"

Code Corine	Habitats	Statut de conservation / protection		Niveau de responsabilité
		Directive « <i>Habitats</i> » (Code Eur15)	ZNIEFF	
<b>34.32</b>	Pelouses sèches et ourlets thermophiles	An.I (6210)	-	Fort
<b>34.33</b>	Pelouses sèches et tonsures sur falaises terreuses	An.I (6210)	-	Fort
<b>34.513</b>	Pelouses sèches et tonsures sur falaises terreuses	An.I * (6220-4)	X	Fort

Tableau 10: Liste des espèces constituant l'enjeu "Les coteaux secs et les falaises terreuses"

## Les espèces messicoles et associées aux milieux agricoles

L'activité agricole est encore bien présente au sein du territoire de la Confluence, en particulier les cultures céralières et maraîchères. Avec les espaces forestiers et naturels, les terres agricoles contribuent au maintien d'une ceinture verte autour des extensions urbaines et font partie intégrante de l'identité du territoire.

La Réserve naturelle accueille plusieurs espèces associées aux cultures et aux milieux agricoles, comme les espèces messicoles. La Nigelle de France (*Nigella hispanica* var. *hispanica*) et la Delphinelle de Verdun (*Delphinium verdunense*), espèces menacées par l'intensification des pratiques agricoles et protégées au niveau national, ou encore la Thymélée passerine (*Thymelea passerina*) réalisent leur cycle de vie au rythme des cultures de céréales. La faune et la flore plus « ordinaires » y trouvent également refuge. L'ensemble des espèces constituant l'enjeu, pour lesquelles la Réserve a un niveau de responsabilité élevé à modéré, est récapitulé dans les tableaux ci-dessous.

L'évaluation du premier plan de gestion a montré que leur état de conservation n'est pas évaluable actuellement. La sensibilité de ces espèces, leur caractère patrimonial et leur déclin à l'échelle régionale et nationale justifient cependant le rôle de la Réserve naturelle dans leur conservation. Dans un souci d'une meilleure préservation des ressources et du patrimoine naturel, les pratiques agricoles s'orienteront vers une démarche de développement durable, respectueuses de l'environnement et des enjeux de la RNR.

Tableau 11: Les espèces constituant l'enjeu "les espèces messicoles et associées au milieu agricole"

# Annexe 2 – Projet de réglementation de la RNR

## Confluence Garonne-Ariège

### ARTICLE 1 : DENOMINATION ET DELIMITATION

Sont classées en Réserve Naturelle Régionale, sous la dénomination de « Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège », les parcelles et parties de parcelles cadastrales suivantes, situées sur les communes de Clermont-le-Fort, Goyrans, Grépiac, Labarthe-sur-Lèze, Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Pins-Justaret, Portet-sur-Garonne, Ramonveille-Saint-Agne, Toulouse, Venerque, Vernet et Vieille-Toulouse (département de Haute-Garonne) :

Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Entièrement incluse dans le périmètre	Surface SIG concernée par le classement (m <sup>2</sup> )	Territoire communal concerné
A	0006	En totalité	4643	Clermont-le-Fort
A	0009	En totalité	6440	Clermont-le-Fort
A	0010	En totalité	6486	Clermont-le-Fort
A	0020	En totalité	5038	Clermont-le-Fort
A	0025	En totalité	850	Clermont-le-Fort
A	0039	En totalité	14409	Clermont-le-Fort
A	0056	En totalité	34905	Clermont-le-Fort
A	0057	En totalité	2087	Clermont-le-Fort
A	0058	En totalité	1890	Clermont-le-Fort
A	0101	En totalité	1691	Clermont-le-Fort
A	0113	En totalité	6865	Clermont-le-Fort
A	0126	En totalité	943	Clermont-le-Fort
A	0134	En totalité	22802	Clermont-le-Fort
A	0139	En totalité	3783	Clermont-le-Fort
A	0140	En totalité	2127	Clermont-le-Fort
A	0160	En totalité	3241	Clermont-le-Fort
AS	0109	En totalité	4253	Clermont-le-Fort
D	0087	En totalité	886	Clermont-le-Fort
D	0088	En totalité	434	Clermont-le-Fort
D	0103	En totalité	13329	Clermont-le-Fort
D	0104	En totalité	1997	Clermont-le-Fort
D	0105	En totalité	13362	Clermont-le-Fort
D	0107	En totalité	1461	Clermont-le-Fort
D	0108	En totalité	13201	Clermont-le-Fort
D	0132	En totalité	7942	Clermont-le-Fort
D	0140	En totalité	2410	Clermont-le-Fort
D	0141	En totalité	1775	Clermont-le-Fort
D	0142	En totalité	5713	Clermont-le-Fort
D	0188	En totalité	496	Clermont-le-Fort
D	0193	En totalité	771	Clermont-le-Fort
E	0124	Pour partie	12818	Clermont-le-Fort
E	0149	En totalité	16077	Clermont-le-Fort
E	0150	En totalité	18076	Clermont-le-Fort
E	0151	Pour partie	48076	Clermont-le-Fort
F	0002	En totalité	19157	Clermont-le-Fort
F	0009	En totalité	1901	Clermont-le-Fort
F	0010	En totalité	15475	Clermont-le-Fort
F	0011	En totalité	13524	Clermont-le-Fort
F	0012	En totalité	2019	Clermont-le-Fort
F	0013	En totalité	11030	Clermont-le-Fort
F	0014	En totalité	10248	Clermont-le-Fort
F	0015	En totalité	11989	Clermont-le-Fort
F	0016	En totalité	4907	Clermont-le-Fort
F	0017	En totalité	6459	Clermont-le-Fort
F	0018	En totalité	12379	Clermont-le-Fort
F	0029	En totalité	13766	Clermont-le-Fort
F	0030	En totalité	11528	Clermont-le-Fort

<b>Référence cadastrale</b>	<b>Identifiant cadastral</b>	<b>Entièrement incluse dans le périmètre</b>	<b>Surface SIG concernée par le classement (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Territoire communal concerné</b>
F	0048	En totalité	2568	Clermont-le-Fort
F	0085	En totalité	13651	Clermont-le-Fort
F	0124	En totalité	3739	Clermont-le-Fort
F	0125	En totalité	960	Clermont-le-Fort
F	0162	En totalité	5813	Clermont-le-Fort
F	0252	En totalité	9876	Clermont-le-Fort
F	0255	En totalité	2764	Clermont-le-Fort
F	0258	En totalité	1723	Clermont-le-Fort
F	0261	En totalité	1155	Clermont-le-Fort
F	0264	En totalité	338	Clermont-le-Fort
F	0267	En totalité	2532	Clermont-le-Fort
F	0269	En totalité	1283	Clermont-le-Fort
F	0272	En totalité	1866	Clermont-le-Fort
F	0274	En totalité	1231	Clermont-le-Fort
F	0277	En totalité	2431	Clermont-le-Fort
F	0280	En totalité	1577	Clermont-le-Fort
F	0286	En totalité	6865	Clermont-le-Fort
F	0327	En totalité	6127	Clermont-le-Fort
F	0329	En totalité	3025	Clermont-le-Fort
F	0331	En totalité	16140	Clermont-le-Fort
F	0333	En totalité	5650	Clermont-le-Fort
F	0345	En totalité	25099	Clermont-le-Fort
F	0347	En totalité	56	Clermont-le-Fort
F	0348	En totalité	9523	Clermont-le-Fort
F	0349	En totalité	122	Clermont-le-Fort
F	0350	En totalité	663	Clermont-le-Fort
F	0351	En totalité	1470	Clermont-le-Fort
F	0353	En totalité	895	Clermont-le-Fort
F	0354	En totalité	98	Clermont-le-Fort
F	0357	En totalité	238	Clermont-le-Fort
F	0358	En totalité	6182	Clermont-le-Fort
F	0359	En totalité	388	Clermont-le-Fort
F	0361	En totalité	378	Clermont-le-Fort
F	0362	En totalité	96851	Clermont-le-Fort
F	0363	En totalité	9466	Clermont-le-Fort
F	0367	En totalité	435	Clermont-le-Fort
F	0368	En totalité	8063	Clermont-le-Fort
F	0369	En totalité	218	Clermont-le-Fort
F	0370	En totalité	10144	Clermont-le-Fort
F	0371	En totalité	80	Clermont-le-Fort
F	0372	En totalité	4255	Clermont-le-Fort
F	0373	En totalité	4642	Clermont-le-Fort
F	0374	En totalité	210	Clermont-le-Fort
F	0375	En totalité	9719	Clermont-le-Fort
F	0376	En totalité	9256	Clermont-le-Fort
F	0377	En totalité	435	Clermont-le-Fort
F	0378	En totalité	1083	Clermont-le-Fort
F	0379	En totalité	715	Clermont-le-Fort
F	0380	En totalité	14178	Clermont-le-Fort
F	0381	En totalité	1595	Clermont-le-Fort
F	0382	En totalité	67	Clermont-le-Fort
F	0383	En totalité	3553	Clermont-le-Fort
F	0384	En totalité	69	Clermont-le-Fort
F	0385	En totalité	3033	Clermont-le-Fort
F	0386	En totalité	24250	Clermont-le-Fort
F	0387	En totalité	604	Clermont-le-Fort
F	0388	En totalité	4397	Clermont-le-Fort
F	0389	En totalité	4121	Clermont-le-Fort
F	0395	En totalité	31	Clermont-le-Fort
F	0396	En totalité	2427	Clermont-le-Fort
F	0398	En totalité	451	Clermont-le-Fort
F	0399	En totalité	99	Clermont-le-Fort
F	0401	En totalité	6436	Clermont-le-Fort
F	0402	En totalité	379	Clermont-le-Fort
F	0404	En totalité	16078	Clermont-le-Fort

Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Entièrement incluse dans le périmètre	Surface SIG concernée par le classement (m <sup>2</sup> )	Territoire communal concerné
F	0405	En totalité	1	Clermont-le-Fort
F	0407	En totalité	40383	Clermont-le-Fort
F	0408	En totalité	936	Clermont-le-Fort
F	0409	En totalité	35129	Clermont-le-Fort
F	0412	En totalité	482	Clermont-le-Fort
F	0414	En totalité	14	Clermont-le-Fort
F	0415	En totalité	222	Clermont-le-Fort
F	0416	En totalité	13	Clermont-le-Fort
F	0417	En totalité	1395	Clermont-le-Fort
F	0418	En totalité	316	Clermont-le-Fort
F	0419	En totalité	24	Clermont-le-Fort
F	0430	En totalité	24003	Clermont-le-Fort
F	0448	En totalité	28215	Clermont-le-Fort
F	0482	En totalité	76836	Clermont-le-Fort
A	0001	En totalité	5936	Goyrans
A	0007	En totalité	2119	Goyrans
A	0013	En totalité	2536	Goyrans
A	0025	En totalité	4278	Goyrans
A	0026	En totalité	3024	Goyrans
A	0027	En totalité	1837	Goyrans
A	0037	En totalité	1659	Goyrans
A	0038	En totalité	10920	Goyrans
A	0039	En totalité	8236	Goyrans
A	0040	En totalité	7593	Goyrans
A	0041	En totalité	544	Goyrans
A	0066	En totalité	5792	Goyrans
A	0067	En totalité	3426	Goyrans
A	0068	En totalité	5583	Goyrans
A	0069	En totalité	12346	Goyrans
A	0070	En totalité	2348	Goyrans
A	0071	En totalité	15193	Goyrans
A	0072	En totalité	29995	Goyrans
A	0073	En totalité	35599	Goyrans
A	0074	En totalité	1727	Goyrans
A	0076	En totalité	1338	Goyrans
A	0077	En totalité	1165	Goyrans
A	0078	En totalité	1161	Goyrans
A	0079	En totalité	1983	Goyrans
A	0080	En totalité	2010	Goyrans
A	0083	En totalité	2780	Goyrans
A	0084	En totalité	21273	Goyrans
A	0091	En totalité	1203	Goyrans
A	0092	En totalité	930	Goyrans
A	0136	En totalité	6318	Goyrans
A	0138	En totalité	40827	Goyrans
A	0139	En totalité	37357	Goyrans
A	0147	En totalité	15552	Goyrans
A	0148	En totalité	2712	Goyrans
A	0153	En totalité	3659	Goyrans
A	0158	En totalité	13146	Goyrans
A	0159	En totalité	1383	Goyrans
A	0161	En totalité	14323	Goyrans
A	0162	En totalité	8623	Goyrans
A	0163	En totalité	24945	Goyrans
A	0164	En totalité	19190	Goyrans
A	0166	En totalité	37810	Goyrans
A	0167	En totalité	11675	Goyrans
A	0168	En totalité	9782	Goyrans
A	0169	En totalité	4748	Goyrans
A	0170	En totalité	63503	Goyrans
A	0171	En totalité	5259	Goyrans
A	0172	En totalité	118405	Goyrans
A	0173	En totalité	38198	Goyrans
A	0174	En totalité	25879	Goyrans
A	0175	En totalité	22886	Goyrans

Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Entièrement incluse dans le périmètre	Surface SIG concernée par le classement (m <sup>2</sup> )	Territoire communal concerné
A	0176	En totalité	5075	Goyrans
A	0177	En totalité	10997	Goyrans
A	0178	En totalité	10486	Goyrans
A	0179	En totalité	391	Goyrans
A	0192	En totalité	7494	Goyrans
A	0196	En totalité	812	Goyrans
A	0253	En totalité	440	Goyrans
A	0255	En totalité	3866	Goyrans
A	0276	En totalité	304	Goyrans
A	0277	En totalité	3294	Goyrans
A	0443	En totalité	504	Goyrans
A	0445	En totalité	1122	Goyrans
A	0447	En totalité	9875	Goyrans
C	0154	En totalité	23097	Goyrans
C	0155	En totalité	1608	Goyrans
AC	0141	En totalité	1290	Grépiac
AC	0151	En totalité	473	Grépiac
C	0014	En totalité	7778	Grépiac
C	0015	En totalité	17997	Grépiac
C	0109	En totalité	6442	Grépiac
C	0140	En totalité	535	Grépiac
C	0188	En totalité	3486	Grépiac
C	0190	En totalité	3935	Grépiac
C	0201	En totalité	3091	Grépiac
B	0367	En totalité	3059	Grépiac
B	0369	En totalité	827	Grépiac
B	0373	En totalité	526	Grépiac
B	0374	En totalité	1041	Grépiac
B	0375	En totalité	1779	Grépiac
B	0378	En totalité	2253	Grépiac
B	0379	En totalité	2858	Grépiac
B	0380	En totalité	1070	Grépiac
B	0381	En totalité	1255	Grépiac
B	0382	En totalité	2944	Grépiac
B	0387	Pour partie	1227	Grépiac
B	0395	Pour partie	467	Grépiac
B	0407	Pour partie	976	Grépiac
B	0413	Pour partie	1536	Grépiac
B	0414	Pour partie	1059	Grépiac
B	0416	Pour partie	1462	Grépiac
B	0417	Pour partie	1156	Grépiac
B	0418	En totalité	207	Grépiac
B	0419	En totalité	167	Grépiac
B	0420	En totalité	157	Grépiac
B	0421	Pour partie	107	Grépiac
B	0422	Pour partie	724	Grépiac
B	0426	Pour partie	577	Grépiac
B	0443	Pour partie	484	Grépiac
B	0446	Pour partie	420	Grépiac
B	0447	Pour partie	767	Grépiac
B	0448	Pour partie	878	Grépiac
B	0719	En totalité	1405	Grépiac
B	0879	En totalité	7622	Grépiac
B	0983	En totalité	5987	Grépiac
B	0984	En totalité	1327	Grépiac
B	0985	En totalité	3652	Grépiac
B	0986	Pour partie	6981	Grépiac
B	0987	Pour partie	9875	Grépiac
B	0988	Pour partie	8701	Grépiac
B	0989	Pour partie	5385	Grépiac
B	0990	Pour partie	2957	Grépiac
B	0991	Pour partie	17815	Grépiac
B	0992	Pour partie	4123	Grépiac
C	0139	En totalité	8861	Grépiac
AA	0008	En totalité	95775	Labarthe-sur-Lèze

Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Entièrement incluse dans le périmètre	Surface SIG concernée par le classement (m <sup>2</sup> )	Territoire communal concerné
AA	0011	En totalité	10004	Labarthe-sur-Lèze
AA	0012	En totalité	58626	Labarthe-sur-Lèze
AA	0047	En totalité	29778	Labarthe-sur-Lèze
AB	0010	En totalité	24573	Lacroix-Falgarde
AB	0011	En totalité	5570	Lacroix-Falgarde
AB	0012	En totalité	3518	Lacroix-Falgarde
AB	0013	En totalité	56118	Lacroix-Falgarde
AB	0014	En totalité	13402	Lacroix-Falgarde
AB	0015	En totalité	5829	Lacroix-Falgarde
AD	0001	En totalité	53763	Lacroix-Falgarde
AD	0003	En totalité	4199	Lacroix-Falgarde
AD	0005	En totalité	1087	Lacroix-Falgarde
AD	0006	En totalité	26965	Lacroix-Falgarde
AD	0010	En totalité	52536	Lacroix-Falgarde
AD	0011	En totalité	28485	Lacroix-Falgarde
AI	0094	En totalité	615	Lacroix-Falgarde
AI	0102	En totalité	5771	Lacroix-Falgarde
AI	0103	En totalité	698	Lacroix-Falgarde
AI	0124	En totalité	916	Lacroix-Falgarde
D	0320	En totalité	87479	Le Vernet
D	0346	En totalité	4140	Le Vernet
D	0811	En totalité	150825	Le Vernet
D	0812	En totalité	1611	Le Vernet
D	0814	En totalité	889	Le Vernet
D	1025	En totalité	229223	Le Vernet
D	1160	En totalité	57986	Le Vernet
D	1162	En totalité	1266	Le Vernet
D	1164	En totalité	28504	Le Vernet
AI	0001	En totalité	396	Pinsaguel
AI	0002	En totalité	55477	Pinsaguel
AI	0003	En totalité	9912	Pinsaguel
AI	0004	En totalité	12013	Pinsaguel
AI	0016	En totalité	8576	Pinsaguel
AI	0017	En totalité	969	Pinsaguel
AI	0019	Pour partie	2674	Pinsaguel
AI	0023	En totalité	8676	Pinsaguel
AI	0037	En totalité	32577	Pinsaguel
AI	0038	En totalité	31804	Pinsaguel
AK	0005	En totalité	2782	Pinsaguel
AK	0012	Pour partie	24628	Pinsaguel
AK	0014	En totalité	2883	Pinsaguel
AK	0018	Pour partie	4951	Pinsaguel
AP	0002	En totalité	3835	Pinsaguel
AP	0003	En totalité	790	Pinsaguel
AP	0004	En totalité	1936	Pinsaguel
AP	0005	En totalité	19650	Pinsaguel
AP	0132	En totalité	7965	Pinsaguel
AP	0133	En totalité	2797	Pinsaguel
AR	0036	En totalité	1656	Pinsaguel
AR	0037	En totalité	17184	Pinsaguel
AR	0038	En totalité	264	Pinsaguel
AR	0039	En totalité	9894	Pinsaguel
AR	0040	En totalité	4776	Pinsaguel
AR	0041	En totalité	1261	Pinsaguel
AR	0042	En totalité	352	Pinsaguel
AR	0043	En totalité	1251	Pinsaguel
AR	0044	En totalité	331	Pinsaguel
AR	0045	En totalité	4463	Pinsaguel
AA	0001	En totalité	3047	Pins-Justaret
AC	0007	Pour partie	455	Pins-Justaret
AC	0008	Pour partie	292	Pins-Justaret
AC	0009	En totalité	1491	Pins-Justaret
AC	0010	Pour partie	2745	Pins-Justaret
AC	0034	En totalité	5439	Pins-Justaret
AD	0003	En totalité	14703	Pins-Justaret

Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Entièrement incluse dans le périmètre	Surface SIG concernée par le classement (m <sup>2</sup> )	Territoire communal concerné
AD	0040	En totalité	4077	Pins-Justaret
AS	0038	En totalité	2040	Portet-sur-Garonne
AS	0039	En totalité	9217	Portet-sur-Garonne
AT	0031	En totalité	75766	Portet-sur-Garonne
AT	0044	En totalité	79401	Portet-sur-Garonne
AT	0045	En totalité	11140	Portet-sur-Garonne
AV	0016	En totalité	72534	Portet-sur-Garonne
AV	0017	En totalité	539	Portet-sur-Garonne
AW	0001	En totalité	106063	Portet-sur-Garonne
AW	0002	En totalité	6007	Portet-sur-Garonne
AW	0003	En totalité	476	Portet-sur-Garonne
AW	0004	En totalité	29285	Portet-sur-Garonne
AW	0005	En totalité	6644	Portet-sur-Garonne
AW	0006	En totalité	565	Portet-sur-Garonne
AW	0027	En totalité	5950	Portet-sur-Garonne
AW	0030	En totalité	60449	Portet-sur-Garonne
AW	0074	En totalité	25397	Portet-sur-Garonne
AX	0088	En totalité	23899	Portet-sur-Garonne
AX	0089	En totalité	8159	Portet-sur-Garonne
AX	0090	En totalité	15348	Portet-sur-Garonne
AX	0091	En totalité	886	Portet-sur-Garonne
AX	0092	En totalité	1962	Portet-sur-Garonne
AX	0160	En totalité	5229	Portet-sur-Garonne
AX	0161	En totalité	16198	Portet-sur-Garonne
AB	0068	En totalité	61072	Ramonville-Saint-Agne
AB	0069	En totalité	41889	Ramonville-Saint-Agne
AS	0028	En totalité	18537	Toulouse
AS	0029	En totalité	16555	Toulouse
AS	0030	En totalité	11021	Toulouse
AS	0032	En totalité	2866	Toulouse
AS	0059	En totalité	37951	Toulouse
AV	0030	En totalité	1527	Toulouse
AV	0031	En totalité	1327	Toulouse
AV	0032	En totalité	4576	Toulouse
AV	0033	En totalité	1163	Toulouse
AV	0034	En totalité	707	Toulouse
AV	0035	En totalité	5005	Toulouse
AV	0036	En totalité	1408	Toulouse
AV	0037	En totalité	1012	Toulouse
AV	0123	En totalité	1797	Toulouse
AW	0204	En totalité	16623	Toulouse
AX	0003	En totalité	345	Toulouse
AX	0004	En totalité	359	Toulouse
AX	0014	En totalité	5504	Toulouse
AX	0017	En totalité	9437	Toulouse
AX	0018	En totalité	7353	Toulouse
AX	0062	En totalité	25679	Toulouse
AX	0063	En totalité	7756	Toulouse
AX	0064	En totalité	6446	Toulouse
AX	0065	En totalité	2928	Toulouse
AX	0066	En totalité	453	Toulouse
AX	0132	En totalité	1451	Toulouse
AY	0006	En totalité	725	Toulouse
AY	0007	En totalité	1516	Toulouse
AY	0034	En totalité	1837	Toulouse
AY	0035	En totalité	2390	Toulouse
AY	0036	En totalité	1835	Toulouse
AY	0047	En totalité	9694	Toulouse
AY	0054	En totalité	3438	Toulouse
AY	0055	En totalité	8246	Toulouse
AY	0057	En totalité	9998	Toulouse
AY	0058	En totalité	1192	Toulouse
AY	0061	En totalité	164	Toulouse
AY	0062	En totalité	767	Toulouse

Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Entièrement incluse dans le périmètre	Surface SIG concernée par le classement (m <sup>2</sup> )	Territoire communal concerné
AY	0064	En totalité	15519	Toulouse
AY	0065	En totalité	1565	Toulouse
AZ	0041	En totalité	1557	Toulouse
BD	0006	En totalité	7674	Toulouse
BD	0007	En totalité	747	Toulouse
BD	0008	En totalité	21272	Toulouse
BD	0009	En totalité	5295	Toulouse
BD	0010	En totalité	13191	Toulouse
BD	0011	En totalité	5107	Toulouse
BD	0012	En totalité	6492	Toulouse
BD	0027	En totalité	10822	Toulouse
BD	0028	En totalité	1602	Toulouse
BD	0029	En totalité	1235	Toulouse
BD	0042	En totalité	3235	Toulouse
BD	0046	En totalité	27043	Toulouse
BD	0051	En totalité	8389	Toulouse
BD	0053	En totalité	1478	Toulouse
BD	0055	En totalité	5857	Toulouse
BT	0002	En totalité	7985	Toulouse
BT	0004	Pour partie	415	Toulouse
BT	0006	En totalité	682	Toulouse
BT	0007	Pour partie	6475	Toulouse
BT	0008	En totalité	37434	Toulouse
BT	0009	En totalité	9531	Toulouse
BV	0004	En totalité	19588	Toulouse
BV	0005	En totalité	5554	Toulouse
BV	0006	En totalité	7518	Toulouse
BW	0002	En totalité	277	Toulouse
ZA	0188	En totalité	2759	Venerque
ZA	0171	En totalité	6486	Venerque
ZA	0172	En totalité	6094	Venerque
ZA	0174	En totalité	1231	Venerque
ZA	0176	En totalité	22327	Venerque
AB	0008	En totalité	1962	Vieille-Toulouse
AB	0047	En totalité	2609	Vieille-Toulouse
AB	0048	En totalité	1198	Vieille-Toulouse
AB	0049	En totalité	2494	Vieille-Toulouse
AB	0052	En totalité	5124	Vieille-Toulouse
AB	0068	En totalité	19496	Vieille-Toulouse
AB	0069	En totalité	1391	Vieille-Toulouse
AB	0070	En totalité	17394	Vieille-Toulouse
AB	0091	En totalité	3169	Vieille-Toulouse
AB	0094	En totalité	2598	Vieille-Toulouse
AB	0250	En totalité	11214	Vieille-Toulouse
AE	0098	En totalité	9243	Vieille-Toulouse
AE	0109	En totalité	319	Vieille-Toulouse
AE	0112	En totalité	903	Vieille-Toulouse
AE	0139	En totalité	8870	Vieille-Toulouse
AE	0190	En totalité	4241	Vieille-Toulouse
AE	0196	En totalité	6964	Vieille-Toulouse
AE	0214	En totalité	9681	Vieille-Toulouse
AE	0273	En totalité	2099	Vieille-Toulouse
AE	0274	En totalité	65817	Vieille-Toulouse
AE	0343	En totalité	15280	Vieille-Toulouse
AE	0528	En totalité	4364	Vieille-Toulouse
AH	0001	En totalité	7347	Vieille-Toulouse

Sont également classées en réserve naturelle régionale les parties non cadastrées du domaine public fluvial de la rivière Ariège et du fleuve Garonne comprises entre, au sud le barrage Grépiac, à l'Ouest le pont de la RD820 sur la Garonne entre Pinsaguel et Roques-sur-Garonne, au Nord le seuil de la Cavaletade.

Les parties non cadastrées suivantes sont incluses dans la réserve naturelle :

- Sur la commune de Goyrans, les parties de chemins ruraux non cadastrées nommés « Chemin de la Côte du Bugat », « Chemin de Lacroix » et « impasse du Bugat », ainsi que les parties non cadastrées dans le ramier de Goyrans correspondant à l'ancien tracé du chenal du moulin.
- Sur la commune de Clermont-le-Fort, les parties de chemins ruraux non cadastrés nommés « Chemin de Notre-Dame » et « Chemin de Lombardel ».
- Sur la commune de Portet-sur-Garonne, les parties non cadastrées au niveau du Parc naturel de Portet, entre les parcelles AW0027 et AW0004, entre AW0004, AW0005, AW0001, AW0002 et AW0003, ainsi qu'entre AW0001 et AV0016.

Soit une superficie totale de 875 hectares 21 ares 22 centiares.

Le périmètre de la réserve naturelle, reporté sur la carte IGN, ainsi que les parcelles et emprises mentionnées ci-dessus, reportées sur le montage cadastral, figurent dans l'annexe qui fait partie intégrante de la présente réglementation.

Ces cartes et plans peuvent être consultés dans les mairies de Clermont-Le-Fort, Goyrans, Grépiac, Labarthe-sur-Lèze, Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Pins-Justaret, Portet-sur-Garonne, Toulouse, Venerque, Vernet et Vieille-Toulouse, ainsi qu'au service Biodiversité et Territoires de la Région Occitanie (sites de Toulouse et de Montpellier).

## **ARTICLE 2 : DUREE DU CLASSEMENT**

Ce classement est valable pour une durée illimitée à compter de la date de publication de la délibération de classement au recueil des actes administratifs du Conseil Régional.

## **ARTICLE 3 : MESURES DE PROTECTION**

### **PROTECTION DES ESPECES**

#### ***Article 3.1 : Réglementation relative à la faune***

Il est interdit, sous réserve des opérations prévues et réalisées conformément au plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional et des articles 3.9, 3.10, 3.11 et 3.12 de la présente réglementation relatifs à l'exercice de certaines activités réglementées :

- 1° d'introduire dans la réserve naturelle des animaux d'espèces non domestiques, quel que soit leur stade de développement ;
- 2° de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité des animaux d'espèces non domestiques ainsi qu'à leurs œufs, larves, couvées, portées ou nids ;
- 3° d'emporter hors de la réserve naturelle, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter des animaux d'espèces non domestiques en provenance de la réserve ;
- 4° de troubler ou déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées par le(la) Président(e) du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle.

Toutefois, pour les espèces protégées, cette dérogation ne pourra être accordée qu'après autorisation délivrée par le Préfet au titre de l'article L.411-1 et suivants du code de l'environnement.

Les opérations de destruction d'espèces animales susceptibles de provoquer des dégâts sont réalisées après avis du gestionnaire, du comité consultatif de la réserve naturelle et information du service de la Région compétent.

### ***Article 3.2 : Réglementation relative à la flore, aux mousses, aux lichens et à la fonge***

Il est interdit, sous réserve des opérations prévues et réalisées conformément au plan de gestion de la réserve approuvé par le Conseil Régional, des articles 3.11, 3.12 et 3.13 de la présente réglementation relatifs à l'exercice de certaines activités réglementées :

- 1° d'introduire dans la réserve naturelle toute espèce végétale non cultivée sous quelque forme que ce soit (graines, semis, greffons, boutures...) ;
- 2° de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'intégrité des végétaux non cultivés ;
- 3° de ramasser, de récolter, d'emporter en dehors de la réserve naturelle, mettre en vente, vendre ou acheter des végétaux non cultivés en provenance de la réserve naturelle quel que soit leur stade de développement ou des parties de ceux-ci.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées par le(la) Président(e) du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle.

Toutefois, pour les espèces protégées cette dérogation ne pourra être accordée qu'après autorisation délivrée par le Préfet au titre de l'article L.411-1 et suivants du code de l'environnement.

### **PROTECTION DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE**

#### ***Article 3.3 : Réglementation relative au patrimoine géologique***

Il est interdit, sous réserve des opérations prévues et réalisées conformément au plan de gestion de la réserve approuvé par le Conseil Régional et de l'article 3.18 de la présente réglementation :

- 1° de porter atteinte de quelque manière que ce soit au patrimoine géologique du site ou de prélever ;
- 2° d'emporter les objets géologiques hors de la réserve naturelle, les mettre en vente, les vendre ou les acheter.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées par le(la) Président(e) du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle.

### **PROTECTION DES MILIEUX**

#### ***Article 3.4 : Réglementation relative à la circulation et au stationnement des personnes***

1° La circulation et le stationnement des personnes à pied, à vélo ou par tout autre moyen non motorisé sont autorisés uniquement sur les itinéraires balisés à cet usage.

Ces itinéraires sont régis et cartographiés dans le plan de circulation défini dans le plan de gestion de la Réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional. Ces itinéraires sont balisés à cet effet et affichés sur les panneaux à l'entrée de la Réserve.

Toutefois, peuvent circuler en dehors de ces itinéraires :

- l'organisme gestionnaire ainsi que ses mandataires dans le cadre des opérations d'entretien et de gestion de la réserve naturelle ;
- l'organisme gestionnaire ainsi que ses mandataires et le public accompagné dans le cadre d'animations notamment pédagogiques encadrées ;
- l'organisme gestionnaire dans le cadre de sa mission de police de l'environnement ;

- les propriétaires et leurs ayants droits, et les titulaires de droits réels ;
- les personnes intervenant dans le cadre d'opérations de police, de secours ou de sauvetage ;
- les exploitants, éleveurs, chasseurs et pêcheurs visés aux articles 3.9, 3.10, 3.11 et 3.12 de la présente réglementation, sur les zones mentionnées par ces articles et dans le strict exercice de leurs activités ;
- les personnes intervenant dans le cadre des travaux d'entretien et de dépannage des lignes électriques ;
- les personnes intervenant dans le cadre de l'exploitation et des travaux d'entretien des ouvrages d'utilité collective (ponts, chaussées, conduites d'eau potable et d'assainissement, etc.).
- les personnes ayant reçu une autorisation spéciale du(de la) Président(e) du Conseil Régional, notamment à des fins scientifiques.

2° Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri est interdit, ainsi que le bivouac.

#### ***Article 3.5 : Réglementation relative à la circulation et au stationnement des véhicules***

L'accès, la circulation et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur sont interdits dans la Réserve naturelle.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés :

- pour l'entretien, la gestion et la surveillance de la réserve naturelle ;
- lors des opérations de police, de secours, de sauvetage ou de lutte contre les incendies ;
- pour les activités agricoles, pastorales ou forestières visées aux articles 3.11 et 3.12 de la présente réglementation et prévues au plan de gestion ;
- pour la conduite de missions scientifiques autorisées par le(la) Président(e) du Conseil Régional ;
- pour l'accès à leurs parcelles des propriétaires et de leurs ayants droits, et des titulaires de droits réels ;
- pour les travaux d'entretien et de dépannage des lignes électriques ;
- pour l'exploitation et les travaux d'entretien des ouvrages d'utilité collective (ponts, chaussées, conduites d'eau potable et d'assainissement, etc.).

#### ***Article 3.5.BIS : Réglementation relative à la circulation et au mouillage des embarcations sur l'Ariège et la Garonne***

La navigation de tout type d'embarcation est interdite, à l'exception de :

- la circulation des canoës, des kayaks et du bac de Portet-sur-Garonne. Leur circulation devra se conformer aux itinéraires, périodes, nombre d'embarcations simultanées et autres modalités définies dans le cadre du plan de circulation annexé au plan de gestion.
- La circulation des embarcations privées non motorisées destinées à la pratique de la pêche de loisirs ;
- La circulation des embarcations privées motorisées de manière électrique et limitées à une vitesse de 5 km/h, entre la chaussée de la Cavaletade en aval et l'usine d'eau potable PSE en amont.

L'embarquement ou le débarquement des embarcations précitées dans cet article sont autorisés sur les localisations matérialisées sur le plan de circulation annexé au plan de gestion qui sera affiché sur les panneaux à l'entrée de la réserve. Il est interdit d'accoster en dehors de ces secteurs délimités prévus à cet effet.

Par ailleurs, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés :

- pour la gestion et la surveillance de la réserve naturelle ;
- lors des opérations de police, de secours ou de sauvetage ;
- pour la conduite de missions scientifiques autorisées par le(la) Président(e) du Conseil Régional ;
- pour l'exploitation et les travaux d'entretien des ouvrages d'utilité collective (ponts, chaussées, conduites d'eau potable et d'assainissement, etc.).

### ***Article 3.6 : Réglementation relative à la circulation des animaux domestiques***

Il est interdit d'introduire dans la réserve naturelle des animaux domestiques. Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux animaux utilisés dans le cadre des actions mises en œuvre par le gestionnaire, prévues par le plan de gestion et réalisées conformément à celui-ci ;
- aux animaux domestiques liés directement à l'exercice des activités agricoles ou pastorales visées à l'article 3.11 de la présente réglementation ;
- aux animaux assistant des personnes handicapées ;
- aux chiens participant à des missions de police, de recherche et de sauvetage ;
- aux chiens de chasse participant aux opérations de chasse et de régulation cynégétique en application de l'article 3.10 ;
- aux chiens tenus en laisse sur les itinéraires et espaces ouverts à la circulation des piétons en application de l'article 3.4 ;
- aux animaux de bât et de selle sur les itinéraires et espaces ouverts à la circulation des cavaliers en application de l'article 3.4.

### ***Article 3.7 : Réglementation relative aux atteintes au milieu naturel***

Il est interdit dans la réserve :

1° D'abandonner, de déposer, de jeter ou de déverser tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune, des végétaux, de la fonge et des habitats naturels ;

2° D'abandonner, de déposer, de jeter ou de déverser des déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit ;

3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore ou lumineuse, sous réserve de l'exercice des activités autorisées ou réglementées par la présente réglementation, et d'aménagement ou d'entretien du site par le gestionnaire ou ses mandataires ;

4° De faire des inscriptions, signes ou dessins sur les pierres, arbres ou tout autre bien meuble ou immeuble autres que ceux nécessaires à la signalisation de la réserve naturelle, à l'information, à la circulation, à la sécurité du public, aux délimitations foncières, à la gestion forestière ;

5° D'allumer un feu, de jeter des objets en ignition (pétards, mégots de cigarettes, etc.) et d'abandonner des matières susceptibles de provoquer un feu. Seul est autorisé le brûlage des déchets verts par les propriétaires et titulaires de droits réels à la condition

que ceux-ci bénéficient d'une dérogation préfectorale conformément à l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

#### ***Article 3.8 : Réglementation relative à la prise de vues et de sons***

La recherche, l'approche et la poursuite d'animaux non domestiques, pour la prise de vues ou de sons sont interdites en dehors des itinéraires ouverts au public tels que mentionnés à l'article 3.3 de la présente réglementation.

L'utilisation de pièges photographiques et d'affûts est interdite

Les activités audiovisuelles à caractère professionnel ne peuvent être exercées qu'après avis du gestionnaire et autorisation du propriétaire foncier.

Les opérations menées par le gestionnaire et ses mandataires, identifiés dans le cadre de conventions ou mandats, sont autorisées dans le respect des objectifs définis dans le plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées par le(la) Président(e) du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle.

Toutefois, pour les espèces protégées, cette dérogation ne pourra être accordée qu'après autorisation délivrée par le Préfet au titre de l'article L.411-1 et suivants du code de l'environnement.

### **REGLEMENTATION DES ACTIVITES**

#### ***Article 3.9 : Réglementation relative aux activités halieutiques***

1° La pêche est autorisée sur la Garonne, l'Ariège, le lac de la Riverotte à Clermont-le-Fort, le plan d'eau communal sur le ramier du Moulin à Grépiac et le plan d'eau de la Générale dans le Parc naturel de Portet-sur-Garonne, dans le respect de la réglementation en vigueur et du cadre prévu par le plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional.

2°. L'alevinage dans les systèmes aquatiques fermés de la réserve naturelle est autorisée sous réserve de compatibilité avec le plan de gestion, approuvé par le(la) Président(e) du Conseil régional.

#### ***Article 3.10 : Réglementation relative aux activités cynégétiques***

La chasse est autorisée et s'exerce dans le respect de la réglementation en vigueur et du cadre prévu par le plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional.

#### ***Article 3.11 : Réglementation relative aux activités agricoles et pastorales***

Les activités agricoles et pastorales s'exercent dans le cadre des conventions conclues entre les exploitants et le(s) propriétaire(s), dans le respect de la réglementation en vigueur et du cadre prévu par le plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional.

Sont interdits :

- Le retournement des prairies cartographiées et identifiées dans le plan de gestion ;
- L'arrachage des haies existantes, bosquets et arbres isolés ;
- Le drainage et l'assèchement des zones humides ;

- L'effarouchement sonore.

L'entretien des haies, bosquets et arbres isolés, des fossés et des mares présents sur les parcelles agricoles situées au sein du territoire de la réserve naturelle, se fera s'il a lieu, dans le respect des prescriptions définies dans le plan de gestion.

### ***Article 3.12 : Réglementation relative aux activités forestières***

1° La coupe et le ramassage de bois de chauffage sont autorisés pour les propriétaires pour un usage domestique, dans le respect des objectifs définis dans le plan de gestion de la réserve.

2° Sont interdits dans la réserve naturelle :

- Le semis ou la plantation de plantes exotiques envahissantes, selon l'arrêté du 2 mars 2023 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain, ainsi que ses futures mises à jour ;
- L'introduction d'Eucalyptus et de Robiniers ;
- Toute nouvelle plantation de quelque nature que ce soit ;
- Les coupes rases ;
- La création de pistes forestières ;
- La réalisation d'opérations de dessouchage ;
- L'apport et l'épandage de fertilisants et de produits phytosanitaires.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées par le(la) Président(e) du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle.

3° Sont autorisés dans la réserve naturelle :

- les travaux prévus et décrits dans le plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional ;
- les travaux prévus et décrits dans les documents de gestion forestière validés par arrêté du(de la) Président(e) du Conseil Régional, conformément à l'article L.122-7 2° du code forestier. Les documents de gestion forestière et le plan de gestion de la réserve naturelle devront être cohérents et élaborés dans un esprit d'étroite concertation entre le gestionnaire de la réserve naturelle et le Centre Régional de la Propriété Forestière ou l'Office National des Forêts le cas échéant.

Les travaux énumérés ci-dessus doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration auprès du(de la) Président(e) du Conseil Régional et du gestionnaire de la réserve naturelle.

4° Les travaux forestiers et la gestion des forêts se font selon les recommandations établies dans le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles élaboré par le CRPF et approuvé par le représentant de l'Etat dans la Région, après avis de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

### ***Article 3.13 : Réglementation relative à l'activité de cueillette et de ramassage***

Sous réserve des droits des propriétaires, du respect de l'article 3.3 de la présente réglementation et compte tenu des usages en vigueur, la cueillette des fruits sauvages et

le ramassage des champignons et autres baies et plantes consommables sont autorisés en étant limités à :

- 5 litres de champignons par personne et par jour ;
- 2 kg de fruits sauvages, baies et plantes comestibles par personne et par jour.

#### ***Article 3.14 : Réglementation relative aux activités et manifestations sportives et de loisirs***

1° Toute activité sportive et de loisirs est interdite, à l'exception de la course, la marche, la randonnée, les activités cyclistes et équestres et le canoë-kayak, sous réserve du respect des articles 3.4 et 3.5.BIS

2° L'organisation et la réalisation de manifestations sportives ou de loisirs sont soumises à autorisation du (de la) Président(e) du Conseil Régional, dans le respect du plan de gestion de la réserve approuvé par le Conseil Régional et uniquement si la manifestation ne porte pas atteinte aux enjeux écologiques de la réserve.

3° Les manifestations culturelles et les sorties à vocation de découverte du territoire sont autorisées sur la réserve naturelle et se déroulent selon les conditions définies avec le gestionnaire et en conformité avec le plan de gestion.

#### ***Article 3.15 : Réglementation relative aux activités industrielles et commerciales***

Toutes les activités industrielles et commerciales sont interdites dans la réserve, à l'exception de :

- La production hydroélectrique de l'usine de la Cavaletade ;
- Les activités de production d'eau potable des usines de la Périphérie Sud Est, de Clairfont et de Jordanis autorisées par arrêté préfectoral ;
- Les activités agricoles, pastorales et forestières visées aux articles 3.9, 3.10, 3.11 et 3.12 ;
- Les activités touristiques et de loisirs sous condition qu'elles s'exercent dans le respect de la présente réglementation ;
- Les activités de gestion et d'animation de la réserve et prévues au plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional.

#### ***Article 3.16 : Réglementation relative à la publicité***

Conformément aux dispositions de l'article L.332-14 du Code de l'environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la réserve naturelle.

#### ***Article 3.17 : Réglementation relative à l'utilisation du nom ou de l'appellation réserve naturelle***

L'utilisation, à des fins publicitaires et/ou commerciales, et sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation « réserve naturelle » ou « réserve naturelle régionale », à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est soumise à autorisation du(de la) Président(e) du Conseil Régional, après avis du comité consultatif.

## **REGLEMENTATION DES TRAVAUX**

### **Article 3.18 : Réglementation relative à la modification de l'état ou de l'aspect de la Réserve Naturelle**

Conformément à l'article L.332-9 du code de l'environnement, le territoire classé en réserve naturelle ne peut être ni détruit ni modifié dans son état ou dans son aspect, sauf autorisation spéciale du Conseil Régional dans les modalités prévues aux articles R.332-44 et R.332-45 du Code de l'environnement.

### **Article 3.19 : Réglementation relative aux travaux**

Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits.

Certains travaux modifiant l'état ou l'aspect de la réserve naturelle peuvent, toutefois, être autorisés, en application de l'article L. 332-9 du Code de l'environnement et dans les conditions prévues à l'article R.332-44 du Code de l'environnement.

Sont également permis :

- les travaux ou opérations prévus et décrits de façon détaillée dans le plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil Régional et dont l'impact sur l'environnement aura été précisément évalué. Ces travaux doivent néanmoins faire l'objet déclaration auprès du/de la Président.e du Conseil régional et au gestionnaire de la réserve naturelle.
- les travaux urgents indispensables à la sécurité des biens ou des personnes. Ces travaux peuvent être réalisés après information du président du Conseil Régional, sans préjudice de leur régularisation ultérieure dans les conditions prévues à l'article R.332-45 du Code de l'environnement.
- les travaux d'exploitation forestière prévus à l'article 3.12 du présent règlement. Ces travaux doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration auprès du Conseil régional et du gestionnaire de la réserve naturelle.

Sont également permis, sous réserve de ne pas modifier l'état ou l'aspect de la réserve naturelle :

- les travaux ou les installations nécessaires aux activités agricoles et pastorales autorisées dans les conditions prévues à l'article 3.11 du présent règlement (infrastructures légères : serres mobiles, petite hangar de stockage..., rénovation de chemins et entretien de bâtiments) ;
- les travaux nécessaires à l'entretien, à la modernisation et au renouvellement des ouvrages et réseaux d'utilité collective (eau potable, eau brute, assainissement, réseaux électriques, eau pluviale) ;
- les travaux en rivière inscrits dans le cadre d'un Plan Pluriannuel de Gestion approuvé par le représentant de l'Etat ;
- les travaux de rénovation et d'entretien des chemins pour l'accès, la circulation et le stationnement des personnes, des véhicules et des embarcations dans les conditions prévues aux articles 3.4, 3.5 et 3.5.BIS du présent règlement ;
- les travaux de modernisation et de renouvellement de l'usine de la Périphérie Sud Est et son dispositif de secours qui nécessiteraient l'utilisation de ses abords ;

- les travaux nécessaires à l'équipement et l'aménagement de la chaussée de la Cavaletade.

Les travaux énumérés ci-dessus doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration auprès du(de la) Président(e) du Conseil Régional et du gestionnaire de la réserve naturelle.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE GESTION**

### ***Article 4.1 : Comité consultatif***

Le(la) Président(e) du Conseil Régional institue un comité consultatif et en fixe la composition, les missions, et les modalités de fonctionnement, conformément à l'article R.332-41 du Code de l'environnement. Ce comité a pour rôle d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve naturelle, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection prévues à l'article 3.

### ***Article 4.2 : Conseil scientifique***

Conformément à l'article R.332-41 du Code de l'environnement, le(la) Président(e) du Conseil Régional peut mettre en place un conseil scientifique ayant pour rôle d'apporter un avis sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve naturelle. Sa composition est fixée par arrêté du(de la) Président(e) du Conseil Régional.

Dans l'attente de sa mise en place, le(la) Président(e) du Conseil Régional sollicitera le cas échéant l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en lieu et place du conseil scientifique de la réserve naturelle.

### ***Article 4.3 : Organisme gestionnaire***

Conformément aux dispositions des articles R.332-42 et L.332-8 du Code de l'environnement, le(la) Président(e) du Conseil Régional désigne par arrêté un gestionnaire ou des co-gestionnaires de la réserve naturelle, dont les missions sont notamment :

- de contrôler l'application des mesures de protection prévues à l'article 3 de la présente réglementation, dans les formes fixées à l'article 5 ;
- d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer le plan de gestion de la réserve naturelle prévu à l'article 4.4 de la présente réglementation, en s'entourant au besoin d'un comité technique ;
- de réaliser ou de faire réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la réserve et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales ou végétales ;
- d'assurer l'accueil et l'information du public.

Les modalités de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale « Confluence Garonne-Ariège » sont détaillées dans la convention de gestion conclue entre le gestionnaire ou les co-gestionnaires et le(la) Président(e) du Conseil Régional.

### ***Article 4.4 : Plan de gestion***

La gestion de la réserve naturelle est organisée dans le cadre du plan de gestion.

Ce plan de gestion est élaboré dans les formes prévues par l'article R.332-43 du Code de l'environnement.

Le plan de gestion est approuvé par délibération du Conseil Régional, après avis du comité consultatif, du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et, le cas échéant, du conseil scientifique de la réserve.

## **ARTICLE 5 : CONTROLE DES PRESCRIPTIONS**

L'organisme gestionnaire, chargé de contrôle l'application de la réglementation définie dans la présente réglementation, s'appuie pour cela sur des agents commissionnés et assermentés au titre de l'article L.332-20 du Code de l'environnement.

## **ARTICLE 6 : SANCTIONS**

Les infractions aux dispositions du Code de l'environnement relatives aux réserves naturelles, ainsi qu'aux dispositions de la présente réglementation, seront punies par les peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25, L.332-27, et R.332-69 à R.332-81 du Code de l'environnement.

## **ARTICLE 7 : MODIFICATIONS OU DECLASSEMENT**

Les conditions de modification du périmètre ou de la réglementation, voire du déclassement partiel ou total de la réserve naturelle sont régies par les articles L.332-2-1, L.332-10 et R.332-40 du Code de l'environnement.

## **ARTICLE 8 : PUBLICATION ET RE COURS**

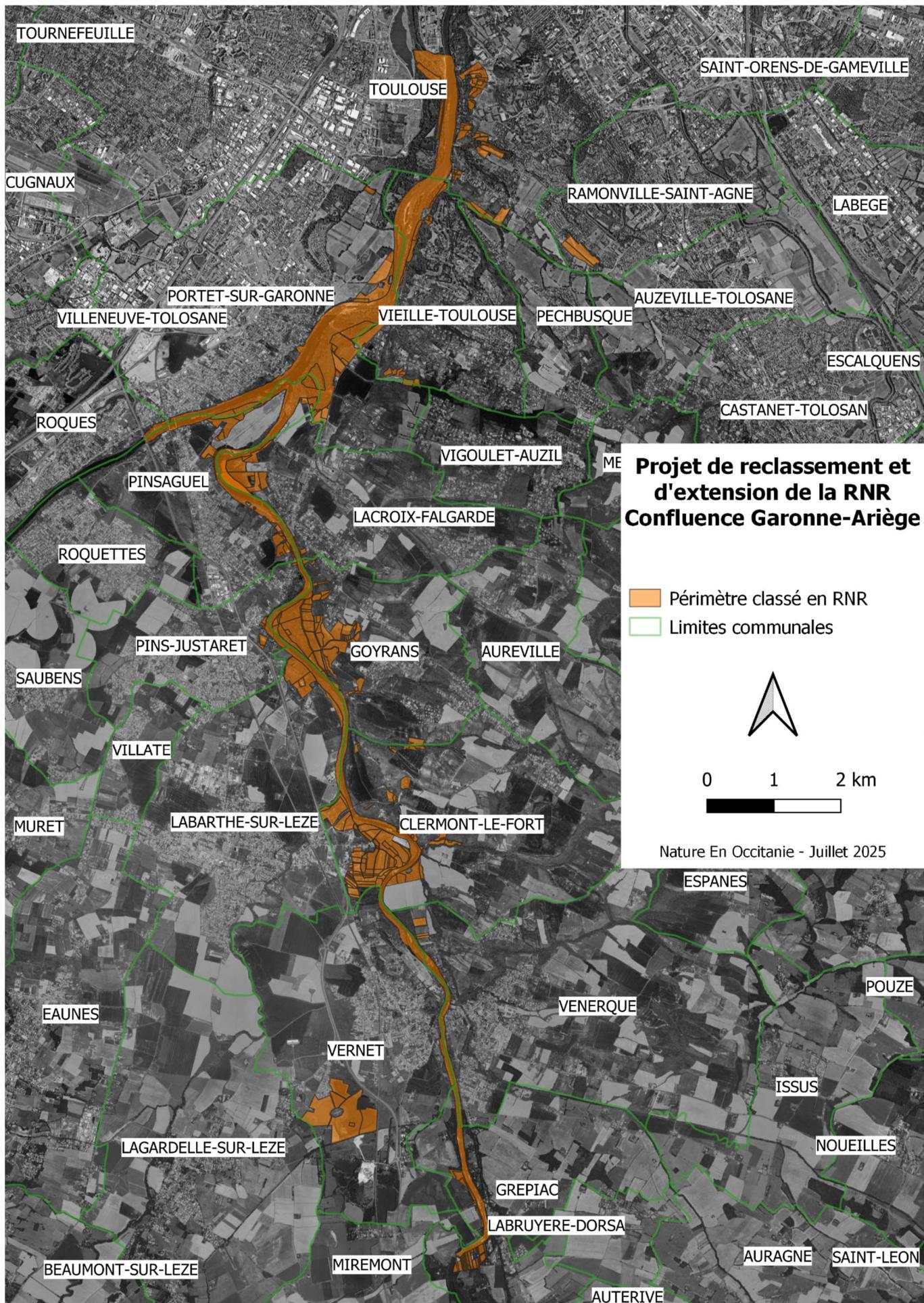
La décision de classement incluant les annexes fait l'objet de mesure de publicité et de report aux documents d'urbanisme et de gestion forestière conformément aux dispositions des articles R.332-38 et R.332-39 du Code de l'environnement.

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Toulouse.

Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur, à compter de la notification de la présente réglementation.

La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil Régional.

## **Annexe 3 - Cartographie du projet d'extension de la RNR Confluence Garonne-Ariège**



### Projet de reclassement et d'extension de la RNR Confluence Garonne-Ariège

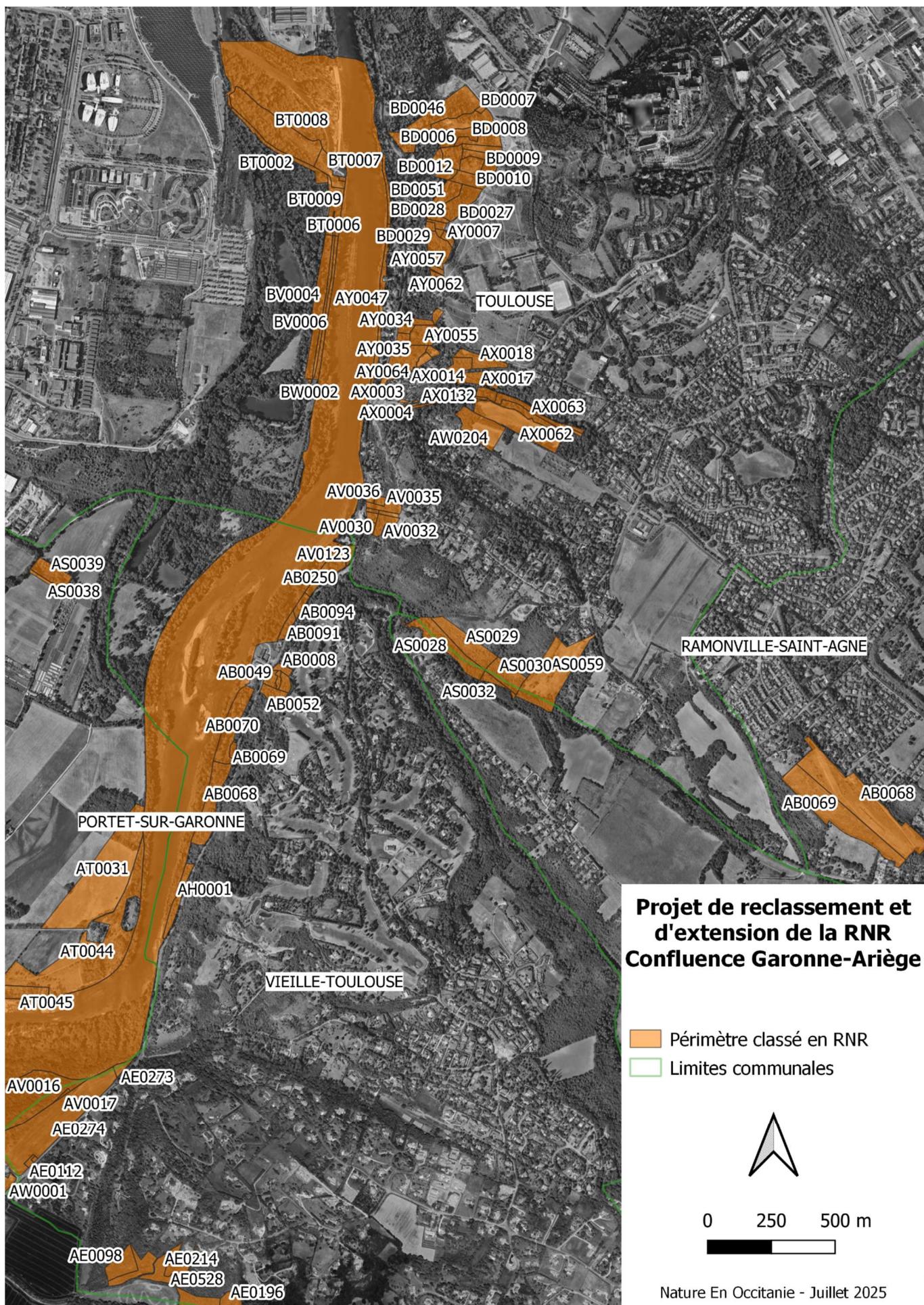
■ Périmètre classé en RNR

■ Limites communales



0 1 2 km

Nature En Occitanie - Juillet 2025



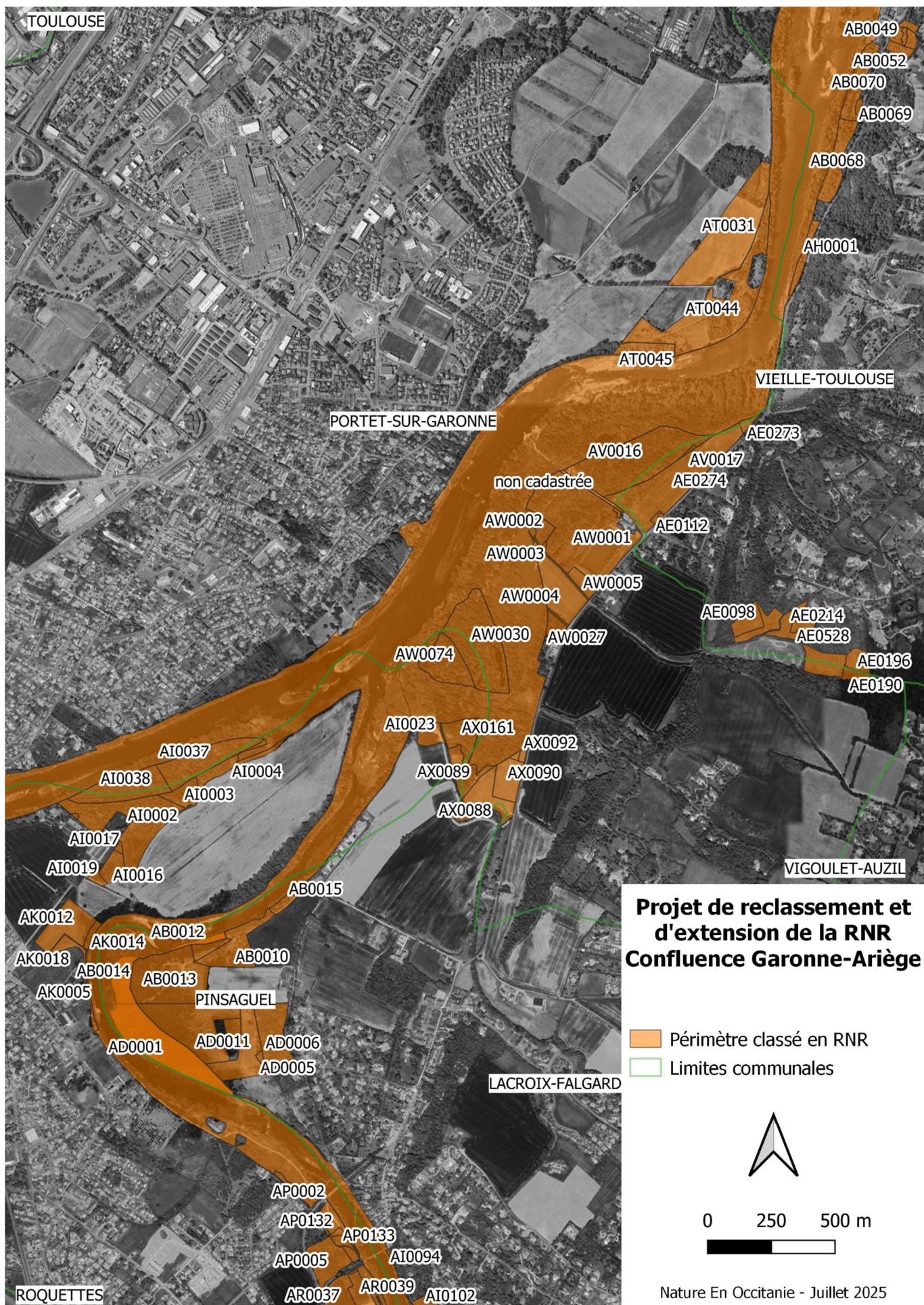
**Projet de reclassement et  
d'extension de la RNR  
Confluence Garonne-Ariège**

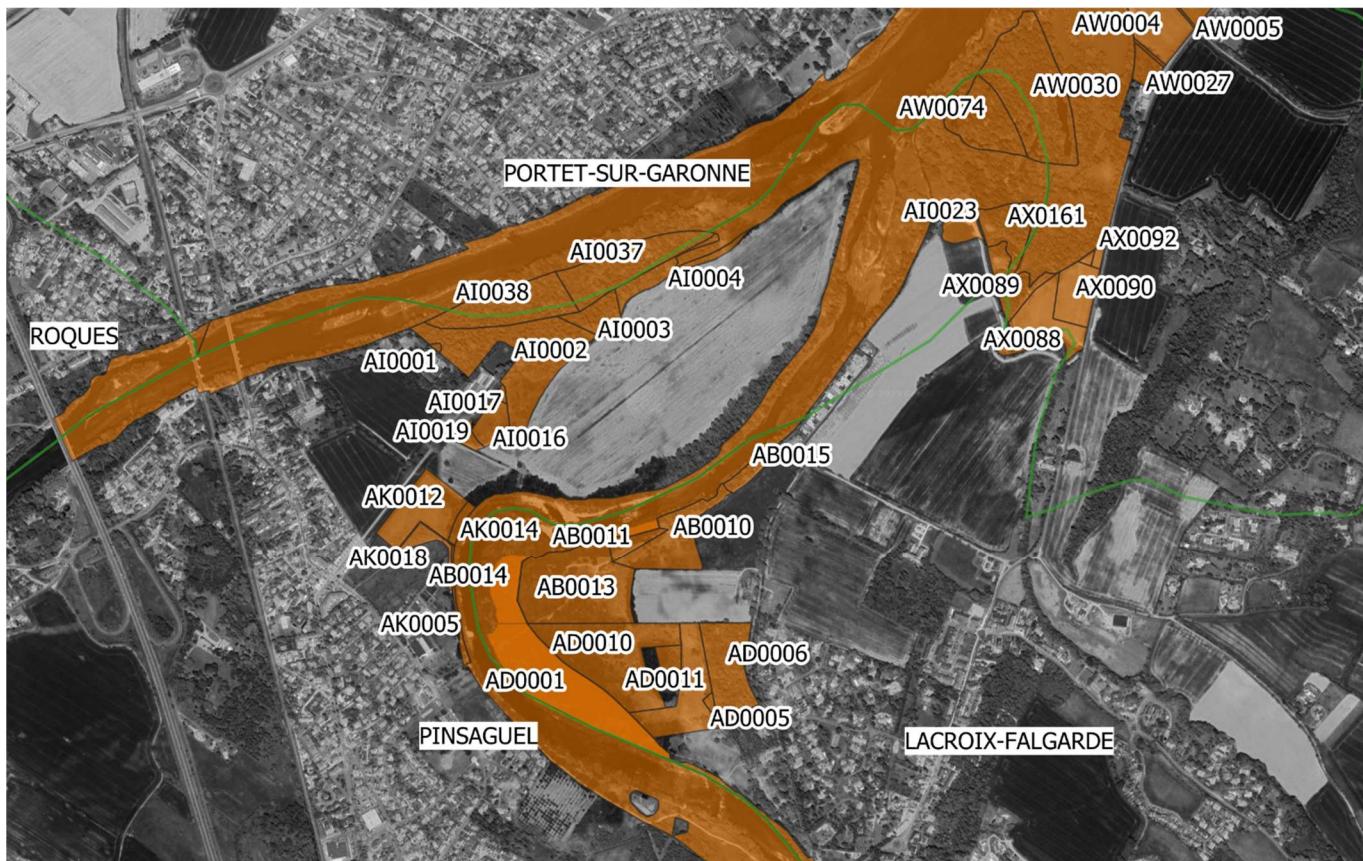
■ Périmètre classé en RNR

■ Limites communales



0 250 500 m





## Projet de reclassement et d'extension de la RNR Confluence Garonne-Ariège

- Périmètre classé en RNR
- Limites communales



0 250 500 m

Nature En Occitanie - Juillet 2025





## Projet de reclassement et d'extension de la RNR Confluence Garonne-Ariège

■ Périmètre classé en RNR  
■ Limites communales



0 250 500 m

Nature En Occitanie - Juillet 2025



**Projet de reclassement et  
d'extension de la RNR  
Confluence Garonne-Ariège**

■ Périmètre classé en RNR  
■ Limites communales



0 250 500 m

Nature En Occitanie - Juillet 2025



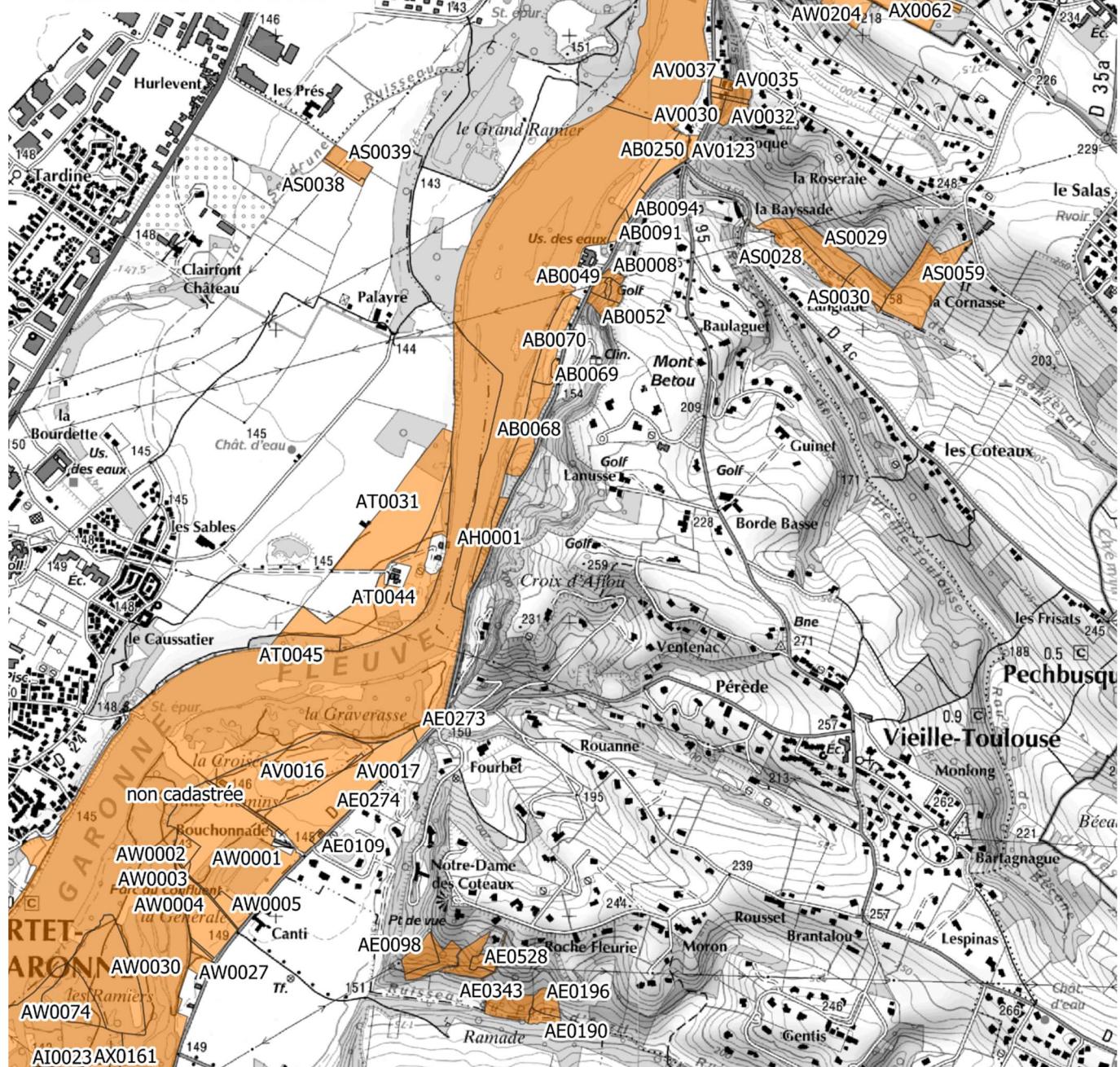
## Projet de reclassement et d'extension de la RNR Confluence Garonne-Ariège

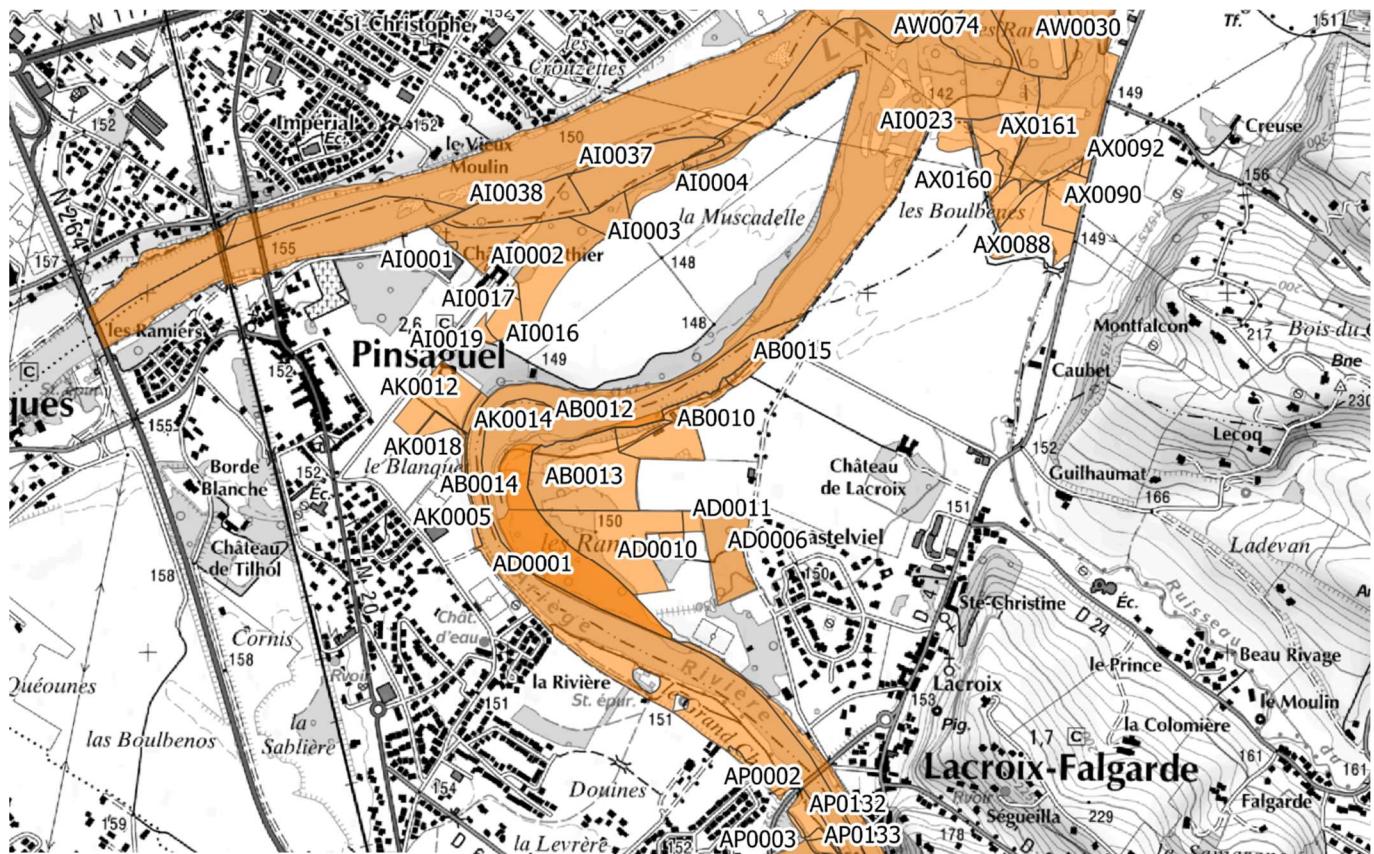
## Périmètre classé en RNR



0 250 500 m

Nature En Occitanie - Juillet 2025





## Projet de reclassement et d'extension de la RNR Confluence Garonne-Ariège

## Périmètre classé en RNR



0 250 500 m

Nature En Occitanie - Juillet 2025



